



8e séance du Conseil général de la ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 15 juin 2021 à 17h30

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

Procès-verbal

Présidence : Karim Boukhris (POP)

Présent-e-s : Bieler Gaëtan, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Brechbühler Jean-Pierre, Brossard Carmen, Christen Jean-Denis, Courvoisier Blaise, Erard Monique, Erard Sven, Favre Andy, Freitag Manon, Frutschi Marc, Monique Gagnebin, Gressot Julien, Guyot Ilinka, Haldimann Cédric, Houlmann Alexandre, Jaquet-Tissot Aline, Jeandroz Françoise, Lalive Jean-Emmanuel, Lalive Todeschini Laure, Leitenberg Brigitte, Locatelli Silvia, Moser Claude-André, Othenin-Girard Alain, Perret François, Pittet Vincent, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Strub Yves, Tissot Nathalie, Tritten Jean-Jacques, Vaucher Alain, Vaucher Frédéric

Excusé-e-s : Babando Cyril, Bühler Pascal, Curty Sarah, Mbemba Christophe, Nussbaumer Daniel, Stehlin Laurent, Zender Lara

Suppléant-e-s présent-e-s : Curty Anthony, Djebaili Karim, Finger Evan, Iseli Maël, Perret Julie, Piguet Christian

Le Conseil communal siège *in corpore*.

M. Karim Boukhris, Président : Bonsoir, Mesdames et Messieurs, je vous prierais de prendre place. Nous allons pouvoir débiter cette 8^e séance du Conseil général, séance qui est essentiellement dédiée à l'analyse des comptes de la Ville pour l'année 2020 ; précèdera un rapport sur le SCAS.

Vous avez tout reçu l'ordre du jour mais avant de passer à l'ordre du jour, quelques communications de la part du bureau.

Je vous informe que c'est uniquement les adresses courriel qui vous ont été créées pour vos sièges de conseillères et conseillers généraux, c'est-à-dire les adresses qui portent la structure "*prénom.nom.cg-vch@ne.ch*", qui seront utilisées à partir du 1^{er} août. Nous avons considéré qu'un petit temps de battement où les envois ont été faits à double par courriel était suffisant et puis, qu'à partir du 1^{er} août, ça facilitera le travail de l'Administration. Il n'y aura plus que l'adresse officielle qui sera utilisée pour toutes les communications qui concernent les conseillères et conseillers généraux, tant pour le Conseil général que pour les commissions.

Ensuite, un petit mot sur le respect des temps de parole. Nous aurons la discussion à propos du Conseil communal sur le Service communal de l'action social ; ce sera un débat long. Je souhaiterais qu'on puisse garder les temps de parole tels que prévus dans le règlement, c'est-à-dire pour un débat long cinq minutes. Nous sommes sept groupes, cela représente déjà 35 minutes, et si vous ajoutez 15 minutes de temps de réponse pour le Conseil communal, la discussion d'un seul rapport, en débat long, fait déjà 50 minutes, s'il n'y a qu'un seul tour de parole.

Alors, si on veut pouvoir avancer dans nos débats et ne pas devoir changer de règlement pour un peu raccourcir les débats, ce serait bien que tout le monde se tienne à ce qui est prévu.

8e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 15 juin 2021 à 17h30

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

Ordre du jour

1. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants.
2. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au Service communal de l'action sociale (DEFASI).
3. Comptes 2020 : rapports du Conseil communal, de la Commission financière et des sous-commissions
 - a. Discussion générale ;
 - b. discussion de détail et traitement des interpellations;
 - c. Vote de l'arrêté ;
 - d. Prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière.
4. Partie officielle et constitutive du Bureau du Conseil général
 - a. Discours du président sortant du Conseil général ;
 - b. Élection du bureau du Conseil général pour l'année 2021-2022 ;
 - c. Discours du président du Conseil général pour l'année 2021-2022.

Karim Boukhris
Président du Conseil général

Objets déposés

Motion du groupe socialiste

Dans le cadre de la volonté du Canton de favoriser la domiciliation, la Ville doit donner l'exemple et favoriser en premier lieu celle de ses employés communaux

Il semblerait que de nombreux cadres et employés communaux ne sont pas domiciliés dans notre Ville.

Si c'est le cas, il faut que cela change, ne serait-ce qu'à titre d'exemple pour les autres employeurs, pour la dynamique de la Ville et aussi l'investissement au sein de la vie de la cité nécessaire lorsqu'on occupe des fonctions dirigeantes dans la Commune.

Nous demandons donc au Conseil communal d'établir un rapport chiffré montrant la proportion de chefs de service, cadres et employés communaux vivant dans et hors de la Commune ainsi que hors du Canton. Par ailleurs, en s'appuyant sur ces chiffres, le Conseil communal est prié d'établir des pistes d'action permettant de mettre en place des conditions-cadres adaptées qui incitent fortement à rester ou venir se domicilier en Ville lorsqu'on est employé de la Commune et particulièrement lorsqu'on occupe une fonction de cadre.

Développement :

Depuis de nombreuses années, la courbe démographique de notre Ville stagne, voire diminue ; ce n'est pourtant pas faute d'offrir de nombreux emplois et une qualité de vie que de nombreuses villes d'Europe nous envient. La particularité de notre Canton réside dans une croyance que l'herbe est plus verte ailleurs et que les impôts y sont considérablement moins élevés. Cette croyance doit être démontée par une campagne d'information qui valorise nos atouts et qui démontre que le montant du revenu disponible n'est pas moindre qu'ailleurs.

Cependant, cela ne suffit pas ! Notre Ville doit également favoriser très substantiellement la domiciliation de ses employés et particulièrement des cadres, en actionnant massivement le levier de la prime de domiciliation qui devrait compenser le gain fiscal d'une domiciliation dans une commune du Littoral ou des cantons voisins. Comme le budget communal n'est pas extensible, il s'agira de mener une politique d'engagement qui favorise les habitants et qui octroie des avantages à ceux qui résident en Ville.

Pour le PS : Alexandre Houlmann

M. Karim Boukhris, Président : Nous pouvons donc passer à l'ordre du jour et allons commencer par l'assermentation des nouveaux conseillers généraux et généraux suppléants.

Monsieur Karim Djebaili est assermenté.

APPLAUDISSEMENTS

M. Karim Boukhris, Président : Ensuite, nous avons plusieurs élections car il y a plusieurs remplacements à faire au sein de commissions.

Élection dans les commissions

En remplacement de Madame Amina Chouiter Djebaili (PS) et Madame Cécile Guinand (POP) à la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie : Madame Monique Gagnebin et Monsieur Raphael Fehlmann.

En remplacement de Madame Amina Chouiter Djebaili (PS) au Conseil d'établissement scolaire : Madame Carmen Brossard.

M. Karim Boukhris, Président : Je crois que nous avons fait le tour. Nous pouvons donc passer au point 2 de l'ordre du jour.

Rapport d'information du Conseil communal relatif au Service communal de l'action sociale

(du 19 mai 2021)

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Propos liminaires

Le Service social de La Chaux-de-Fonds est une entité importante de l'administration de la Ville, à la fois de par le nombre d'employé-e-s, du budget géré et du service à la population qu'il représente. Il a toujours rempli sa mission auprès des bénéficiaires, cependant, il a défrayé la chronique durant plusieurs mois au sujet de ses dysfonctionnements, que ceux-ci soient avérés ou supposés. En effet, entre info et intox, il n'a pas toujours été facile de séparer le bon grain de l'ivraie. Le présent rapport se veut objectif et factuel afin de dissiper des rumeurs infondées sans pour autant occulter des problèmes avérés de fonctionnement.

Lorsque s'est révélée une situation problématique, qui a non seulement eu des conséquences financières pour la Ville, mais qui engendrait également des souffrances humaines au sein même du service, l'Autorité communale, consciente de l'ampleur des problèmes (avérés ou supposés), a alors immédiatement entrepris différentes démarches pour redresser la situation. Et ceci bien avant qu'un média en particulier ne s'empare du dossier.

Le SCAS est un gros navire avec beaucoup d'inertie. Reprendre la barre et redonner un nouveau cap ne peut être envisagé dans l'immédiateté qu'affectionne notre temps, mais doit s'inscrire dans un effort soutenu de plusieurs mois avant que les premiers effets ne se fassent sentir. Tout

changement est douloureux, se heurte à des réticences et est freiné par les doutes ou les attermolements inéluctables d'une grande structure administrative. Aujourd'hui, le navire a retrouvé sa route, les machines sont relancées et l'allure est reprise. La barre est tenue par une équipe de direction motivée, engagée et aux objectifs clairs. Celle-ci peut compter sur un équipage qui retrouve une confiance certaine et peut voir l'horizon avec sérénité.

Tout n'est cependant pas gagné dans une météo qui demeure agitée, notamment par la crise sanitaire. Il est toutefois temps de faire le point pour pouvoir tourner une page tourmentée du carnet de bord et en écrire une nouvelle que nous voulons résolument plus heureuse. Le présent rapport d'information n'a pas d'autre ambition. Il ne s'agit en aucun cas de régler des comptes, cela n'aurait en effet pas de sens et ne ferait que ressasser le passé, alors que c'est vers l'avenir que nous devons désormais nous tourner.

Contexte historique et légal

En 2005, la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS) est votée par le Grand Conseil. La réforme ACCORD est ainsi lancée dont le but est de rendre l'action sociale plus rationnelle, cohérente et efficace, mais également plus proche, accessible et compréhensible pour l'usager.

Entre 2006 et 2009, les services sociaux et les Agences AVS-AI, alors sous la responsabilité de chaque commune, se réunissent sous un même toit et sont localisés dans différentes régions du canton pour couvrir l'ensemble du territoire. Huit antennes seront ainsi créées dont une à La Chaux-de-Fonds pour ladite commune ainsi que La Sagne et Les Ponts-de-Martel. Pour les prestations du SCAS, ces communes défraient annuellement La Chaux-de-Fonds respectivement de CHF 30'000.– et de CHF 50'000.– sur la base d'une convention du 13 novembre 2013. En 2014, les Guichets ACCORD voient le jour, la mise en œuvre effective des pratiques harmonisées et de la Facture sociale intervenant au 1^{er} janvier 2015.

Ainsi, les services sociaux de l'époque se sont mués, dès 2014, en Guichets Sociaux Régionaux (GSR), constitués d'une porte d'entrée unique appelée Guichet ACCORD auquel s'adresse tout citoyen neuchâtelois qui souhaite déposer une demande pour les prestations, sous conditions de ressources décrites ci-dessous.

Le fonctionnement et l'organisation des GSR sont donc ancrés dans la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales du 23 février 2005 (LHaCoPS) et son règlement d'exécution du 18 décembre 2013 (RELHaCoPS).

Le Département de l'économie et de l'action sociale (ci-après: le DEAS) est chargé de l'application des tâches dévolues à l'Etat par la LHaCoPS. Le service (cantonal) de l'action sociale est l'organe d'exécution du département en matière de prestations sociales versées sous conditions de ressources. En son sein, l'ODAS-contrôle est plus particulièrement chargé d'auditer les GSR afin de vérifier le respect des normes et la bonne gestion des pratiques d'aides sociales.

La LHaCoPS et son règlement d'exécution régissent les bases de l'harmonisation et de la coordination des prestations sociales cantonales versées sous conditions de ressources (ci-après prestations).

La loi définit les principes régissant :

- a) L'unité économique de référence ;
- b) Le revenu déterminant unifié ;
- c) Le processus d'examen du droit aux prestations ;
- d) L'échange d'informations ;
- e) L'organisation des structures d'accès aux prestations.

Les GSR constituent dans chaque région le point d'accès au dispositif social, en particulier pour les prestations suivantes :

- Avances sur contribution d'entretien ;
- Subsidés en matière d'assurance-maladie obligatoire ;
- Bourses et prêts d'études ;
- Aide sociale matérielle.

Une fois les demandes analysées par les collaboratrices et collaborateurs socio-administratifs-ives du Guichet ACCORD, elles sont dirigées auprès de l'office communal de l'aide sociale (OCAS) s'il s'agit d'une demande d'aide sociale, ou du service cantonal ad hoc pour les trois autres prestations.

Les principes de financement des dépenses d'aide matérielle sont pour leur part ancrés dans la Loi sur l'action sociale du 25 juin 1996 et dans son règlement d'exécution. Le Conseil d'Etat nomme au début de chaque période administrative un "Conseil des autorités d'action sociale" chargé d'analyser l'évolution des prestations et des coûts liés aux domaines de la

prévoyance sociale qui font l'objet d'une harmonisation de la prise en charge des dépenses entre l'Etat et les communes.

Les normes de dépenses d'aide matérielle qui régissent toutes les dépenses effectuées par les services sociaux régionaux pour les bénéficiaires sont définies par le biais d'un Arrêté cantonal et de quelque 40 directives émises par le service cantonal de l'action sociale (SASO).

Les charges de la prévoyance sociale sont financées entre l'État (60%) et les communes (40%); elles constituent un pot-commun dénommé "Facture sociale". Celui-ci couvre les domaines suivants :

- a) Aide sociale ;
- b) Programmes d'insertion ;
- c) Subsidés pour les primes de l'assurance obligatoire des soins ;
- d) Bourses d'études ;
- e) Avances de contribution d'entretien ;
- f) Participation financière du canton prévue par la LACI ;
- g) Indemnités financières aux organismes du social ambulatoire privé ;
- h) Allocations familiales versées aux personnes sans activité lucrative.

Les frais de personnel des services sociaux régionaux (SSR) et du guichet ACCORD sont subventionnés à hauteur de 40% par le canton et 60% par les communes au travers d'un pot commun. Ces subventions forfaitaires sont d'une part de CHF 100'000.– pour un équivalent plein temps (EPT) d'assistant·e·s sociaux/ales, quel que soit son salaire effectif, et d'autre part, de CHF 80'000.– pour le personnel administratif ou socio-administratif. Le nombre d'EPT subventionné est défini par le nombre de dossiers, un·e assistant·e social·e devant traiter entre 80 et 120 dossiers. La dotation du personnel administratif ou socio-administratif doit se situer entre 50 et 70% par poste social qualifié à plein temps pour pouvoir entrer dans le subventionnement cantonal.

Contexte actuel du Service – organisation générale

Le service communal de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds (SCAS) a, pour des raisons historiques, conservé ce nom alors que les autres services sociaux se sont mués en GSR. Cependant, malgré cette dénomination différente, l'organisation, les conditions de fonctionnement, les contraintes et libertés d'action ou d'appréciation sont identiques pour toutes les structures.

Selon l'organigramme annexé au présent rapport, le SCAS est constitué de quelque 50 EPT et 60 personnes. Actuellement, en sus des trois secteurs

principaux, le SCAS propose également une prestation de médiation au logement dispensée par une avocate engagée à 50%. Elle s'occupe aussi, en étroite collaboration avec le Service des bâtiments et du logement, de la gestion des appartements dits protégés pour personnes âgées de la Fondation Bonne Fontaine. Cette fonction est le seul particularisme de la structure chaux-de-fonnière. Mais ce secteur reste marginal et n'a pas d'impact sur le fonctionnement global du SCAS et les considérations du présent rapport.

Conformément à une recommandation d'ODAS-contrôle (suite au premier contrôle sur site effectué en mai 2019), ainsi que pour répondre à une partie des problématiques relevées tant dans les rencontres avec les collaborateurs que par l'audit mené, une fonction de chargée des procédures internes et de la formation à 60% a été créée. La titulaire, engagée en juillet 2020, a pour missions la mise en place de processus harmonisés, la formation du personnel à ces processus ainsi que le contrôle de leurs applications. Cette personne effectue également un travail important en matière de système de contrôle interne, mis en place dès février 2021.

L'OCAS est constitué de plusieurs secteurs : aide sociale (20.9 EPT) ; insertion socio-professionnelle (1.5 EPT), réception (2.8 EPT), secrétariat (7.35 EPT) et comptabilité (5.1 EPT). Les trois premiers secteurs sont dirigés par la cheffe d'office tandis que le secrétariat et la comptabilité sont dirigés par l'adjointe à la cheffe de service.

L'Agence AVS-AI est constituée de 3.6 EPT et est directement rattachée à la cheffe de service, de même que le guichet ACCORD, constitué de 4.8 EPT, et de la médiatrice au logement.

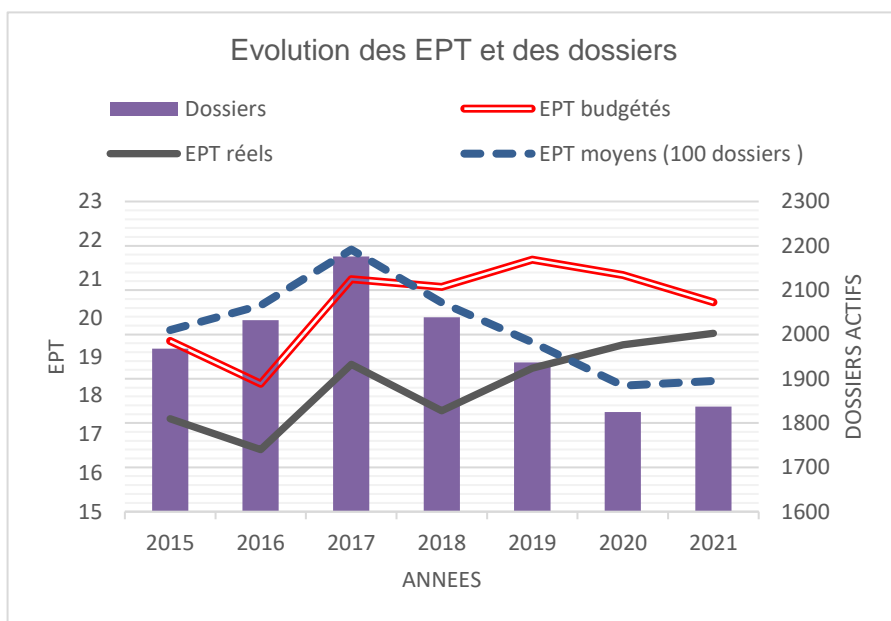
Historique des problèmes

Le SCAS est un service qui a vécu une croissance exponentielle. S'agissant du secteur aide sociale, qui est le cœur métier du service, les EPT d'assistant·e·s sociaux/ales sont passés de 5 dans les années 2000, à 12 en 2010 puis à 21 à ce jour (27 personnes), pour assumer la gestion d'aide matérielle des bénéficiaires selon les années. Il est actuellement devenu le GSR le plus grand du canton.

Les causes de cette croissance de l'aide sociale sont multiples. Tout d'abord, nous avons la professionnalisation de l'aide sociale dans les années 2000. Cela signifie que toutes les personnes en situation d'indigence ont pu bénéficier de l'aide sociale selon des critères légaux cantonaux identiques,

de fait, pour toutes les communes. Au préalable, les personnes dans le besoin s'adressaient auprès des œuvres d'entraide et des administrateurs communaux qui octroyaient une aide à bien plaisir. À cela s'ajoutent les effets de la migration des personnes sans formation au bénéfice d'un permis C qui peuvent prétendre à l'aide sociale. Puis, un facteur important à l'origine de la précarité est le divorce, dont le taux dans le canton est très élevé. Enfin, les conséquences de la réforme en matière d'assurance chômage intervenue en 2011, qui a généré un transfert important de personnes à l'aide sociale, sont importantes.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des EPT des assistant-e-s sociaux/ales en lien avec l'évolution du nombre des dossiers d'aide sociale. La courbe des EPT réels pondère la dotation budgétée, prenant en considération un taux d'absentéisme et de turnover important entre 2015 et 2020.



En parallèle, les normes d'aide sociale régies par des directives cantonales se sont sans cesse complexifiées. Entre 2002 et 2020, ce sont quelque 40 directives qui ont été éditées et révisées à de multiples reprises. Cette diminution de la marge d'appréciation est justifiée par la volonté d'appliquer une politique harmonisée à l'échelle cantonale gommant les disparités régionales. C'était un objectif essentiel de la LHCoPS.

Force est de constater que l'évolution de la structure organisationnelle et fonctionnelle du service n'a pas été adaptée en conséquence. La formation du personnel à ces directives n'a pas été effectuée de manière adéquate et les professionnels du métier ont rapidement été submergés par la quantité et la complexité des normes à appliquer. Il s'est ensuivi une fatigue profonde du personnel, une démotivation, des taux d'absentéisme et de turnover importants, avec les conséquences collatérales que cela induit sur les collègues et la direction en termes de surcharge chronique de travail.

De plus, les contrôles internes qui devaient avoir lieu tout au long de ces années pour s'assurer que les prestations soient correctement délivrées n'ont pas été mis en place de manière efficace et pérenne.

Les conséquences de ces dysfonctionnements ont eu également des répercussions sur les bénéficiaires. Certains ont eu plusieurs assistants sociaux en peu de temps, des entretiens à intervalles irréguliers et l'équité de traitement n'a pas pu être assurée. Dans ces conditions, certains bénéficiaires faisaient légitimement part de leur colère aux professionnels auxquels ils pouvaient s'adresser. La documentation nécessaire à la bonne gestion des dossiers a été parfois lacunaire en lien avec les mouvements des assistant·e·s sociaux/ales. Toutefois, il n'a pas été constaté des conséquences financières de cet état de fait au détriment de bénéficiaires, au contraire.

Un changement de direction et de culture de management intervient cependant en 2017. Une réorganisation du service est proposée par le nouveau chef de service dans l'idée d'améliorer le fonctionnement. Dans ce cadre, plusieurs modifications interviennent. Les postes d'encadrement sont revus et une nouvelle répartition est proposée. Ainsi, trois assistantes sociales sont nommées responsables de groupe pour assumer la gestion des 27 assistant·e·s sociaux/ales afin de répartir la charge managériale, avec toutefois des visions divergentes sur l'application des normes. Malgré cela, les relations se tendent très rapidement entre les professionnels du terrain et la direction. La communication et la collaboration deviennent très compliquées. Le paquebot qu'est devenu le SCAS est à la dérive.

Gestion de la crise

Plusieurs actions ciblées ont été menées, telles qu'un audit interne en 2015 puis plusieurs supervisions d'équipes ainsi que plusieurs séances avec l'ensemble des collaborateurs·trices du SCAS, tout comme un renforcement

des effectifs avec l'accord d'un Conseil communal de plus en plus préoccupé par la perception d'une situation qui se dégradait.

EPT	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Budgétés	41,50	41,70	42,10	46,50	47,40	49,05
Effectifs	40,86	41,88	43,25	47,47	45,99	47,96
Taux d'absentéisme	10.4 %	8.9 %	10.2 %	15.2 %	12.6 %	8.2 %

Les différences entre les EPT effectifs et budgétés révèlent les problèmes liés aux vacances induites par le turn-over, sans toutefois tenir compte d'un taux d'absentéisme significatif dans le secteur aide sociale. Entre 2017 et 2020, il faut également tenir compte d'un taux d'absentéisme important dans les postes de cadres. Dès lors en 2018, les EPT effectifs sont légitimement supérieurs au budget de par une dotation supplémentaire décidée par le Conseil communal en réponse à une situation du SCAS jugée particulièrement critique.

En 2019, il est finalement décidé de mener un audit organisationnel afin d'approfondir de manière complète les problématiques rencontrées au SCAS. Ceci reflète la volonté de décliner un plan d'action permettant d'améliorer la situation de manière pérenne. En effet, le Conseil communal est alors très inquiet de voir ce service en souffrance, notamment en ce qui concerne les conditions de travail relevées par les collaborateurs-trices. D'ailleurs, et pour illustrer cette souffrance, les collaborateurs-trices du service ont sollicité la même démarche auprès des autorités dans le même laps de temps.

En mai 2019, un audit organisationnel est formellement accepté par le Conseil communal et mené durant la saison estivale. Toutes les collaboratrices et collaborateurs du SCAS sont entendus. Les conclusions de l'audit sont communiquées au Conseil communal fin 2019 et mettent en lumière l'ampleur des problèmes, tant au niveau de la gestion des ressources humaines que de la gestion des dossiers, dans un service sans ligne directrice claire et dont les employé-e-s étaient en perte de sens. En parallèle à l'audit, des séances de supervision sont organisées pour le personnel d'encadrement du service afin de les soutenir dans leurs tâches.

Le rapport d'audit a été livré en deux parties. La première correspond à des extraits d'auditions et au diagnostic posé par l'auditeur. La deuxième partie proposait des recommandations qui pour la plupart ont été suivies par le Conseil communal. Les constats posés font ressortir des tensions inter secteurs et interpersonnelles, une perte de sens et un déficit de

compétences et de formation, notamment dus à un important turn-over. Cet audit interne n'a malheureusement pas été rédigé dans une perspective de publication alors que le Conseil communal souhaitait au contraire être transparent dans la gestion de la crise qui se révélait aigüe. C'est indéniablement une faiblesse de cet audit en regard de la nécessité de la protection de la personnalité.

Des demandes d'accès aux documents de l'audit sont très rapidement adressées au Conseil communal qui, bien qu'étant prêt à répondre favorablement, dut y renoncer suite à deux oppositions fermes formulées par des personnes directement concernées. L'audit est certes un document officiel soumis au principe de la transparence en application de la Convention intercantonale des 8 et 9 mai 2012 relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE). Toutefois, la divulgation du document ne doit pas compromettre d'intérêt public prépondérant ou d'intérêts privés prépondérants, ce par quoi est principalement entendu la protection de la personnalité des personnes concernées. Plusieurs demandes ont été formulées devant le Préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT) pour avoir accès à ce document. L'une d'elles est connue; elle émane d'Arcinfo qui l'a indiqué dans ses colonnes le 9 janvier 2020. Cette demande, à laquelle s'est ajoutée une autre, a fait l'objet d'oppositions à rendre l'accès public au document.

La décision rendue le 15 avril 2021 par la Commission de la protection des données et de la transparence autorise la communication de ces documents mais uniquement après le caviardage "des identités des personnes concernées par l'audit et leurs initiales" ainsi que des "citations des déclarations des personnes entendues par l'auditeur".

Le document en résultant serait ainsi difficilement lisible en raison de ces impératifs de protection de la personnalité. Ce résultat, qui peut être jugé frustrant par certains, n'est donc pas le fruit d'une volonté du Conseil communal de cacher quoi que ce soit. Ce dernier demeure pleinement acquis aux vertus de la transparence de l'action publique, mais est tenu par les décisions des autorités en matière d'application de la CPDT-JUNE.

Il s'agit donc de préserver l'anonymat des personnes concernées. Les rapports d'audit contiennent de nombreux noms et moult citations tirées des déclarations des personnes entendues dans un cadre confidentiel. Certaines tiennent sur quelques lignes et d'autres sont bien plus étendues. En effet, les procès-verbaux des séances, qui ne sont pas publics, ne sont pas

accessibles selon l'art. 69 al. 3 CPDT-JUNE. Tel est en particulier le cas des procès-verbaux des auditions menées par l'auditeur. En effet, les rapports d'audit ne se limitent pas à résumer les déclarations ou à les synthétiser, mais comprennent des citations qui reprennent mot à mot les déclarations de leurs auteur-e-s. Il est donc primordial de garantir aux personnes entendues que leurs déclarations resteront confidentielles. La confidentialité ne doit pas être limitée à l'anonymat, mais elle doit porter sur toutes les déclarations faites à l'auditeur dans un rapport de confiance essentiel à la validité et à la pertinence d'un audit. Un intérêt public est certes reconnu, mais l'accès à l'entier de ce document ne peut être possible, les intérêts privés ayant été jugés prépondérants.

Ce respect de la procédure a conduit dans certaines situations à imaginer, voire fantasmer, des éléments contenus dans l'audit qui n'auraient pas été partagés lors des synthèses ou des restitutions faites, par exemple, à l'ensemble des collaborateurs-trices du SCAS par l'auditeur lui-même. Il n'en est rien et seul le respect des éléments ci-dessus a empêché la mise à disposition de l'audit à laquelle était disposé le Conseil communal.

En synthèse et comme déjà indiqué, l'audit révèle des éléments dysfonctionnant et une organisation à revoir, mais aucun fait répréhensible. Ces éléments ont été pris en compte et un travail de fond a été entrepris.

Dans ce contexte, en fin 2019, le chef de service décide de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. En cascade, une nouvelle organisation est alors validée par le Conseil communal et un comité de pilotage (COPIL) est constitué afin d'accompagner la direction du SCAS dans sa réorganisation. Durant la période de janvier à juin 2020, la gouvernance du SCAS a été assumée par la cheffe de dicastère qui a endossé le rôle de cheffe de service ad interim, épaulée par l'adjointe administrative. Afin de pallier l'absence d'expertise métier dans les fonctions dirigeantes, la cheffe du Guichet Social Régional Littoral Ouest a été engagée dès le 1^{er} janvier 2020 en tant que chargée de mission à un taux d'activité de 40% jusqu'en avril, puis de 60% dès le mois de mai. Cette dernière a aujourd'hui repris la direction du SCAS.

Le COPIL, constitué des cheffes des dicastères des finances, d'une part, et de l'Action sociale, d'autre part, ainsi que des cheffes des services des finances et des ressources humaines, de l'adjointe administrative du SCAS et de la chargée de mission, a eu pour première mission de créer un groupe de travail (GT) pluridisciplinaire incluant des représentant-e-s de tous les secteurs du service communal de l'action sociale. En effet, la reconstruction

du SCAS ne pouvait pas se réaliser sans le concours de collaboratrices et collaborateurs de chaque secteur, pierres angulaires de la nouvelle organisation du service. À la demande de la Ville, un représentant du canton était également présent au sein du GT.

Le COPIL s'est réuni à raison de deux fois par mois et a été un élément facilitateur dans la mise en place de la nouvelle organisation. De plus, les services transversaux, notamment des ressources humaines, ont apporté leur soutien dans les processus de recrutement ainsi que dans la gestion du personnel en général, dans un contexte de crise telle qu'elle était vécue à tous les niveaux. Le Service des finances est venu en renfort plus spécifiquement pour le traitement des décomptes de rétroactifs AI. Quant au GT, il s'est réuni à deux reprises seulement compte tenu des mesures COVID qui ont été imposées durant cette période, toutefois des sous-groupes de travail thématiques ont pu être constitués et des travaux ont pu être menés.

Durant toute cette période de crise, les AS, en rupture de dialogue avec leur direction, ont fait appel au Syndicat du Service Public (SSP) afin que leur souffrance et leurs demandes d'amélioration des conditions de travail puissent être relayées, entendues et prises en considération. La représentante du SSP a été invitée à deux reprises avec les AS afin de faire part à la direction ad interim et au Service des ressources humaines des besoins de renforts pour les décharger. Il s'est également agi d'évoquer le processus d'accueil et de formation devant être mis en place pour les nouveaux, de définir les mesures pour protéger la santé du personnel, de communiquer l'urgence de la situation du SCAS, de définir l'intégration du SSP dans les démarches inhérentes à la sortie de l'audit, etc. La plupart de ces demandes ont été entendues et les relations ont ainsi pu s'apaiser.

La nouvelle organisation qui s'en est dégagée se traduit notamment par l'engagement de :

- Une cheffe de service au 1^{er} juin 2020, laquelle était alors cheffe du GSR Littoral Ouest et chargée de mission au SCAS ;
- Une chargée des procédures internes et de la formation au 1^{er} juillet 2020, qui a travaillé durant 30 ans au Contrôle cantonal des finances ;
- Une cheffe de l'office communal de l'aide sociale au 1^{er} septembre 2020, assistante sociale chevronnée qui a travaillé une dizaine d'années au GSR Littoral Ouest. Ce poste a été créé en lieu et place des trois fonctions de responsables de groupe des AS ;

- L'engagement pour la durée nécessaire d'un collaborateur en charge de la gestion de la problématique des doubles loyers ;
- Le renforcement du service par des engagements temporaires ou pérennes dans différents secteurs du service afin d'en améliorer la structure mais également pour soulager les collaborateurs-trices et améliorer les conditions de travail ;
- Une nouvelle répartition des tâches entre le Service communal de l'action sociale et le Service des finances pour la gestion du contentieux.

Contrôles sur site effectués par ODAS-contrôle

En exécution des articles 8 et 9 de la Loi sur l'action sociale (LASoc) et suite à la décision prise lors du Conseil de la Facture sociale du 6 juillet 2018 (devenu Conseil des autorités d'action sociale), le DEAS, par le biais de l'office cantonal d'aide sociale (ODAS), a procédé du 6 au 24 mai 2019 à un contrôle sur site de la gestion des dossiers d'aide sociale et des processus de contrôle appliqués au sein du service social régional de La Chaux-de-Fonds (SSR).

Il faut relever que le nombre des dossiers et le volume des dépenses d'aide matérielle gérés par le SCAS représentent une part significative des dépenses d'aide sociale de la Facture sociale, soit environ 30%.

Les conclusions de ce premier contrôle sur site ont été rendues par l'ODAS lors d'une séance en juin 2019 en présence de la conseillère communale en charge du DJASS et de la direction du SCAS. Les conclusions de ce contrôle mettent en exergue des manquements récurrents dans le respect des directives et des normes d'aide sociale, des problématiques générales liées à l'absence de processus clairs dans la gestion des dossiers d'aide sociale et dans le flux des informations entre les AS et le secteur de la comptabilité. Le verdict sévère et alarmant confirme la situation périlleuse dans laquelle se trouve alors le SCAS.

Compte tenu de ces constatations, l'ODAS-contrôle a émis des demandes et recommandations qui portent, dans un premier temps, sur les éléments liés à la situation de crise qui nécessitent la mise en place de dispositifs urgents et facilement réalisables. Dans un deuxième temps, il a formulé des observations relatives aux processus et aux dossiers contrôlés.

1. Observations relatives aux difficultés générales du service

1.1 Harmonisation des processus de gestion des dossiers d'aide sociale au sein du SSR

"Par conséquent, au vu de la fréquence des erreurs constatées sur aussi peu de dossiers et de leur impact financier important, au vu des manquements au niveau du personnel AS et de la surcharge de travail des responsables d'équipe, il nous semble judicieux d'engager des moyens externes pour une durée déterminée afin de :

- *Harmoniser les processus de gestion des dossiers (sur la base des bonnes pratiques existantes) ;*
- *Harmoniser la compréhension et l'utilisation des formulaires standards divers déjà existants ;*
- *Mettre en place des processus de contrôle des dossiers par les responsables d'équipe et/ou du secteur administratif afin de garantir la continuité des processus harmonisés et de prévenir les erreurs humaines."*

Pour ce point, ODAS-contrôle a émis la recommandation exceptionnelle d'engager une personne avec des connaissances dans la mise en place des processus et d'éventuelles connaissances dans la gestion administrative du secteur social de notre canton, ceci dans le but de pallier les lacunes constatées.

1.2 Rattrapage des retards, notamment la gestion du contentieux

Les dysfonctionnements dans la gestion des dossiers d'aide sociale mentionnés plus haut ont notamment eu pour conséquence d'occasionner des versements trop importants au moment où les bénéficiaires sortent de l'aide sociale, montants qu'ils doivent rembourser par la suite. Cela a généré la création d'un dossier de contentieux. Ainsi, par contentieux, il est entendu des débiteurs anciennement bénéficiaires de l'aide sociale qui ont une dette à rembourser et dont le dossier a été clôturé. Dans les autres cas, les remboursements se font par l'intermédiaire de retenues.

Or, il a été constaté que depuis de nombreuses années le secteur du contentieux du SCAS n'avait pas été une priorité pour la direction et que les ressources humaines nécessaires à sa gestion, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, n'avaient jamais été engagées. Le résultat d'une telle gestion est un nombre très important de dossiers non traités et de ce fait des

montants dus non remboursés à la Facture sociale, créant ainsi un dommage.

Pour ce point, ODAS-contrôle a émis la recommandation exceptionnelle suivante :

Au vu de ce qui précède, et selon les autres observations qui suivent dans ce rapport, la nécessité du rattrapage des retards dans les meilleurs délais est une évidence. Cependant, s'agissant d'une situation de crise, cet objectif nous semble peu réalisable avec l'effectif actuel. Considérant les pertes financières dues au manquement de certains contrôles, au manque de suivi des contentieux et à l'approche du délai de migration vers KISS, nous estimons judicieux et nous recommandons l'engagement en CDD d'une personne dans le secteur administratif-comptabilité pour renforcer l'équipe temporairement.

2. Observations relatives aux processus

Des failles importantes ont également été identifiées dans les processus suivants :

- Paiement des loyers : risques de paiement de doubles loyers ou de paiement de loyers après le bouclage d'un dossier ;
- Libération des paiements journaliers : risques de paiements à double ou de paiement après le bouclage d'un dossier ;
- Gestion des dossiers d'aide sociale : manque d'harmonisation, de pièces justificatives, trop de prestations circonstanciées versées, retenues effectuées aux bénéficiaires trop faibles (ne respectent pas la directive y relative), etc.

3. Suites du contrôle, exigences du DEAS

Au vu de l'ampleur des problèmes relevés, plusieurs échanges ont, dès leur prise de connaissance par l'autorité communale en juin 2019, eu lieu entre la cheffe de dicastère et la direction du DEAS sur les différentes natures des problèmes rencontrés par le SCAS.

Compte tenu des profonds dysfonctionnements mis en lumière en matière de respect des normes d'aides sociales, de gestion des dossiers, de gestion des flux financiers et des procédures de contrôle requises par l'activité d'un SSR, le DEAS, dans son rôle d'autorité de surveillance et de contrôle, a écrit en novembre 2019 au Conseil communal de la Ville afin de poser ses

exigences, notamment la mise sur pied d'un plan d'action. En résumé, l'Etat demande :

1. Planification de la mise en conformité ;

Remise au DEAS d'un document décrivant les mesures envisagées par le Conseil communal pour rétablir un fonctionnement adéquat du SSR. Le délai imparti par le DEAS était la fin du premier semestre 2020. De plus, sont attendus par le DEAS une liste des actions prévues, la planification temporelle et leur déploiement, de même que les questions en lien avec :

- a) Le pilotage et l'accompagnement de la démarche ;
- b) La gouvernance et l'organisation du service ;
- c) Les étapes et modalités de communication envisagées.

2. Information de la situation au Conseil de la Facture sociale ;

3. Mesures de suivi du déploiement du plan d'action.

Le Conseil communal a immédiatement réagi et tous les éléments exigés par le DEAS lui ont été fournis dans les délais impartis. De plus, des échanges approfondis ont eu lieu régulièrement courant 2020 et jusqu'à ce jour.

Afin de vérifier les résultats des mesures correctrices mises en œuvre sur lesquelles le Conseil communal s'est engagé, le DEAS a demandé à ce qu'un second contrôle sur site soit effectué. Ce dernier a eu lieu du 14 septembre au 23 octobre 2020. L'essentiel des mesures correctrices prises ayant été mises en œuvre dans le second semestre 2020, le résultat du deuxième contrôle sur site, qui a porté sur la gestion des dossiers du premier semestre, n'a, de fait, pas pu donner le résultat espéré. Ceci peut en partie s'expliquer par les contraintes liées aux mesures COVID et par une inertie naturelle des effets de tout changement de pratique. Sans doute aurait-il été judicieux que le contrôle soit reporté de quelques mois afin d'être plus pertinent. Toutefois, il est souligné que suite aux exigences du DEAS, *"la commune a entrepris rapidement des actions rigoureuses en vue de rétablir une gestion adéquate dans les meilleurs délais et qu'il était important de relever que la crise sanitaire et ses conséquences ont quelque peu retardé certaines actions entreprises par la direction du SSR, notamment les formations prévues par la cheffe du SSR auprès des AS ainsi que la mise en place de nouvelles procédures."*

Concrètement, s'il est constaté que *"les actions entreprises par le SSR sont pertinentes et que plusieurs améliorations ont été constatées"* (mises en place et harmonisation de procédures, mise à jour de la comptabilisation des recettes dans les dossiers d'aide sociale, suivi des recommandations pour l'engagement d'une chargée des procédures internes et d'un chargé de comptabilité pour la mise à jour du contentieux), la conclusion est que *"malgré les efforts considérables entrepris par l'autorité communale et la direction du SSR, les problèmes et les erreurs dans la gestion des dépenses d'aide sociale n'atteignent pas encore le niveau d'acceptabilité suffisant. Nous sommes toutefois conscients qu'un tel changement n'est pas réalisable à court terme"*.

Afin de mesurer les effets des actions entreprises durant le deuxième semestre 2020, le DEAS a demandé un troisième contrôle sur site, lequel est prévu pour la fin du mois de mai 2021.

Actions prévues et mesures correctrices prises

Comme mentionné de manière détaillée sous le chapitre "gestion de la crise", à la suite des conclusions de l'audit organisationnel mené sur le deuxième semestre 2019 et pour répondre aux exigences du DEAS, une nouvelle organisation a été validée par le Conseil communal et, comme déjà mentionné, un groupe de pilotage (COFIL) a été constitué afin d'accompagner la direction du SCAS dans le pilotage des démarches à entreprendre.

Les mesures correctrices prises durant le premier semestre 2020 sont les suivantes :

- Courriers à double signatures avec la direction lorsqu'ils engagent financièrement le service (garanties de loyers par exemple) ;
- Aide du service des finances de la Ville pour le traitement des décomptes de rétroactifs AI/PC restés en suspens ;
- Aide du service des finances de la Ville pour la mise en place d'un logiciel professionnel de gestion des débiteurs pour le traitement des dossiers de contentieux ;
- Engagement d'un chargé de comptabilité en CDD sur une année (renouvelé jusqu'à fin 2021) afin de venir en renfort pour la mise à jour du contentieux puis pour l'analyse et la récupération des doubles loyers.

Les mesures correctrices prises durant le deuxième semestre 2020 sont les suivantes :

- Nouveau processus sécurisé et harmonisé pour le paiement des budgets mensuels et les paiements journaliers afin de stopper tout paiement à double (impression d'une liste ad hoc vérifiée puis visée par chaque AS), condition sine qua non pour que la comptabilité effectue les paiements. En effet, aucun contrôle en bonne et due forme des pièces comptables visées n'existait jusque-là ;
- Obligation d'avoir eu un contact avec le/la bénéficiaire avant la libération de son budget mensuel ;
- Obligation d'avoir des notes d'entretien sous format informatique suivant le modèle ad hoc ;
- Mise en place de nombreuses procédures visant à garantir les retenues qui doivent être opérées sur différentes prestations (frais médicaux, dentaires, prestations circonstanciées, loyers hors normes) afin d'harmoniser les pratiques et être conforme aux directives ;
- Mise en place de journées de formation par la cheffe du SCAS dédiées à la maîtrise des directives d'aide sociale afin de combler les nombreuses lacunes constatées ;
- Coaching des AS ayant un besoin accru de compléments ;
- Formation en assurances sociales pour les assistant-e-s sociaux/ales sans formation académique spécifique (formation dans l'éducation par exemple) ;
- Formation comptable du personnel du secteur comptabilité ;
- Vérification des doubles loyers 2015 à 2016 et facturation.

S'agissant des engagements en lien avec les différentes recommandations :

- Engagement d'une chargée des procédures internes et de la formation à 60% en CDI dès le 1^{er} juillet 2020 ;
- Engagement d'une cheffe de l'office communal de l'aide sociale, afin de remplacer les trois responsables de groupes ;
- Renfort du secteur comptabilité par l'augmentation de la dotation de 0.7 EPT et la nomination d'une responsable de secteur (fonction qui n'avait pas été repourvue depuis le départ de l'ancien responsable au 30 septembre 2017) ;

- D'autres renforts ont été consentis dans les différents secteurs pour stabiliser ce service et sécuriser les nouvelles procédures en place.

Mesures prises durant le premier trimestre 2021 :

- Externalisation du secteur contentieux au service des finances de la Ville, avec une procédure ad hoc ;
- Contrôles internes systématiques mis en place durant le premier trimestre 2021 :
 - 1) Vérification de l'application des nouvelles procédures internes, notamment en lien avec les différentes retenues à effectuer par les AS ;
 - 2) Vérification de la bonne tenue des dossiers d'aide sociale ;
 - 3) Vérification des doubles loyers 2017 à 2020 ;
 - 4) Vérification de la double signature avec la direction de tout paiement dans les dossiers bouclés, des prestations circonstanciées remboursables ou des restitutions d'argent.
- D'autres mesures de contrôle par sondage ont également été mises en place. En tout, ce sont une dizaine de processus qui ont été mis en œuvre depuis le 1^{er} février et qui font l'objet d'un suivi régulier par la direction du SCAS ;
- Engagement d'un juriste à 0.5 EPT dans le contingent des AS pour les épauler sur les questions légales qui deviennent de plus en plus complexes et limiter les risques de vice-de-forme dans les décisions ou les procédures, ce qui a eu dans le passé d'importantes conséquences financières lors de litiges qui ont valu à la Ville d'être déboutée.

Nous jugeons nécessaire de relever que si les mesures mises en place en matière de procédures et de contrôles internes sont indispensables afin de pallier les très nombreuses carences héritées de ces 5 dernières années, cela génère, en plus des contrôles sur site par ODAS-contrôle et des réformes cantonales, une charge de travail considérable sur une équipe majoritairement nouvelle. Nous estimons toutefois qu'il s'agit d'une situation passagère, le poids des contrôles devant diminuer significativement à mesure que le nombre d'erreurs en fera de même.

Conséquences financières – accord du CE

Sur la base du résultat des deux contrôles sur site menés par ODAS-contrôle et après plusieurs échanges avec le chef du DEAS, le périmètre du dommage financier à imputer au SCAS a pu être déterminé.

En effet, les dépenses d'aide matérielle que l'Etat ne peut pas admettre au sens de la Loi sur l'action sociale ne pouvaient être mises à la charge de la Facture sociale portée par l'Etat à 60% et par l'ensemble des communes à hauteur de 40%.

Ainsi, le dommage a été identifié et réparti en trois catégories :

- 1) Les loyers payés à double ;
- 2) Les autres dépenses non conformes ;
- 3) La gestion des dossiers de contentieux.

Il a également été convenu que le dommage devant être estimé et pris en compte devait porter sur la période qui s'écoule entre la mise en place effective de la Facture sociale harmonisée en 2015 et l'exercice qui a fait l'objet du premier contrôle sur site, soit en 2019.

1. Loyers payés à double

Pour cette catégorie, le dommage porte sur la période 2015 et 2019, mais aussi sur 2020 dans la mesure où le deuxième contrôle sur site a démontré que le problème n'était pas encore entièrement résolu. Les procédures mises en place depuis et décrites ci-avant excluent désormais les doubles loyers.

En effet, il faut préciser que le dysfonctionnement des doubles loyers provenait de problèmes de communication entre les AS et la comptabilité. Pour bien comprendre, un double loyer peut résulter d'un loyer versé deux fois à la gérance, ou une fois à la gérance et une fois au bénéficiaire, et finalement deux fois au bénéficiaire. D'un point de vue des opérations comptables, deux facteurs expliquent ce dysfonctionnement : durant des années, de peur que les budgets mensuels ne soient pas versés aux bénéficiaires (vu notamment l'important taux d'absentéisme des AS), lesdits budgets, y compris les loyers, étaient générés automatiquement sur 3 mois dans un principe d'ordre permanent. En parallèle, les AS effectuaient leurs budgets parfois sans tenir compte de ces pré-saisies. La seconde origine de ce dysfonctionnement est liée à des loyers payés à la fois par l'AS dans un budget mensuel et à la fois par la comptabilité. Dans les premiers cas, vu

l'absence d'établissement d'une pièce comptable répertoriant tous les montants constitutifs du budget mensuel contrôlée et validée par l'AS, ces doubles paiements n'étaient jamais détectés. Dans le deuxième cas, l'absence de contrôle du compte du bénéficiaire par la comptabilité ne permettait pas de détecter si le loyer avait déjà été versé par l'AS. Aujourd'hui, l'immense majorité des loyers est payée par les AS dans le cadre du budget mensuel, ce qui évite le risque de paiement à double.

En fonction de l'état d'avancement de l'analyse des doubles loyers par le SCAS et des montants qui avaient d'ores et déjà pu être récupérés, c'est un montant de CHF 117'000.– qui a été arrêté pour 2015 et de CHF 74'000.– pour 2016, soit un montant total pour ces deux années de **CHF 191'000.–** qui a été sorti de la Facture sociale 2020 de manière forfaitaire et mis à charge de la Ville. Il est convenu que les remboursements récupérés pour cette période reviendraient à la Ville et ne seraient pas reversés à la Facture sociale. Compte tenu des délais de prescription de 5 ans, la priorité a été mise sur l'année 2016 : au 30 avril, CHF 17'000.– avaient pu être récupérés sur CHF 29'000.– facturés. De plus, il s'est avéré que CHF 30'000.– ont été finalement jugés irrécupérables car les personnes sont parties à l'étranger ou sont décédées. Ainsi, la majorité du travail qu'il reste à effectuer sur ces deux années consiste à rendre des décisions administratives avec voie de recours à l'attention des bénéficiaires, pour la plupart sortis de l'aide sociale, et ce afin d'obtenir un titre de mainlevée. Ces montants seront soit retenus sur le budget mensuel des personnes encore à l'aide sociale, soit portés au contentieux.

Quant aux doubles loyers des années 2017 à 2020, vu le temps nécessaire à l'analyse de leur justification et au délai des remboursements, le montant du dédommagement y relatif sera calculé à la fin de l'année 2021 et sorti de la Facture sociale de cet exercice. Au 30 avril 2021, l'ensemble des années 2017 à 2019 a été analysé de sorte à identifier les doubles loyers effectivement versés. Dès le 1^{er} mai, l'analyse d'éventuels remboursements dans d'autres rubriques comptables est menée afin de pouvoir obtenir le montant net des doubles loyers qu'il s'agira ensuite de facturer ou de retenir sur le budget des bénéficiaires concernés. S'agissant de l'exercice 2020, le travail est terminé et porte sur un montant de CHF 77'791.– Tous les doubles loyers ont été identifiés, les reconnaissances de dettes signées ou en voie de l'être et, cas échéant, les montants ont été réclamés aux gérances ou sont actuellement retenus mensuellement aux bénéficiaires sur leurs budgets. Au 30 avril, CHF 20'247.– ont été en partie remboursés par les gérances et en partie retenus aux bénéficiaires.

Dans l'attente du montant définitif du dédommagement pour ces années, la somme de CHF 283'000.– a été estimée comme raisonnable et portée en provision dans les comptes 2020.

2. Autres dépenses non conformes

Par autres dépenses non conformes, nous entendons les charges d'aide matérielle qui ne s'inscrivent pas dans le respect des directives ODAS (loyers non conformes, forfaits inadéquats, prestations circonstanciées erronées, etc.) ainsi que d'autres manquements dans la gestion des dossiers. Ces montants indument accordés par les AS ne peuvent pas faire l'objet de remboursement de la part des bénéficiaires, ceux-ci ne pouvant être reconnus d'une faute ou d'une négligence. Nous pouvons considérer pour les dépenses non conformes l'adage : ce qui est donné est donné. Si de telles dépenses ont aussi été identifiées lors des contrôles sur site d'autres SSR, leur intensité était largement moindre à celle constatée au SCAS. La fréquence de ces écarts et leur importance financière par rapport aux normes peuvent s'expliquer par l'absence d'une harmonisation des pratiques au sein du SCAS et d'une mauvaise connaissance de l'évolution de la politique sociale instillée au niveau cantonal. Les mesures de formation, d'encadrement et de contrôle mises en place depuis doivent fortement limiter les erreurs et les écarts d'appréciation qui sont toujours possibles mais devraient être d'une intensité fortement réduite.

Lors du premier contrôle sur site effectué par l'ODAS-contrôle, 72 dossiers ont été analysés en détail. Il a alors été constaté un nombre très important d'erreurs, lesquelles ont, sur cette base, été extrapolées à un dommage d'un montant d'environ CHF 92'000.– par année pour l'ensemble des dossiers, déduction faite des erreurs de doubles loyers traitées séparément. Cette estimation débouche sur un dommage forfaitaire de **CHF 460'000.–** pour les années 2015 à 2019. Cette somme a été sortie de la Facture sociale 2020 et mise à la charge de la Ville. Initialement, il était prévu de contrôler 350 dossiers. Toutefois, vu les difficultés rencontrées dans la lecture des écritures comptables et la recherche de documents dans la GED, cet objectif a dû être abandonné en regard du coût des investigations que cela aurait demandé. Il faut relever qu'un chiffrage précis aurait nécessité un audit exhaustif de tous les dossiers durant cette période de cinq exercices, ce qui aurait pu occasionner un résultat significativement différent, vu l'importance du montant d'erreurs constatées sur un faible échantillonnage. Il apparaît néanmoins que le chiffrage statistique résultant du contrôle de l'ODAS-contrôle est raisonnable et respectueux des finances publiques. De plus, les coûts d'une analyse exhaustive auraient été à la charge de la Ville sans

garantir que l'investissement ainsi consenti aurait réduit dans les mêmes proportions le montant du dommage estimé.

3. Dossiers de contentieux

Par dossiers de contentieux, nous entendons des dossiers clôturés par le SCAS qui doivent encore faire l'objet de remboursements de la part d'anciens bénéficiaires. Les types de prestations concernées par un suivi potentiel de contentieux sont les suivantes :

- Les prestations circonstanciées remboursables qui ne peuvent pas être récupérées le mois suivant en fonction de l'importance du montant (arriérés d'électricité, frais de vétérinaires, etc.) ;
- L'aide sociale remboursable liée principalement à des pénalités chômage ;
- L'escroquerie ;
- Les gains extraordinaires (héritage, loterie, etc.).

Il est à relever que la fraude à l'aide sociale impacte directement le contentieux, pas tellement dans le nombre de dossiers, mais dans les montants en jeu. À titre d'exemple, sur les 46 dossiers identifiés entre 2015 et 2020 portant sur des fraudes, ce ne sont pas moins de CHF 1.63 millions qui font l'objet de contentieux. Le nombre de fraudes identifiées est relativement faible en regard du nombre de dossiers faisant l'objet d'un contentieux, mais les montants sont souvent importants.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nb dossiers	5	7	12	15	5	2

Comme dans les autres SSR, un nombre important de dossiers est suivi normalement par le SCAS et fait l'objet de recouvrements. À titre d'exemple, sur une période de six mois (novembre 2020 - avril 2021), 66 dossiers de contentieux, dont 4 issus de fraude, ont été identifiés et font l'objet d'un traitement ordinaire pour un montant de CHF 324'000.–, soit par extrapolation environ 160 dossiers par année pour un montant estimé de près de CHF 780'000.–. Cela correspond à environ 7% des dossiers traités, ce qui est tout à fait dans la norme; à titre comparatif, un GSR du canton nous a communiqué un taux, pour la même période, de 8,6% de contentieux dans leurs dossiers.

Ces dossiers, traités de manière ordinaire, n'entrent pas dans le périmètre du dommage pris en compte. Par contre, lors du premier contrôle sur site, il a été identifié un nombre important de dossiers "recensés mais non suivis" et de dossiers "non recensés et non suivis". Ainsi, tous ces dossiers dormants ne faisaient l'objet d'aucune démarche en vue du recouvrement des sommes identifiées, ou supputées, devant être réclamées. Les remboursements relatifs à ces dossiers étant indubitablement plus difficiles, voire souvent impossibles à obtenir, ils font partie du périmètre du dommage considéré. Ces dossiers font néanmoins l'objet, depuis le 1^{er} février, d'une reprise en main rétroactive par le service du contentieux afin de récupérer les sommes qui peuvent l'être.

Le montant retenu a été construit sur la base d'un montant moyen de contentieux et sur la base d'un échantillonnage de 699 dossiers analysés en détail, soit globalement CHF 3.9 millions. Ce montant portant sur cinq exercices, qui peut paraître énorme, ne doit pas être considéré comme une perte sèche résultant d'un dysfonctionnement grave des AS si on le compare à d'autre GSR ou au traitement ordinaire des dossiers du SCAS depuis novembre 2020. Le problème vient clairement du traitement défaillant du contentieux par le SCAS durant de nombreuses années, ce qui a généré le dommage identifié par l'ODAS-contrôle. Ainsi, le recensement des dossiers en déshérence non recensés et non suivis a montré que 249 dossiers étaient concernés, soit un montant global statistique de CHF 1.37 million. Il en ressort que 450 dossiers étaient recensés mais non suivis pour un montant global de CHF 2.53 millions. Sachant que le taux de recouvrement usuel est de plus de 30% lorsque les dossiers sont traités avec diligence et que l'efficacité du SCAS constatée en la matière n'était malheureusement que de 15% sur les dossiers régulièrement suivis, il a été considéré que la perte pour la Facture sociale serait de 30% sur les 249 dossiers et de 15% sur les 450 autres, soit un dommage arrêté à CHF 790'950.– pour les cinq exercices retenus (2015-2019). Cette somme a également été sortie de la Facture sociale 2020 et mise à la charge de la Ville.

En résumé, c'est un montant total de **CHF 1'441'950.–** qui a été sorti de la Facture sociale en 2020 et facturé à la Ville. A celui-ci s'ajoutera le montant des doubles loyers 2017 à 2020 en cours de calcul, mais provisionné à hauteur de CHF 283'000.–, qui sera sorti de la Facture sociale 2021. Pour la Ville, c'est ainsi un montant total arrondi à **CHF 1'725'000.–** qui a été enregistré dans les comptes 2020.

Cet accord de dédommagement passé avec le DEAS est équilibré et raisonnable. Des pondérations ont été introduites dans les calculs

statistiques, tenant partiellement compte d'une économie induite par la sous dotation politiquement assumée du SCAS qui a été un facteur aggravant du dysfonctionnement constaté. Un audit exhaustif n'aurait sans doute pas abouti à un montant global significativement différent, soit en réduction du dommage ou en augmentation de celui-ci. La base méthodologique pourra servir le cas échéant si les contrôles d'autres GSR par l'ODAS devaient relever des dysfonctionnements importants ayant induit un dommage à la Facture sociale. Actuellement, l'ODAS-contrôle a audité les SSR du Val-de-Travers et du Val-du-Ruz. Neuchâtel, le deuxième plus important après celui de La Chaux-de-Fonds, est en cours.

Sans que cela ne minimise la responsabilité du SCAS dans le dommage constaté, il faut tout de même relever que celui-ci concerne cinq exercices, soit environ CHF 345'000.– par année. Ce montant doit être mis en relation avec la masse financière en jeu pour la période concernée qui est d'environ CHF 10 millions (centre 321, rubrique 36110230 Aide sociale), soit un dommage d'environ 3,5%.

Perspectives de la législation

L'ambition claire et partagée est de faire du SCAS un GSR de référence à la gestion exemplaire, dont les collaboratrices et collaborateurs sont sereins et les bénéficiaires satisfaits. L'enjeu est donc de créer une dynamique positive, une véritable culture d'entreprise visant la qualité et le sérieux sans négliger la bienveillance que les bénéficiaires sont en droit d'avoir.

En termes d'efficacité opérationnelle, les mesures correctrices prises devront avoir porté leurs fruits et le SCAS devra avoir retrouvé une stabilité et un fonctionnement optimal d'ici quelques mois. Les objectifs suivants sont visés :

- a) La mise en place pérenne d'un système de contrôle interne ;
- b) La sécurisation des flux financiers ;
- c) Le respect des directives ODAS ;
- d) Le respect des processus harmonisés mis en place depuis 2021 ;
- e) Un niveau de formation optimal de l'ensemble du personnel, tout secteur confondu.

En termes de ressources humaines, une attention particulière de la direction devra permettre de stabiliser les effectifs. En effet, un des problèmes très importants rencontrés jusqu'à présent, et ce depuis de nombreuses années, concerne un turn-over très élevé, notamment en ce qui concerne les AS. Cet état de fait est une des raisons importantes des dysfonctionnements

constatés. Cela induit en effet des changements fréquents de référent pour les bénéficiaires, ce qui peut créer chez eux un sentiment anxigène, mais aussi d'arbitraire lorsque les pratiques et les appréciations des AS divergent. De plus, cela crée durant les périodes de remplacement une surcharge de travail pour les autres employé·e·s, ainsi qu'une surcharge pour les cadres qui doivent assurer le recrutement et la formation des arrivants. Cela occasionne une forme d'instabilité et de stress pouvant déboucher sur des arrêts maladies ou des départs. Une stabilisation du personnel du SCAS est donc une priorité, mais n'est pas un objectif simple à atteindre. La direction en est consciente et y travaille d'arrache-pied. Il faut également relever la qualité et l'engagement de la plupart des employé·e·s malgré une pression médiatique qui attise le mécontentement souvent infondé de certains bénéficiaires. Le passé ne doit pas accabler ceux qui sont aujourd'hui au front !

Il faut également souligner l'environnement concurrentiel du recrutement de nouveaux AS. En effet, une partie des départs du SCAS est motivée par l'attrait des conditions, notamment salariales, accordées par d'autres GSR dans le canton. Dans une situation de pénurie de ce profil de compétences, cet élément ne facilite pas la fidélisation des employé·e·s, qui pour près de la moitié sont pendulaires.

En termes de ressources humaines, les objectifs sont donc de rendre plus attractifs les postes offerts et de tendre à un taux de turnover et d'absentéisme dans la moyenne de la Ville.

Propos conclusifs

Il n'y a ni lieu de minimiser les défaillances, ni lieu d'accabler qui que ce soit. Les manquements managériaux, une culture laxiste des normes (bien que bienveillante pour les bénéficiaires), un turn-over trop important (qui génère une dynamique négative de sous dotation temporaire et qui finit par devenir chronique), l'absence de contrôle, ou encore un excès de confiance sont autant des facteurs qui ont précipité la crise du SCAS.

Si les dégâts sont conséquents, tant humainement (mal-être des employé·e·s) que dans la qualité de la prise en charge des bénéficiaires, il est également relevé un impact financier important pour la Ville, dont le dommage dû à la Facture sociale est l'illustration. Il paraît toutefois nécessaire de souligner qu'il n'y a pas eu d'incidence financière négative au détriment des bénéficiaires en général, tout comme il n'y a pas eu d'acte délictueux de détournement de fonds ou de gestion financière déloyale. Une

forme d'insouciance qui a frôlé parfois une incompétence de circonstance n'est pas pénalement punissable. En outre, ni l'audit, ni les contrôles de l'ODAS ou les observations et analyses attentives faites à l'interne ne révèlent un-e coupable, mais bien une responsabilité collective inconsciente. Vouloir désigner un-e coupable pour le/la livrer à la vindicte serait injustifié et relèverait d'une chasse aux sorcières indigne. La page doit être tournée. Il est temps de poursuivre un nouveau cap et de donner les moyens au SCAS pour tenir l'allure qui doit être celle d'un service social exemplaire. Cela passera par la confiance témoignée à la nouvelle équipe dirigeante et à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'aux moyens qui seront alloués.

Le SCAS est un service essentiel pour une partie de notre population, c'est pourquoi notre attention doit désormais porter sur la qualité et l'efficacité des prestations, la justesse de celles-ci et la bonne gestion des deniers publics.

Lors de sa séance du 18 mai 2021, la Commission de l'action sociale a préavisé favorablement à l'unanimité le présent rapport sans remarques particulières.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Huguenin-Elie

Le chancelier
Daniel Schwaar

M. Pierre-Alain Borel, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous informe que je vais me récuser pour ce point.

M. Alain Othenin-Girard, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous tenons à remercier les auteurs de ce rapport d'information qui est de qualité, complet, transparent et se veut rassurant pour les années à venir.

Du bref contexte historique, nous comprenons bien que de gros changements dans l'organisation et dans les processus qui la sous-tendent ont eu lieu jusqu'en 2015, année de la mise en œuvre effective des pratiques harmonisées. On comprend également que l'audit a jeté une lumière crue sur des éléments dysfonctionnels, sur une organisation à revoir et sur des processus non mis en œuvre voire non respectés, mais n'a révélé aucun fait répréhensible en soi aux yeux de la Loi. Tout cela rend donc parfaitement compte de la problématique, de ses causes et des solutions finalement mises en œuvre en 2021 pour en reprendre le contrôle. Ces aspects sont clairs comme de l'eau de roche et la qualité du rapport sert ce dessein.

Ce qui surprend néanmoins le groupe PVL, face à la situation décrite dans ce rapport, se situe à un autre niveau. Oui, l'erreur est certes humaine et oui gérer des changements organisationnels et structurels ne sont pas des compétences innées données à tout le monde – cela peut même, en fonction des circonstances, des personnes responsables et des ressources rapidement mener à un désastre de gestion, à une démotivation des collaborateurs ou pire encore – en revanche, au gré de la lecture de ce rapport, ce qui en ressort comme étant particulièrement inquiétant, c'est le laisser-faire qui a prévalu au sein du SCAS durant plusieurs années alors que, dans une optique plus empirique et pragmatique, on "sentait" pourtant que ce Service ne fonctionnait pas comme il le devait, d'où notre question de ce soir. Quels sont donc les outils, concrets et opérationnels, à disposition de nos conseillers communaux afin d'éviter que de tels dysfonctionnements d'un service se reproduisent à l'avenir ? Et comment anticiper au mieux ce type de problème ? Car, si le montant à payer aujourd'hui est lourd pour notre Ville, il faut surtout éviter d'être à nouveau confrontés à une telle ardoise qui péjorerait encore plus les finances de notre Cité.

Nous souhaiterions également poser ce soir une deuxième question. Il est écrit dans le rapport que la gestion du contentieux traite de montants importants pour un nombre de dossiers relativement faible, or on ne trouve nulle part dans les comptes une trace de la dette liée au contentieux. Le Conseil communal pourrait-il nous indiquer où ce suivi de la dette est effectué et l'argent effectivement remboursé comptabilisé ? Est-ce uniquement dans une application métiers ou bien seulement au bilan ? Ne serait-il pas possible de le faire alors ressortir dans les comptes de manière précise ? Il semble invraisemblable que, après de telles dérives, un suivi au

niveau des comptes avec des objectifs de remboursement clairement identifiés dans le budget ne puisse être effectivement effectué.

Et finalement, une question subsidiaire nous a également traversé l'esprit à la lecture de ce rapport : Est-ce que la Gérance communale fait aussi partie des gérances ayant reçu des loyers à double de la part du SCAS ? Et, dans l'affirmative, y a-t-il eu des échanges entre les deux services ? Ou, dans le cas contraire, serait-il nécessaire d'auditer la Gérance communale pour tirer au clair d'éventuelles zones d'ombre ?

Nous peignons peut-être le diable sur la muraille mais, en fonction des réponses qui nous seront données ce soir, certaines d'entre elles pourraient s'avérer fort inquiétantes et constituer d'autres potentielles "bombes à retardement", perspective que nous voulons éviter à tout prix.

Finalement, le PVL remercie tous les acteurs qui ont mis la main dans ce cambouis "SCASien" pour remettre sur pied une organisation remodelée, dans un nouvel esprit de sérénité et d'efficacité, et cela suite aux graves dysfonctionnements qui ont véhiculé une mauvaise image médiatique de La Chaux-de-Fonds dans le Canton et en Suisse romande.

Nous nous réjouissons par ailleurs de constater que les nouveaux acteurs communaux de la législature en cours semblent dorénavant bien résolus à prendre les mesures adéquates qui s'imposent pour redresser le cap. À ce propos, les Vert'libéraux souhaiteraient que nos autorités rapportent par écrit l'état des lieux de ce Service dans le courant de la première moitié de 2022 avec un descriptif des mesures qui ont été mises en place et avec quels résultats. L'erreur est humaine, oui, mais, dans le cas du SCAS, ou finalement tout autres services, répéter cette même erreur serait une aberration tant politique qu'intellectuelle et porterait un sérieux préjudice à la crédibilité des élu-e-s du peuple que nous sommes toutes et tous.

Merci de votre attention.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai pris connaissance du rapport d'information du Conseil communal relatif au Service communal de l'action sociale et je remercie ses auteurs pour sa qualité.

CHF 1'725'000.- enregistrés dans les comptes 2020 en raison des problèmes de gestion du SCAS ; on essaie, tant bien que mal, de réduire cette somme en divisant par cinq et ainsi retenir qu'il s'agit "seulement" de CHF 345'000.- par année, mais ce qu'il faut surtout retenir c'est que ce montant est une estimation, une estimation sur trois postes de dommages différents.

En effet, en analysant les dépenses non conformes, le contrôle sur site effectué par l'ODAS n'a analysé que 72 dossiers au lieu des 350 dossiers prévus, sur un total de 3'800 dossiers actifs au SCAS. La raison ? Il était trop

compliqué de lire les écritures comptables et la recherche des documents dans la GED est un calvaire. Comment peut-on travailler dans de telles conditions ?

Cette même question se pose également en relation avec les loyers payés à double. CHF 283'000.- de loyers payés à double depuis 2015 suite à une mauvaise communication, au sein du même Service, entre les assistants sociaux et la comptabilité ! Comment cela est-il possible ?

En ce qui concerne le troisième poste du dommage, soit les dossiers en contentieux, de multiples questions se posent également. Tous ces dossiers étaient en train de dormir, aucun traitement des contentieux n'a eu lieu pendant des années au sein du SCAS : Pour quelle raison ? Est-ce uniquement en raison d'un turnover important ? Cette réponse semblerait un peu simple aux yeux de l'élue du Centre.

Lors du contrôle effectué par l'ODAS, sur la base d'un échantillonnage de 699 dossiers analysés, on démontre qu'il y a une perte de CHF 3.9 millions et, sur ces 699 dossiers, 249 étaient en déshérence totale ! 450 dossiers avaient été recensés mais aucune action n'était entreprise. À nouveau, sur ces montants, il est tout de suite pris en compte que la perte serait uniquement de 30% pour la première catégorie et de 15% pour la seconde, soit "uniquement" une perte de CHF 790'950.- de 2015 à 2019 ; une façon subtile de réduire la perte ?

L'élue du Centre est déçue que le Conseil communal minimise la mauvaise gestion du SCAS. Les défaillances étant maintenant connues, il faut espérer que le navire que représente le SCAS regagne des eaux moins troubles. Pour cette raison, l'élue du Centre acceptera ledit rapport.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Monique Gagnebin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous vous remercions pour ce rapport très complet que je ne vais évidemment pas reprendre point par point. Le fonctionnement et les règles qui régissent un service de l'action sociale neuchâteloise ont été expliqués avec beaucoup de détails et nous avons compris la complexité de ce Service qui gère non pas des tuyaux ou des plantes – ce qui est tout aussi important bien sûr – mais des femmes, des hommes, des familles en souffrance morale ou financière.

Nous avons donc appris que les matelots ne tiraient pas à la même corde, mais ils tiraient avec conviction et empathie ! Le bateau tanguait de toutes parts et il avançait de manière désordonnée ! Évidemment, les résultats se sont fait sentir avec un presque naufrage.

Mais revenons à un petit rappel historique car ce n'est pas d'hier que les choses se sont dégradées. Ce Service comprenait 5 EPT d'assistants

sociaux en 2000, 12 en 2010 et 21 aujourd'hui, avec un total de 50 EPT pour le service entier ; cette croissance a forcément conduit à des bouleversements ! Les tâches se sont compliquées avec pas moins de 40 nouvelles règles et nouvelles directives qui, pour certaines, changent plusieurs fois par année. Le nombre de personnes nécessitant de l'aide à fortement augmenté pour différentes raisons, notamment les révisions voulues par la droite au Parlement fédéral.

Dans ce contexte complexe, la partie organisationnelle n'a pas suivi ; les collaboratrices et collaborateurs, et plus particulièrement les assistantes sociales et les assistants sociaux, se sont sentis démotivés, submergés par la tâche et cela a engendré de nombreux départs et évidemment de nouveaux engagements. Ce turnover très important a encore complexifié le pilotage du Service et le nombre de nouveaux assistants engagés a fait qu'il devint presque impossible de dégager le temps nécessaire pour former correctement les collaboratrices et collaborateurs du Service.

Cette surcharge a conduit à ce que l'on peut qualifier d'effet "domino" important. Je m'explique : les anciennes assistantes et anciens assistants surchargés devaient gérer des dossiers de ceux qui étaient partis. De plus, il faut un peu de temps pour engager de nouveaux assistants sociaux qui sont, la plupart du temps, peu formés aux nouvelles directives ODAS et, durant cette période trop courte de formation, les nouveaux assistants sociaux ont moins de dossiers à gérer. En résumé, les anciens assistants sociaux, qui avaient déjà bien assez à faire, se retrouvaient à prendre plus de dossiers et en même temps à faire du coaching pour les nouveaux. En bon français, le turnover a engendré des burnouts et des démissions.

En 2016, la nouvelle directrice du dicastère s'est très rapidement rendu compte que le bateau prenait l'eau. Il a fallu investiguer, organiser moult rencontres, écouter chacune et chacun. Un premier audit interne avait déjà été effectué en 2015 par les dirigeantes précédentes, puis plusieurs supervisions d'équipes ont été demandées. Force est de constater que cela n'a pas suffi et que les difficultés étaient plus importantes qu'imaginées.

Dès 2017, suite à l'engagement d'un nouveau chef de service, des changements d'organisation importants sont effectués mais ceux-ci n'ont manifestement pas donné les résultats escomptés, d'où une nouvelle perte de confiance entre collaboratrices, collaborateurs et la direction de l'Action sociale. Cet état de fait a conduit à une rencontre entre la direction et l'ensemble du Service afin de trouver en commun une solution concertée, c'est pourquoi un audit organisationnel a été proposé en 2019. Tout le monde a été écouté et il en est ressorti un certain nombre de recommandations qui ont, en grande partie, étaient mise en place. Durant toute cette période, le Conseil communal était informé et, au vu de l'urgence de la situation, un grand nombre de mesures ont été prises. Le Canton lui aussi bien sûr s'est également inquiété et l'ODAS est venu sur place pour effectuer des contrôles conformément à sa mission. Au vu de ce qui précède,

il ressort clairement, que les autorités ont pris toutes les mesures utiles pour corriger la trajectoire tangente de ce navire et la pandémie n'a évidemment rien arrangé.

En ce qui concerne la transparence du contenu de l'audit, il est important de comprendre que celle-ci n'est pas absolue. Il y a d'un côté la demande légitime des médias à y avoir accès et, de l'autre, l'obligation légale de la protection de la personnalité des employés qui ont témoigné. Les recommandations faites par l'ODAS ont été suivies et le Conseil communal a octroyé les EPT nécessaires à la réalisation de la mission. Le deuxième contrôle de l'ODAS, effectué que quelques mois plus tard, reconnaît que la situation s'améliore.

Nous tenons à remercier l'ensemble des collaboratrices, collaborateurs et l'ancienne conseillère communale pour toute l'énergie qu'ils ont mise pour reprendre la barre du SCAS. Nous remercions également le nouveau conseiller communal en charge du Service ainsi que l'ensemble du Conseil communal pour leur engagement sans failles en faveur des bénéficiaires et des collaboratrices et collaborateurs de ce Service.

Un nouveau contrôle de l'ODAS a été réalisé en mai de cette année ; le Conseil communal a-t-il déjà un retour sur les résultats ?

Bien sûr que cette situation a engendré des dysfonctionnements qui ont un coût non négligeable. Il est important de rappeler que ce montant est de CHF 1.4 millions et il convient d'ajouter à cette somme CHF 283'000.- pour les loyers payés à double. Au total, c'est environ CHF 1'725'000.- sortis de la Facture sociale ou facturés à la Ville. Cette somme est conséquente, certes, mais elle est loin des chiffres articulés par certains médias ; non, ce ne sont pas CHF 6 millions, ni 8, ni 4, ni... que sais-je ?

La qualité de ce rapport d'information permet à chacune et chacun de comprendre le passé et surtout d'enfin pouvoir se projeter dans l'avenir et nous remercions toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de celui-ci. Pour que cet avenir soit positif, il est impératif que les tensions autour de ce dossier s'apaisent. En effet, les collaboratrices, les collaborateurs ainsi que la direction ont besoin de sérénité. La critique constructive est nécessaire pour avancer, mais la remise en cause systématique de l'engagement envers le travail accompli ne permet pas d'atteindre cette sérénité.

Le groupe socialiste est quant à lui confiant dans l'avenir de ce Service, confiant mais conscient que le travail n'est pas terminé ; il faudra encore orienter, conseiller et surveiller.

Nous réitérons nos remerciements à toutes les personnes qui, dans ce dossier compliqué, ont continué contre vents et marées à tenir la barre, même par grosse tempête. Le gros de la tempête est passé, la barre est bien tenue.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Ilinka Guyot, Les Vert-e-s : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Vertes et des Verts a pris connaissance du présent rapport avec attention et nous en remercions les auteurs.

Ce rapport très complet contient la juste transparence nécessaire à ce vaste sujet qui a fait, malheureusement, couler beaucoup d'encre, rendant encore plus difficile la situation pour le personnel. Avec un taux d'aide sociale en 2019 à 11%, alors que la moyenne suisse se situe autour des 3.2%, nous voyons la taille colossale de la charge de travail pour notre Service d'action sociale, un paquebot qui a pris quelque peu l'eau ces dernières années.

Après un premier échec de reprise en main en 2017, année correspondant également au pic du nombre de dossiers à traiter, nous pouvons voir que l'essai de 2020 semble être le bon, avec le suivi des recommandations de l'ODAS-contrôle, l'engagement d'une nouvelle directrice, d'une personne chargée des procédures internes et de la formation, l'externalisation du secteur contentieux ainsi que la mise en place de formations et contrôles internes, pour ne citer que quelques exemples.

Le rapport étant suffisamment précis, nous ne reviendrons pas dans les détails sur la situation du SCAS. Notre groupe relève néanmoins que les dysfonctionnements n'ont heureusement pas eu de conséquences financières négatives pour les bénéficiaires, mais le fait que l'équité n'ait pas pu être assurée reste quand même un réel problème. Ce point est en bonne voie de résolution grâce aux nombreuses mesures mises en place.

Le montant de CHF 1'725'000.- pour solder la facture de l'aide sociale nous paraît raisonnable au vu des justifications apportées. Ce chiffre est effectivement à relativiser puisqu'il provient de cinq exercices.

Un travail exceptionnel a été accompli afin de remettre le SCAS à flot, travail déjà entrepris par l'ancien Conseil communal, notamment l'ancienne conseillère communale en charge du dicastère. Notre groupe souhaite remercier sincèrement la cheffe du dicastère et son adjointe ainsi que l'ensemble du personnel et toutes les personnes qui ont permis de stabiliser la situation. Nous sommes conscients de la charge de travail que cela représente et de la douleur que la situation ainsi que la surcharge ont pu engendrer.

Notre groupe souhaite que le SCAS devienne, comme cela est écrit, un service exemplaire, autant pour la qualité de ses services aux bénéficiaires que pour le bien-être de ses collaborateurs. Nous avons ici la preuve qu'une politique d'austérité ne permet non seulement pas d'effectuer de réelles économies mais amène plutôt à des dysfonctionnements graves. Les Vertes et Verts continueront donc de s'assurer que les dotations et moyens alloués restent suffisants et resteront attentifs à la stabilisation du Service.

Les années à venir seront encore difficiles et notre taux élevé d'aide sociale risque en effet de ne pas s'améliorer avec les effets post-Covid. La diminution voulue par l'État des classes spécialisées pour des questions de coûts aggravera encore les inégalités et amènera des jeunes à l'aide sociale,

faute de formation. Rappelons ici que plus de 50% des adultes bénéficiant de cette aide n'ont pas de formation.

Notre groupe attend, pour les années à venir, un questionnement plus global de la part du Conseil communal et du Canton à propos de l'action sociale et de ses causes. À nos yeux, une importante réflexion axée sur la prévention, la formation et la réinsertion doit être menée.

Le groupe des Vertes et des Verts acceptera ce rapport.

Merci pour votre attention.

M. Blaise Courvoisier, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce rapport d'information, synthétique, très complet et, à notre sens, objectif, nous éclaire sur la série de dysfonctionnements qui ont amené au désastre financier que l'on a malheureusement eu à connaître suite aux contrôles initiés par l'ODAS, dès le milieu de l'année 2019.

Les mesures proposées, celles prises rapidement et celles encore en voie de correction, sont détaillées et révèlent l'ampleur du laxisme qui a été la règle tacite dans ce Service durant de nombreuses années et a abouti à cette perte de plus de CHF 1.7 millions. Ainsi, il est à présent exigé une double signature avec la direction lorsqu'une mesure prise par un assistant social engage financièrement le Service. Les budgets mensuels suivent, eux, une procédure sécurisée et harmonisée pour leur paiement alors que jusqu'alors aucun contrôle en bonne et due forme des pièces comptables visées n'existait, rendant ainsi possible, par exemple, les doubles paiements de loyers. L'assistant social, par ailleurs, a aussi l'obligation d'avoir un contact avec le bénéficiaire avant de lui libérer son budget mensuel.

Ces mêmes assistants sociaux reçoivent à présent une formation en assurances sociales, toutes choses qui pour l'observateur semblent être une condition sine qua non, voire même une lapalissade, pour exercer cette fonction. De même, le personnel du secteur de la comptabilité reçoit, lui, une formation comptable. Ces mesures nous paraissent évidentes mais elles n'étaient néanmoins pas mises en place dans un service qui pourtant brasse des millions et utilise une part importante du budget de la Ville.

Ces diverses nouvelles procédures, strictes, même si elles risquent de déplaire par leur rigidité à certains bénéficiaires, plus habitués à un certain laxisme antérieur qui favorisait aussi un certain tourisme social ; certaines réflexions en ce sens qui nous ont été rapportées nous incitent à le penser. Ces mesures vont néanmoins donner au personnel du Service la possibilité de retrouver une unité de doctrine qui leur permettra d'assurer une équité cantonale de prise en charge. La population de la Ville qui, elle, assume un effort fiscal important va aussi se sentir rassurée de voir que l'impôt qui lui est prélevé va être utilisé, dans ce domaine, de façon équitable et cantonale. Souvenons-nous toujours que l'on ne peut faire du social que si l'on en a les

moyens publics car sans eux, et malgré la meilleure bienveillance possible, on atteint très vite les limites de l'efficacité de cette même aide sociale.

Ne nous leurrions pas non plus, ces mesures ne vont pas permettre une diminution sensible du budget de cette aide, d'autant moins qu'à présent que la crise sanitaire s'éloigne, la crise financière, elle, va avoir tendance à s'aggraver avec la fin des mesures Covid fédérales, entraînant son lot de chômage puis d'aides sociales diverses.

Ce rapport nous a aussi frappés par son heureuse absence de volonté de régler des comptes avec les divers intervenants successifs. La plupart des assistants sociaux, plus ou moins en cause, ne font par ailleurs plus partie du Service qui a à présent une nouvelle cheffe dynamique, volontaire, issue du domaine de l'aide sociale et qui a à cœur d'améliorer la formation de son personnel et de les réunir – je le redis – sous une même unité de doctrine ; qu'elle en soit ici remerciée. Quant à l'ancienne cheffe de dicastère, son sort a été, malheureusement pour elle, réglé dans les urnes, lors des dernières élections.

Notons finalement que les divers audits n'ont heureusement pas montré de fautes graves, de volonté de nuire ou de s'enrichir sur les deniers publics ; il s'est donc agi plutôt d'une importante absence de réels contrôles systématiques des procédures et d'une absence d'unité de doctrines aboutissant finalement à un laxisme institutionnel important.

Nous sommes donc admiratifs du travail important que toute la nouvelle équipe a fourni en peu de temps et nous adressons notre confiance à la cheffe de service et au nouveau chef de dicastère, qui lui aussi a fait preuve de courage et de détermination pour poursuivre la remise sur le bon cap de ce navire qui était à la dérive. Nous serons très intéressés, au sein de la Commission de gestion des affaires sociales et au Conseil général, de suivre les progrès dans la convalescence du SCAS.

Je vous remercie.

M. Evan Finger, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre groupe a pris bonne connaissance de ce rapport d'information et en remercie ses auteurs.

Pour commencer, notre groupe tient à remercier et féliciter toutes les personnes ayant travaillé sur ce rapport car son contenu tout comme sa forme sont complets, documentés et facilement compréhensibles ; la tâche devait être ardue et pourtant le résultat n'en a pas été altéré.

Ce rapport nous permet enfin d'y voir un peu plus clair sur le SCAS et les problèmes et dysfonctionnements qui n'ont cessé de défrayer la chronique. Nous pouvons avoir une idée des problèmes rencontrés par le passé, des solutions apportées pour les régler, que ce soit par le retour des collaborateurs, des auditeurs ou des chargés de mission.

Le chemin parcouru pour le redressement du SCAS est déjà long, mais hélas la route à faire l'est encore plus. Le Service semble donc avoir toutes les solutions pour exercer de manière pérenne grâce aux nombreuses solutions apportées et mises en place. Nous resterons donc attentifs dans les années à venir concernant la situation de ce Service et espérons qu'aucuns nouveaux problèmes surgissent d'ici-là.

Notre groupe se pose une question concernant le rapport d'audit effectué en 2019 et remis au Conseil communal durant la fin de cette même année. Comme nous pouvons le lire dans le rapport, la volonté du Conseil communal de l'époque était d'être transparent et donc de communiquer les résultats de cet audit mais que sa forme comme son contenu posaient des problèmes. Pourquoi donc ne pas avoir pris les devants et demander ou écrire à l'interne de l'Administration un nouveau rapport qui ne contenait lui aucune information privée ou non communicable afin que ce deuxième rapport puisse être lui communiqué en temps et en heure ?

L'audit n'a été rendu public sous une version caviardée, et donc peu compréhensible, qu'en avril 2021 et seulement après le recours de la presse. Pourquoi donc le Conseil communal n'a-t-il pas pris les devants et préparé un autre rapport qui aurait pu largement réduire ce délai et donc suivre sa volonté d'être transparent ?

Pour finir, notre groupe prendra acte de ce rapport.
Je vous remercie.

M. Gaëtan Bieler, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous attendions ce rapport depuis longtemps.

Il met en lumière les nombreux dysfonctionnements du SCAS durant les dernières années, ceci engendrant tant des pertes au niveau du personnel par le turnover, de la qualité de l'accompagnement et de la prise en charge des personnes concernées par l'aide sociale et évidemment au niveau du budget de la Ville. Les dysfonctionnements n'ont pas été ponctuels et se sont inscrits dans le temps. La longévité de ces derniers est en partie expliquée dans le rapport mais cela reste néanmoins questionnant et interpellant au vu des dégâts engendrés.

Le POP tient à saluer premièrement les assistants sociaux et assistantes sociales qui étaient au front et ont dû travailler dans de telles conditions. Deuxièmement, les personnes concernées par l'aide sociale qui ont subi et souffert de cette situation. Nous rappelons que les dossiers contentieux, bien qu'inacceptable, restent minoritaires et ne représentent pas la réalité vécue par un grand nombre de personnes.

Concernant les doubles loyers, après concertation, nous ne comprenons toujours pas comment des doubles loyers ont pu autant persister dans le temps. Comment des gérances en particulier ont pu recevoir, à de multiples reprises, un double loyer sans le signifier ? Ces

pratiques sont inacceptables et des réponses plus précises à ce sujet sont nécessaires. Qu'est-ce que le Conseil communal a prévu comme action contre les gérances concernées ?

L'instauration de certains postes sont provisoires. Il serait tout de même dommageable de ne pas apprendre des erreurs passées et d'attendre à nouveau que *"le paquebot qu'est devenu le SCAS soit à nouveau à la dérive"* avant de mettre des moyens en place ; le bon fonctionnement d'un service social nécessite des ressources importantes.

Nous anticipons déjà la réponse illégitime qui consiste à s'insurger d'augmenter les moyens du Service social, scandant que ce sont nos impôts qui y passent. Nous avons pu constater que, en ayant moins de financement, les pertes finales sont considérables et coûteuses pour la Collectivité. De plus, les dégâts provoqués par la crise sanitaire sur les plus précaires vont apparaître en 2021 et 2022. Est-ce que des mesures anticipées vont être prises ?

Le rapport fait mention de l'augmentation des dossiers de l'aide sociale en lien avec la réforme de l'assurance-chômage. Il mentionne également avec légèreté l'impact des nouvelles normes sur l'accompagnement des personnes concernées par l'aide sociale et sur leur qualité de vie et la responsabilité incombe principalement voire exclusivement à la gestion interne du SCAS. Pour le POP, cette lecture n'est pas suffisante. Nous regrettons que l'impact de ces réformes, de ces nouvelles normes, de plus en plus restrictives et austères ne soit pas plus mis en avant.

Comme nous l'avons mentionné, cette politique générale du court terme, misant sur le social pour faire des économies, est coûteuse tant pour les comptes que pour le respect de la dignité des personnes concernées par l'aide sociale ainsi que pour le personnel les accompagnant. À titre d'exemple, en 2011, l'arrivée à l'aide sociale des chômeurs et chômeuses mis à mal par la nouvelle Loi sur l'assurance-chômage engendre une augmentation de 13% en 2011 et de 16.5% en 2012 ; nous pouvons constater ici les dégâts d'une politique ultra-libérale. Nous questionnons alors le Conseil communal sur le montant final des économies faites par le Canton et par la Ville suite aux nouvelles normes et restrictions faites dans les services sociaux. Ainsi, une réflexion sur les pertes engendrées par de mauvaises économies nous semble légitime.

Nous avons bien conscience que ces mesures ne dépendent pas que de la Ville de La Chaux-de-Fonds, toutefois les conséquences sont bien réelles et impactent notre Ville ; il semble alors légitime de prendre avec plus de considération et de sérieux ces différents facteurs.

En 2020, il y a eu peu de mouvements de personnel et ceci est dû, selon le rapport de gestion, au télétravail. Nous espérons que, pour 2021, le turnover restera modeste. Avons-nous d'ores et déjà des chiffres concernant le turnover actuel ? Quant aux dossiers par AS, ils sont, en 2020, de 100 par EPT, ce qui est, à notre avis, bien trop. La majorité des assistants et

assistantes sociales se lancent dans ce métier pour aider les personnes en situation de précarité, pour augmenter leur pouvoir d'agir et mettre en avant leurs compétences alors que la réalité dictée par la politique ultra-libérale en fait des gestionnaires et restreint de manière considérable les moyens pour travailler et faire évoluer les compétences des personnes concernées.

Au-delà de ce rapport, le POP constate que la politique de prévention de la pauvreté est peu développée à La Chaux-de-Fonds. La plateforme nationale de la prévention contre la pauvreté recommande notamment de favoriser la participation des personnes concernées par la précarité aux discussions, aux réflexions, aux projets, aux mesures et aux décisions les concernant. Voici quelques mots tirés de cette plateforme nationale de la prévention contre la pauvreté : *"La participation des personnes menacées ou touchées par la pauvreté est certes exigeante, mais elle peut avoir de nombreux effets positifs. À condition d'être bien préparée et mise en œuvre de façon judicieuse, elle peut contribuer à ajuster les mesures aux besoins effectifs et ainsi améliorer leur efficacité. Parallèlement, l'approche participative encourage l'autonomisation et l'émancipation des personnes concernées."*

À Bienne, depuis 2018, le projet Ensemble – Gemeinsam va dans ce sens et donne des résultats positifs. Le POP pense qu'une réflexion allant dans ce sens de la part du Conseil communal serait judicieuse afin d'apporter des réponses optimales, que ce soit pour les personnes concernées, les professionnel-le-s ou les citoyens et citoyennes de la Ville. Cette vision s'inscrit également dans l'optimisation de la participation citoyenne et de l'amélioration du vivre ensemble.

Le POP souhaite relever que les changements opérés par la nouvelle direction du SCAS, l'ancienne conseillère communale, le conseiller communal actuel et l'ensemble des partenaires et des acteurs et actrices pour remédier à la situation semblent aller dans le bon sens. L'augmentation du personnel et la création de certains postes, d'un système de contrôle des doubles loyers mais également l'inscription de la formation continue, et ceci pour l'ensemble des assistants et assistantes sociales, semble primordial pour répondre à l'objectif d'harmonisation du Service.

Le POP sera particulièrement attentif à l'évolution du SCAS ces prochaines années et prendra acte de ce rapport après que le Conseil communal ait pu répondre aux différentes questions.

Merci pour votre attention.

M. Jean-Daniel Jeanneret, Conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous vous remercions pour l'accueil que vous avez réservé à ce rapport d'information délicat mais indispensable. Nous n'allons pas refaire ici un résumé de son contenu, mais permettez-nous de revenir

sur quelques points tels que l'esprit de ce rapport, l'audit de 2019, le dommage à la Facture sociale et les objectifs d'avenir.

Ce rapport se veut le plus complet possible sans pour autant être le rapport d'un juge d'instruction cherchant à tout prix un coupable, ni une thèse académique en histoire moderne, ni non plus un rapport insipide d'une Autorité niant une réalité ou cherchant à occulter des erreurs. Des erreurs, il y en a eues – des négligences ou de l'insouciance aussi – mais à aucun moment nous n'avons pu détecter une volonté consciente de nuire ou de créer un dommage à la Collectivité et aux contribuables.

Le rapport cherche – nous espérons qu'il y parvienne – à identifier les dysfonctionnements pour y remédier, cherche à faire la lumière pour écarter toute suspicion malveillante, cherche à démêler le vrai du faux, les faits de la rumeur. Mais sans doute qu'il y a quelques éléments qui auraient pu encore faire l'objet d'investigations plus importantes, sans doute qu'il y a quelques approximations ou quelques erreurs dans la rédaction, comme par exemple à la page 22 où on parle de 66 dossiers sur six mois et, par extrapolation, de 160 par année, alors qu'il aurait dû être écrit sur une période de cinq mois courants de la mi-novembre 2020 à la mi-avril 2021, ou encore à la page 23, au deuxième paragraphe, où les 699 dossiers ne sont pas un échantillonnage mais bien l'entier des dossiers du contentieux ayant été pris dans le calcul du dommage.

On peut toujours faire mieux, on peut toujours faire plus, mais pour nous l'objectif n'était ni la chasse aux sorcières, ni la chasse aux virgules, mais bien de pouvoir, lors de cette séance des comptes, vous renseigner le plus complètement et le plus objectivement sur le montant porté de CHF 1'725'000.- au titre de "dédommagement de la facture sociale". Pour nous, c'est également l'occasion de tourner définitivement une page douloureuse du SCAS et confirmer une nouvelle dynamique, une nouvelle ambition. C'était le fond de notre volonté, le fil de notre propos, un acte d'information, mais aussi un acte politique.

Venons-en à la polémique suscitée par l'audit sans revenir complètement sur ce qui est écrit dans le rapport. Cet audit, dans sa forme, n'est pas satisfaisant et aurait dû être refusé en l'état car, en effet, il est difficilement publiable en regard de la protection des données. En faire une nouvelle version, alors que la première a été acceptée et diffusée au Conseil communal, aurait sans aucun doute été interprété comme une tentative de dissimulation, cependant la volonté du Conseil communal n'est aucunement de vouloir dissimuler quoi que ce soit, mais il est également soucieux du respect du droit commun.

Comme évoqué en page 9 du rapport, la diffusion publique de l'audit ayant été contesté par deux personnes et sur la base d'une requête de deux médias auprès du préposé à la protection des données et de la transparence, celui-ci a sollicité un avis pour décision de la Commission de la protection des données et de la transparence qui a livré son verdict – si je

puis dire – le 15 avril 2021 expédié le 22 avril avec un délai de recours courant jusqu'au 26 mai à minuit. Aucun recours n'ayant été formulé, c'est à cette date que les conclusions de la Commission sont devenues exécutoires. Sans remettre en question sur le fond le caviardage qui avait dû être fait préalablement, de légères adaptations ont cependant dû être faites. Sur demande d'ArcInfo, un exemplaire papier a été adressé en recommandé hier. Dans la foulée, nous vous annonçons que ce document sera mis en ligne durant 30 jours à compter de demain 10h sur le site de la Ville à l'adresse de la Chancellerie. Aux yeux du Conseil communal, et nous l'espérons aux vôtres aussi, cette question délicate de la publication de cet audit est désormais définitivement réglée.

Venons-en maintenant à la question du dommage sans reprendre la méthodologie de calcul choisie par l'État. Nous tenons d'emblée à préciser que le dommage est bien le montant estimé qu'a perdu la Facture sociale et que le dédommagement, qui couvre l'entier du dommage, ira à la Facture sociale et non pas à l'État. En effet, la Facture sociale est ce que nous pourrions désigner sous un vocable un peu différent de pot commun alimenté à la fois par l'État et les communes. Les montants calculés l'ont été en grande partie sur extrapolations statistiques à l'exception des doubles-loyers – nous y reviendrons – considérant qu'un contrôle exhaustif de tous les dossiers aurait représenté un investissement sans mesure avec la marge d'erreur statistique ; un investissement aux frais du contribuable sans réel retombée. Le mal est fait, le mal est assumé et la facture pour la Ville de La Chaux-de-Fonds est bien réelle et douloureuse en regard des comptes qui seront débattus après.

En ce qui concerne les "autres dépense non conformes" estimées à CHF 460'000.-, nous n'y reviendrons pas car ces dépenses ont été considérées en perte pure non récupérables.

Pour ce qui est du chapitre du contentieux, il est important d'insister sur le fait que ce n'est pas la somme globale du contentieux qui est un préjudice causé par les dysfonctionnements du SCAS, car tous les services de l'Action sociale ont des contentieux dont ils ne récupèrent en moyenne que 30%, mais bien le fait de ne pas avoir entrepris les démarches pour récupérer ces sommes indues. Cette indolence concernant 699 dossiers a provoqué un dommage à la Facture sociale dont nous portons la responsabilité pour un montant arrêté sur la période 2015 – 2019 à CHF 790'950.-. Ces 699 dossiers sont en cours d'analyse et les démarches pour essayer de récupérer ce qui peut l'être ont commencé dernièrement. Il faut dire que le travail est colossal et ne s'improvise pas, cependant l'analyse de 338 dossiers sera finalisée d'ici les vacances d'été. Les premiers remboursements venant seulement d'être encaissés, ce n'est pas encore significatif mais la Commission de gestion de l'action sociale aura un premier retour cet automne et sera tenue au courant régulièrement des montants recouverts qui reviendront à la Facture sociale, raison pour laquelle les

montants du contentieux ne figurent pas dans les comptes de la Ville mais figurent dans les comptes de la Facture sociale qui sont totalement indépendants des comptes de la Ville.

Le troisième dommage résultant de loyers payés à double fait également l'objet d'une attention particulière et d'un travail important. Ici, les montants récupérés viennent en déduction du dédommagement et en déduction de la somme provisionnée pour cela de CHF 283'000.-. Tout cela est un peu technique, mais voici l'état de situation au 10 juin ; il y a beaucoup de chiffres.

Sur la période 2015-2016, sur un total de CHF 191'000.- identifiés préalablement, après une analyse fine, CHF 38'159.- sont à considérer comme non avérés ou irrécupérables et CHF 84'389.- comme prescrits. Il serait en effet injustifié voire malhonnête de procéder à des retenues financières ou à une facturation auprès des bénéficiaires pour des montants désormais prescrits, par contre les gérances ne sont pas épargnées ; nous devrions donc récupérer CHF 68'131.-. Sur cette somme, CHF 22'565.- ont déjà été encaissés, CHF 17'344.- font l'objet d'une retenue aux bénéficiaires – des montants qui ne sont donc pas dans la période de prescription – CHF 9'415.- ont été facturés aux gérances et sont en attente de paiement et, enfin, CHF 18'807.- doivent encore formellement être facturés aux gérances, ce qui sera fait dans les prochains jours.

Pour les années 2017-2019, en ce qui concerne le remboursement des bénéficiaires, 54 dossiers ont été totalement analysés ; CHF 36'864.- ont déjà été encaissés et CHF 45'473.- feront l'objet de retenues. Dans la première estimation, CHF 11'406.- se sont révélés comme non avérés et 58 dossiers sont en cours de finalisation, ce qui représente un montant global estimé d'environ CHF 43'000.-.

Si on fait le même exercice pour les gérances, 60 dossiers ont été analysés pour un montant global de CHF 84'904.-. CHF 5'759.- ne sont pas avérés et CHF 4'320.- ont déjà été remboursés. Pour le solde, donc les factures qui n'ont pas été émises, elles partiront ces prochains jours. 34 dossiers sont encore en cours d'analyse.

Quant à l'année 2020, sur les CHF 93'098.- de loyers identifiés comme payés à double, CHF 16'597.- se sont révélés non avérés, CHF 43'106.- ont été remboursés et le solde de CHF 33'395.- est en cours d'encaissement.

Que conclure de cette avalanche de chiffres ? Des chiffres de plus qui varient encore chaque jour, mais à notre avantage ? Pour 2015-2016, le montant du dommage assumé par la Ville devrait être d'environ CHF 130'000.- au lieu des CHF 191'000.- annoncés ; cela reste beaucoup et demeure très regrettable. Pour les doubles loyers 2017- 2020, nous avons provisionné CHF 283'000.-. Au final, le montant des doubles loyers devrait avoisiner les CHF 337'000.-, cependant, aujourd'hui, nous avons déjà récupéré effectivement CHF 84'290.-. Il reste donc un solde théorique de CHF 252'710.- que nous espérons évidemment encore significativement

réduire ces prochains mois. Quoi qu'il en soit, vous aurez le détail définitif du dommage des doubles-loyers dans les comptes 2021, mais soyez déjà assurés que la provision ne sera ni dépassée, ni fortement entamée.

Dernier point sur les doubles loyers, il n'y a pas, contrairement à la rumeur, de difficultés particulières de remboursement de la part des gérances. Il faut aussi préciser que, pour les gérances, il n'est pas évident d'identifier les doubles loyers qui auraient pu être versés par les personnes différentes ou des comptes différents. Il y a des contrôles de leur part en ce moment, des questions et des explications, mais la collaboration est bonne et la compréhension des problèmes mutuelle. Pour l'heure, il n'y a donc pas de hiatus particulier à relever avec les gérances privées tout comme avec la Gérance communale qui est également concernée.

Avant de conclure, nous aimerions encore répondre à quelques questions en vous informant que, pour des raisons internes à l'ODAS, le contrôle sur site du SCAS qui était prévu ce printemps, comme nous le mentionnons dans le rapport, est reporté à cet automne, ce que nous regrettons.

Quant à la question du PVL sur les outils pour anticiper les problèmes à l'avenir, vous aurez constaté dans le rapport qu'un certain nombre de mesures internes ont été prises à la fois dans des processus, à la fois dans le contrôle qui est également procédé de l'activité des employés mais aussi dans un esprit de collaboration avec eux, d'assistance et, on va dire, d'accompagnement et de maintien à niveau des connaissances, mais c'est aussi un travail de la direction, quotidien, et c'est aussi un travail main dans la main avec le Conseil communal ; on se réunit extrêmement souvent et il y a un lien de confiance particulier qui s'est créé. Normalement, ces mesures – nous pouvons l'espérer – devraient suffire à éviter toutes dérives futures.

Sur la question du contentieux – vous l'aurez compris – il figure dans la comptabilité de la Facture sociale et naturellement pas dans la comptabilité de la Ville.

Quant à la question d'un rapport d'information en 2022, je pense que l'exercice d'aujourd'hui est déjà suffisamment complet. Par contre, la Commission de gestion de l'action sociale qui est, je le rappelle, une commission de gestion, aura, à tout moment, les données nécessaires ou pourra, le cas échéant, les demander.

Sur la question du coût de l'économie possible générée par des réformes de l'Action sociale, je tiens à préciser que c'est au niveau cantonal que les choses se décident et que nous faisons qu'appliquer les directives cantonales mais les dernières réformes qui sont entrées en vigueur au mois d'avril étaient à coût neutre. C'était une volonté du conseil d'État qui a été respectée ; il n'y a donc pas d'économies liées aux réformes qui ont été faites par le passé ou qui seront faites à l'avenir.

Sur la question de la prévention, l'Action sociale est très directement liée aux directives de l'État qui laisse relativement peu de manœuvre aux services pour gérer une prévention, cependant il faut quand même savoir que chaque bénéficiaire – bon, on est en période Covid, c'est un peu particulier – a des contacts extrêmement réguliers avec son assistant ou assistante sociale, notamment pour discuter de sa situation et pas simplement faire de la comptabilité ; ça c'est aussi une forme de prévention.

Enfin, sur les questions que Le Centre a posées, il y en a un certain nombre dont les réponses sont dans le rapport et, si les réponses du rapport ne lui conviennent pas, je l'invite à prendre contact avec ma collègue qui fut en charge de la direction du SCAS de 2012 à 2016.

Ce rapport doit également être une nouvelle étape dans l'histoire du SCAS ; une page doit être tournée. Aujourd'hui, ce Service dispose d'une équipe de direction compétente, motivée et soudée. L'objectif est clairement de disposer d'une organisation efficiente, équitable pour les bénéficiaires et délivrant des prestations justifiées dans le respect des directives et de l'intérêt général ; cela passe par la mise en œuvre de multiples mesures que nous ne détaillerons pas ici mais qui l'a été dans le rapport. Comme vous l'aurez constaté en lisant la presse, cette reprise en main n'est pas du goût de tous et fait grincer les dents de quelques bénéficiaires, dont un l'a exprimé de manière honteuse et choquante sur les murs de Collège 9, cependant cette rigueur dans le traitement administratif des dossiers s'accompagne d'une bienveillance affirmée à l'égard des bénéficiaires. L'objectif premier de l'Action sociale est certes de délivrer une aide matérielle, mais c'est surtout de permettre aux plus vulnérables de retrouver une autonomie financière, ne l'oublions pas. Confucius disait déjà : *"Quand un homme a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson."*

Mais la réforme du SCAS passe aussi par une attention portée aux collaboratrices et collaborateurs et il est important que ceux-ci se sentent bien au travail, qu'ils s'y rendent en confiance, motivés et avec plaisir ; c'est toute une culture interne qui doit encore être développée. Il y a eu, par le passé, un fort turnover, ce qui représente un facteur aggravant de dysfonctionnement. Aujourd'hui, il tend à se réduire mais la situation n'est pas encore stable. Une telle politique de management prend du temps pour déployer ses effets mais nous pouvons vous rassurer quant aux compétences et à l'attention que porte l'équipe de direction sur ce point essentiel. Pour l'anecdote, j'ai enfin pu réunir tout le Service, ici-même, le jour où le présent rapport a été rendu public, ce qui m'a permis d'exposer à l'ensemble du personnel notre compréhension du passé mais aussi notre ambition pour le futur et les mesures qui l'accompagnent. Cela a été, je crois, un moment apprécié et il n'y a eu que deux questions, l'une opérationnelle et l'autre de savoir si un pique-nique rassemblant tout le Service ne pourrait pas être organisé. Cette question nous a fait chaud au cœur et nous espérons que, comme nous, vous serez rassurés sur la justesse des

réformes mises en œuvre et la pertinence de la politique managériale appliquée depuis une année en acceptant ce rapport.

Nous espérons avoir répondu à vos questions et à vos attentes.

Je vous remercie.

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie.

Est-ce que la parole est encore demandée au sein des groupes ?

Ça ne semble pas être le cas, nous allons pouvoir passer à la prise d'acte de ce rapport.

Le rapport es accepté par 37 voix contre 0 (0 abstention).

M. Karim Boukhris, Président : Nous pouvons donc passer à la suite de l'ordre du jour.

Nous allons tout d'abord donner la parole à la présidente de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Comptes 2020

(du 11 mai 2021)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

Pour Les Verts:	Mme Monique Erard Mme Ilinka Guyot M. François Perret M. Laurent Stehlin	présidente
Pour le PLR:	Mme Crystel Graf (22 avril 2021) M. Maël Iseli (11 mai 2021) M. Cédric Haldimann M. Alain Vaucher	
Pour le PS:	M. Pierre-Alain Borel M. Alexandre Houlmann Mme Silvia Locatelli	vice-président
Pour le POP:	M. Karim Boukhris M. Julien Gressot Mme Lara Zender	rapporteur
Pour l'UDC:	M. Andy Favre M. Evan Finger	

Composition du Conseil communal

M. Huguenin-Elie, président, directeur du dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication (DUBREC)

M. Théo Bregnard, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

M. Patrick Herrmann, directeur du dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES)

M. Jean-Daniel Jeanneret, directeur du dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

M. Thierry Brechbühler, directeur du dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Pour l'examen des comptes 2020, la Commission financière s'est réunie le 22 avril 2021 (avec trois commissaires en visioconférence pour cause de quarantaine Covid préventive) ainsi que le 11 mai 2021.

Le Conseil communal a participé *in corpore* à la première séance, M. Huguenin-Elie étant excusé de la seconde, accompagné de Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances, et de Mme Virginie Augsburgers, assistante de direction et rédactrice des procès-verbaux.

À titre exceptionnel et en prévision du remplacement de Mme Virginie Augsburgers, assistante de direction, sa future remplaçante, Mme Vanessa Ciochetti, était présente à la première séance aux fins de se familiariser avec le fonctionnement de la Commission financière et à la seconde pour la rédaction du procès-verbal.

Présentation générale des comptes 2020

Les comptes 2020 présentent un déficit de CHF 13,3 millions, soit près de CHF 2 millions inférieurs au budget 2020. Cela représente toutefois une augmentation du déficit de CHF 10 millions par rapport aux comptes 2019.

Le Conseil communal établit le déficit « économique » à CHF 17,7 millions. Ce résultat est obtenu en faisant abstraction de divers éléments considérés comme uniques ou extraordinaires survenus durant l'année. Ces éléments sont détaillés dans le rapport du Conseil communal.

Il est relevé que les effets liés à la crise de la Covid-19, estimés à CHF 4,7 millions, ne sont pas intégrés au déficit dit économique. Le Conseil communal a par ailleurs fait le choix de ne prélever que CHF 2 millions dans la réserve de politique conjoncturelle, bien que la LFinEc aurait permis un prélèvement plus important lié à la réforme fiscale cantonale et, partant, d'améliorer de manière artificielle le résultat.

La principale péjoration entre les comptes des années 2019 et 2020 provient d'une baisse de CHF 4,3 millions des rentrées fiscales. Une baisse de CHF 4,9 millions des personnes physiques et de CHF 1,9 million des frontaliers, partiellement compensée par l'impôt foncier. Il est pour l'heure très difficile d'estimer la part que prend la crise sanitaire dans cette péjoration. Il est néanmoins probable que les baisses de revenus liées à la crise sanitaire ne se soient pas encore traduites en modification des impôts facturés en 2020. Le Conseil communal estime à CHF 4 millions l'effet de la réforme fiscale cantonale.

En importance, la deuxième variation provient d'une hausse des frais de personnel de CHF 2,9 millions, dont CHF 0,9 million pour la hausse des primes APG et CHF 0,5 million pour le fonds de formation duale. Parallèlement, plusieurs services font état de problèmes de recrutement liés aux bas niveaux de salaire proposés par la Ville.

Suivent les CHF 1,7 millions versés comme dédommagement au pot commun de la facture sociale. Ce montant sera détaillé dans un rapport que le Conseil communal présentera lors de la session des comptes le 15 juin prochain. Ce montant suffit à masquer l'amélioration de CHF 1,5 million de la facture sociale globale.

Bilan et endettement

Le déficit de CHF 13,3 millions se porte en diminution de l'excédent de bilan qui s'élève, à fin 2020, à CHF 151,7 millions. La réserve de politique conjoncturelle s'élève à CHF 11,2 millions après le prélèvement de CHF 2 millions. Celle pour les surcoûts des intérêts Depfa à CHF 8 millions après prélèvement de CHF 3,4 millions pour les intérêts 2020 (différence entre le taux réel, 19,13 % et le taux avant fluctuation, 2,63 %). Cette réserve devrait suffire à couvrir les surcoûts prévus pour les deux dernières années.

La dette passe de CHF 430 à 445 millions. Cela se traduit pourtant par une baisse de CHF 0,3 million des charges d'intérêts. Le taux moyen des emprunts de la Ville passe de 2,4 % en 2019 à 2,3 % en 2020.

Investissements

Sur les CHF 28,7 millions d'investissements prévus pour l'année 2020, CHF 15,9 millions ont été réalisés. L'écart est à peu près également réparti entre les investissements soumis ou non soumis au mécanisme de maîtrise des finances. Il est noté que la réalisation du terrain synthétique des Foulets n'a à nouveau pas pu être réalisée.

Remarque générale : appréciation du déficit

Les déficits persistent malgré le fait que les services en général ont passablement réduit leurs charges. Ces dernières sont par ailleurs globalement bien maîtrisées. Face à cette situation, le Conseil communal, plutôt que de parler de déficit structurel, préfère évoquer « un défaut structurel de recettes de l'ordre de CHF 13 millions ». La Commission financière partage l'avis du Conseil communal concernant la terminologie utilisée.

Prises de position des représentants des groupes

Préavis du groupe Les Verts

Année après année, les représentants du groupe des VertEs saluent les efforts continus fournis par l'exécutif ainsi que par l'ensemble du personnel communal afin de réduire le déficit de la Ville. Bien qu'en augmentation de CHF 10 millions par rapport au comptes 2019, il s'établit à CHF 13.3 millions, inférieur de CHF 1,9 million par rapport au budget. En analysant les chiffres, nous pouvons constater que les dépenses sont contrôlées et restent dans

une fourchette majoritairement à la baisse par rapport à celles budgétées. La Ville continue de souffrir définitivement d'un manque de recettes avec une nouvelle diminution des rentrées fiscales de CHF 4,3 millions. À noter la dégradation constante de celles provenant des personnes morales mais également des recettes des personnes physiques cette année, tout comme celles des frontaliers, bien que partiellement compensée par l'impôt foncier.

La situation économique de 2020 n'explique pas tout, même si on estime l'impact Covid à CHF 4,7 millions. Les baisses successives des indices fiscaux ont fortement impacté le potentiel des revenus des villes. Les chiffres sont parlants, les entreprises rapportant cette année à peine plus que l'impôt estimé des travailleurs frontaliers, à la différence de l'année passée.

Les habitants et travailleurs frontaliers restent donc les principaux contribuables. C'est donc surtout grâce à eux que notre collectivité peut encore fournir les services dignes d'une ville de la taille de La Chaux-de-Fonds.

Nous applaudissons l'augmentation des investissements pour maintenir les infrastructures en bon état et en fournir de nouvelles, bien qu'en dessous du budget en raison de retards ou d'oppositions. Il est primordiale d'investir pour rendre notre cité plus attractive.

Les représentants du groupe des VertEs accepteront les comptes 2020.

Préavis du groupe PLR

Les commissaires PLR recommandent l'acceptation des comptes 2020.

En cette période financièrement difficile, la rigueur des services communaux est à saluer. Nous les encourageons à poursuivre les efforts car la situation reste critique et les remercions sincèrement pour leur engagement.

Le déficit économique de près de CHF 18 millions est extrêmement préoccupant, la période particulière que l'on vit avec la gestion liée à la Covid n'explique pas tout. Il s'agira de continuer à renforcer l'attractivité de notre commune pour tendre à une ré-augmentation de la population à moyen terme, afin d'accroître notre assiette fiscale sans en augmenter le coefficient. Sans quoi, nous ne pourrions plus assumer l'ensemble des prestations d'une ville de 40'000 habitants. La réforme fiscale cantonale va dans ce sens, et nous devons en assumer les coûts durant les premières années. Il est

indispensable afin de piloter la ville de pouvoir chiffrer précisément cette dernière et d'en déduire les réels impacts des départs. Néanmoins, nous regrettons les mauvaises estimations de l'État quant aux nouvelles recettes liées au système péréquatif intercommunal. La Commune et ses élus devront notamment continuer à se battre pour une juste reconnaissance des surcharges liées à la géo-topographie, malgré les premières conclusions décevantes du Conseil d'Etat.

Concernant les investissements, nous ne pouvons qu'encourager le Conseil communal à les accomplir pour maintenir une dynamique économique dans notre région.

Préavis du groupe PS

La position du groupe socialiste peut se résumer en 4 « i »: Immense, insatisfaction, inquiétude et indignation.

Avec un déficit inférieur à CHF 2 millions par rapport au budget, alors que celui-ci ne prévoyait évidemment pas la crise sanitaire, nous voulons relever les efforts immenses qui ont été réalisés par les collaborateurs et le Conseil communal et les en remercier sincèrement.

Toutefois, un déficit, qui malgré les mesures prises, est supérieur de CHF 10 millions à celui de 2019, ne peut évidemment pas nous satisfaire. Cela démontre, une fois encore, que notre Ville est confrontée à des problématiques structurelles majeures que les solutions traditionnelles ne peuvent pas résoudre.

Par ailleurs, les conséquences liées à la Covid sont encore difficiles à estimer : nous ne pouvons qu'être inquiets à court comme à long terme en fonction de recettes fiscales incertaines ou de coûts supplémentaires liés à la gestion de la crise.

Cette inquiétude se mue en indignation quand nous considérons les nouveaux modèles qui risquent de s'imposer après la crise (télétravail accru, mobilité douce, habitat plus qualitatif, diversité culturelle, etc.). Si notre Ville ne manque pas d'atouts, notre capacité à les faire connaître et à développer notre attractivité est mise à mal par l'obstination du Canton à ne pas vouloir prendre la mesure de nos réalités, à nous considérer comme une zone industrielle périphérique et par l'impact des dernières réformes bien loin de la neutralité présentée.

Le groupe socialiste acceptera néanmoins les comptes 2020.

Préavis du groupe POP

Sans surprise, les Comptes 2020 se soldent par un déficit important mais tout de même en diminution par rapport au budget 2020, preuve d'une maîtrise des charges malgré le contexte particulièrement pénible que nous traversons.

Les commissaires popistes tiennent à saluer les efforts du personnel de la Ville et remercient la population pour sa résilience.

Les commissaires popistes attendent encore des réponses précises sur les CHF 1,7 millions du SCAS.

La diminution de recettes provenant des réformes cantonales met une fois de plus les finances de la Ville en grande difficulté. Force est de constater que tous les efforts consentis sont à nouveau engloutis par les réformes cantonales.

Dès lors, les commissaires popistes ne peuvent que constater que nous nous trouvons devant un problème de recettes et non pas de dépenses. Il est existentiel d'obtenir dès 2022 les sommes de la péréquation pour les surcharges géo-topographiques et une valorisation conséquente du MIH. En attendant la juste reconnaissance de la place de la Ville par le Canton, il est nécessaire de poursuivre une politique de relance et d'investir, de manière judicieuse, dans nos infrastructures et dans le personnel communal.

Préavis du groupe UDC

Difficile pour le groupe UDC de se satisfaire de comptes avec de pareils chiffres. Malgré la situation sanitaire et la crise économique que nous traversons, il nous est en effet difficile de se réjouir ou se satisfaire d'un tel exercice.

Les années que nous allons connaître seront difficiles et les investissements et les dépenses devront être drastiquement revus et réfléchis. Il sera essentiel de définir des priorités. Il est évident que des projets passeront à la trappe si ceux-ci ne sont pas essentiels pour notre Cité.

Relevons quand même qu'au vu de la situation sanitaire des économies ont pu être réalisées dans certains domaines, même si bien sûr celles-ci ont été compensées par la baisse de revenus ou l'augmentation de certaines dépenses.

Il est tout de même intéressant de voir que plusieurs services ont fait attention à leurs dépenses et ont pu rester dans les chiffres prévus, voire les améliorer.

Le groupe UDC acceptera les comptes 2020.

Adoption des rapports des sous-commissions

Lors de sa séance, la Commission financière a passé en revue les différents rapports qui sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbaton des comptes 2020

Les comptes 2020 tels que présentés par le Conseil communal sont approuvés par 10 voix et 2 abstentions.

Remerciements

La Commission financière adresse ses remerciements au Conseil communal, à la cheffe du Service des finances et au personnel du dicastère des finances, plus particulièrement à Mmes Virginie Augsburger et Vanessa Ciochetti pour la qualité de l'organisation et du suivi des séances plénières.

Elle tient également à remercier très sincèrement toutes les personnes qui ont œuvré et qui continuent à œuvrer à la bonne marche de l'administration communale malgré la situation extraordinaire que nous traversons toutes et tous.

La Commission financière remercie finalement l'ensemble des employé-e-s de la Ville pour le professionnalisme et l'engagement complet dont ils et elles font preuve au quotidien malgré des budgets serrés et pour le bien de notre commune.

Pour la Commission financière
Karim Boukhris
Rapporteur

Rapport de la sous-commission des comptes 2020

Dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication (DUBREC)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Karim Boukhris	POP, rapporteur
	Madame Monique Erard	Les Verts
	Monsieur Alain Vaucher	PLR

La sous-commission du DUBREC s'est réunie le lundi 29 mars 2021 en présence des personnes suivantes :

- M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal
- Mme Sarah Steinweg-Clark, administratrice (procès-verbal)
- M. Fernando Soria, administrateur des infrastructures
- M. Giovanni Sammali, chef du Service de la communication
- M. Antoine Guilhen, architecte communal, chef du Service des bâtiments et du logement
- M. Pierre Schneider, chef du Service technique
- M. Jacques Vidal, responsable du Secteur station d'épuration
- M. Yanick Stauffer, délégué au marketing urbain, commerce, immobilier et foncier
- Mme Anne-Véronique Robert, responsable des permis de construire

Introduction

Globalement, le directeur constate que la situation est bonne au sein du dicastère.

Au niveau du Service technique, l'équipe fonctionne très bien. Les problèmes lancinants de sous-dotation ont été résolus.

Lors de la création du Service des bâtiments et du logement, la gérance communale et le service des bâtiments avaient été fusionnés. Les choses n'ont pas fonctionné comme souhaité et une réorganisation a dû être consentie. Un poste d'architecte communal adjoint est actuellement au concours, celui-ci devrait à terme également superviser la gérance technique. Le recrutement s'avère cependant difficile.

Le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement verra quant à lui son secteur planification renforcé dès le 1^{er} mai tout comme le secteur marketing urbain, commerce, immobilier et foncier qui aura pour sa part enfin du renfort pour les dossiers relatifs au foncier, comblant la vacance laissée suite au décès du géomètre communal.

126 / Communication

Malgré la situation sanitaire, trois événements ont pu se tenir, tant que faire se peut, en 2020 : le marché aux puces de la Fête de mai a migré vers une version en ligne (stands virtuels), le 11^e anniversaire de l'inscription à l'Unesco a été célébré en inaugurant un parcours de course d'orientation au cœur de la Ville et un entracte festif a été proposé pour le 1^{er} août grâce à deux fanfares sillonnant la ville, l'une dans le petit train touristique, l'autre itinérante.

Pour le reste de ses activités, le service s'est attaché à faire vivre le plus possible le site internet et les réseaux sociaux. Le maintien du marché de Noël a longtemps été espéré et son organisation a donc aussi fortement occupé le service. Il a malheureusement dû être abandonné. Cependant, les 300 boules à neige créées pour l'occasion ont été vendues en un éclair, prouvant que les Chaux-de-Fonniers sont friands d'objets identitaires. Des tasses Art nouveau ainsi qu'un bonnet ont aussi été fabriqués. La direction de la voirie en a commandé 150 pour ses collaborateurs. De plus, de nouvelles capsules vidéo de la série *Montre-moi...* ont été réalisées contribuant à faire rayonner plusieurs fleurons de la ville. Enfin, une campagne "Été 2020, destination urbanisme horloger" a été menée afin d'attirer les touristes, avec un film et un spot TV réalisés à l'interne. Est-ce que cela a eu un impact sur le tourisme ? Cela est difficile à apprécier ; le nombre de visiteurs provenant de Suisse alémanique a cependant été notablement supérieur aux autres années.

À la question d'un commissaire de savoir si la série "Wilder", qui a été tournée dans notre ville, a également eu un impact, il est répondu que cela renforce la notoriété de la ville et crée certainement un sentiment d'appartenance pour nos citoyens.

Une question est posée sur le poste de chargé de projet non prévu au budget. Pourquoi le créer et y renoncer ensuite. Le chef de service explique que suite à l'élan apporté par le 10^e Unesco, la demande était présente de mettre sur pied ou d'appuyer des événements en collaboration avec plusieurs sponsors. La Covid ayant tout stoppé, il a été décidé de renoncer à la création d'un poste ne se justifiant plus.

Un commissaire s'enquiert de l'intérêt de louer une caméra, montant figurant dans les comptes. Le chef de service reconnaît que le service – qui dispose d'une caméra-drone – pourrait faire aussi l'acquisition d'une caméra professionnelle, mais que les besoins actuels ne le justifient pas. Il est à noter que photos et images réalisées par le service sont transmises à tous les acteurs faisant la promotion du patrimoine horloger, comme le ferait un service de presse. Pour des demandes à usage commercial, une facturation au forfait est effectuée.

Des capsules de présentation des écoles et de leurs activités sont actuellement en cours, commandées par la direction des écoles afin d'enrichir les futures séances destinées aux parents.

Une discussion est entamée quant à la diffusion des débats du Conseil général en direct sur internet et à la possibilité de les revoir en replay, une interpellation étant d'ailleurs pendante à ce sujet.

150 / Transports

Une forte augmentation de la participation de la Ville au déficit des transports 2020 en lien avec la pandémie (pot-commun des transports) est signalée. En effet, 60% du transport urbain est pris en charge par le Canton et 40% par les communes. Ce montant est réparti pour le 40% en fonction du nombre d'habitants et pour le 60% restant en fonction du point qualité. Ce dernier dépend du type de véhicule utilisé, du nombre d'arrêts desservis et de la cadence.

La définition des points qualité est questionnée par les commissaires. Il est expliqué que si les trolleybus sont en effet plus coûteux à l'achat, tout comme la formation nécessaire des conducteurs, une autre partie de cette différence relève plutôt d'un consensus politique entre les différentes communes.

Une question est posée quant à la rentabilité des cartes journalières CFF. Il est précisé qu'en règle générale, la vente de ces cartes est autoporteuse, voire légèrement bénéficiaire. L'année 2020 a cependant été marquée par un arrêt de plusieurs semaines des voyages à l'intérieur du pays en raison

de la pandémie, ainsi qu'à un net ralentissement de ceux-ci en fin d'année, impliquant une perte sur ces ventes.

200 - 201 - 210 - 211 - 212 - 240 / Service des bâtiments et du logement

Le service regroupe les bâtiments administratifs de la ville ainsi que ceux du patrimoine financier (bâtiments ne découlant pas d'une tâche publique).

En ce qui concerne le patrimoine financier, outre les nombreuses interventions d'entretien, plusieurs chantiers ont été effectués en 2020 : changement d'ascenseurs, raccordement au CAD pour deux adresses à Cernil-Antoine, remplacement de capteurs solaires thermiques sur les immeubles de la rue Philippe-Henri-Matthey ainsi que le remplacement des chaudières à gaz rue de la République. Au total, CHF 2'392'000.- ont été investis pour ces travaux, qui sont partiellement financés par CHF 763'000.- prélevés sur le fonds énergétique permettant un financement partiel pour l'isolation de combles et la pose de panneaux thermiques. Comme chaque année, plusieurs appartements vétustes ont également été remis à niveau (cuisines, sanitaires) pour CHF 878'900.- et leurs loyers adaptés.

Au niveau du patrimoine administratif, la poursuite des travaux sur le site des Anciens abattoirs a fortement occupé le service. La Maison du peuple a vu sa cuisine et son bar rénovés, tout comme la toiture plate de l'édicule de la Place du marché. Un bloc sanitaire à destination du public, réclamé depuis longtemps par les utilisateurs du Temple-Allemand a pu être créé au sous-sol. Plusieurs travaux ont été menés dans les écoles (enveloppe externe rénovée et pose de panneaux photovoltaïques pour le collège de l'Ouest, remplacement de fenêtres à la Charrière, réfection de corridor à la Promenade et réfection de la toiture de la salle de Gymn aux Forges avec pose de panneaux photovoltaïques). Des rénovations ont également été effectuées pour la bibliothèque de la Ville (alarme anti-intrusions et fresque), ainsi que le suivi du projet I-Zoo 18, l'achèvement de la rénovation du Musée des Beaux-Arts et diverses interventions au Bois du Petit-Château. Finalement, le service a organisé le remplacement des niches funéraires dans un secteur du Columbarium "est" et du deuxième four du crématoire avec pour ce dernier, une mise en fonction prévue pour l'été 2021.

À la question d'un commissaire de savoir quel a été l'impact de la Covid sur le service, il est expliqué que le secteur conciergerie a été fortement sollicité pour la mise en place des mesures de protection (pose d'écrans plexiglas pour tous les guichets, masques et désinfectants distribués dans tous les services, réaménagement des salles).

Un commissaire s'enquiert de l'impact qu'aura le nouveau règlement d'application de la loi sur l'énergie. Le chef de service indique que l'obligation de remplacer les chaudières à combustible fossile par une méthode de chauffage plus propre influencera les rénovations, bien que l'esprit était déjà celui-ci lors des travaux effectués par la ville.

La rentabilité des panneaux photovoltaïques est questionnée. Il est précisé que cela dépend véritablement de la taille de la surface disponible. 2525 m² de panneaux photovoltaïques sont actuellement en fonction, sur une douzaine d'immeubles équipés ainsi que 640 m² de panneaux thermiques. Un système très efficace de télésurveillance est en place.

La logique des comptes du SBL est présentée (concentration des salaires du personnel dans un centre financier (200), dont les charges sont ensuite imputées, selon les heures effectuées, aux divers autres centres, exception faite des concierges qui sont directement portés en charge du compte concerné par le bâtiment dont ils s'occupent). La gérance fonctionnant comme une gérance privée, l'ensemble de ses prestations sont facturées aux services qui en bénéficient.

200 / Service des bâtiments et du logement

Les budgets ont été tenus malgré la situation difficile.

201 / Bâtiments divers d'utilité publique

La pandémie a fortement affecté ce centre au niveau des recettes ou des subventions accordées, les salles de la Maison du peuple et des Anciens abattoirs n'ayant pas été utilisées.

À la demande d'un commissaire de savoir comment les litiges sont traités lorsqu'un locataire ne respecte pas le règlement de location des jardins potagers, il est expliqué que le droit du bail est appliqué. Lorsque le dommage est important, une procédure peut être lancée. Mais pour les petites querelles de voisinage, il est difficile d'intervenir. Par le passé, du personnel connaissant bien les lieux et utilisateurs y faisait régulièrement des tours, ce n'est plus possible aujourd'hui. Il s'agit d'une mission très sociale qui est relativement chronophage.

210 / Gérance - secrétariat

Un commissaire demande si, au vu des frais de port, un accent pourrait à l'avenir être mis sur la numérisation. Le chef de service explique que

l'ensemble des transactions dépendent d'un logiciel spécifique de gestion dont le développement est mené par le service des finances. Une numérisation plus conséquente sera probablement encouragée.

Le montant des honoraires de gérance a été négocié avec Prévoyance.ne, les mêmes taux sont ainsi appliqués aux autres prestations fournies pour la ville, la gérance communale fonctionnant comme une gérance privée et devant au moins couvrir ses charges.

211 / Bâtiments locatifs

Tous les investissements consentis pour le patrimoine financier doivent être autofinancés. Une réévaluation des bâtiments après travaux ainsi que le prélèvement au fonds à vocation énergétique permettent cet autofinancement. Le solde est obtenu grâce au bénéfice généré par la gérance. Il n'y a pas d'amortissements, mais la valeur au bilan est revue chaque année. La réévaluation des bâtiments effectuée lorsque des rénovations ont été faites est expliquée aux commissaires.

212 / Parkings

Le résultat de ce centre dépend fortement des coûts de déneigement.

240 / Domaines

C'est dans ce chapitre que se retrouvent les ventes du vin de la Ville.

250 / Foncier

Ce centre regroupe les terrains qui ne sont pas destinés à rester en possession de la ville sur le long terme. S'agissant de patrimoine financier, des intérêts et des honoraires de gérance sont prélevés afin de refléter au mieux la réalité.

Des précisions sont demandées sur l'évaluation erronée d'un terrain, indiquée dans les remarques. Cette situation provient de la réévaluation globale qui avait été effectuée pour tous les terrains. Pour un petit nombre d'entre eux, dans le cadre des droits de superficie, un montant de base avait déjà été versé par les propriétaires, montant qui a été omis dans le calcul. Ainsi, le gain réalisé lors de la vente n'a pas pu être aussi important que prévu et le montant corrigé.

Il est relevé que les revenus de l'horodateur situé sur l'îlot A sont, malgré sa faible occupation en 2020, relativement importants.

701 / Service technique – 712 / Entretien constructif – voies de circulation - ouvrages

Le service est séparé en trois secteurs (génie civil et signalisation, géomatique et station d'épuration). Le secteur génie civil et signalisation a été réorganisé en 2020 en renonçant à repourvoir le poste de chef de secteur et en donnant davantage de responsabilités à deux chefs de projets. Pour l'instant cette nouvelle organisation donne entière satisfaction. Cela a permis d'augmenter la dotation au niveau du secrétariat et des technicien-ne-s. L'ingénieur, engagé depuis de nombreuses années à la géomatique a également été valorisé et nommé responsable.

Au niveau des grands projets réalisés, la rue du Midi a été requalifiée, tout comme le parvis du Bois du Petit-Château. Un parking a été construit vers les Anciens abattoirs dans le cadre de la politique de stationnement. Deux zones ont été passées à 30 km/h (quartiers des Arbres et de l'Est-Chapelle), et 9 arrêts de bus ont été mis aux normes LHand. Selon cette loi, une grande partie de nos arrêts de bus devraient être revus d'ici 2023, mais cela s'avère d'ores et déjà impossible (d'après la planification établie par le service cantonal des transports, environ 140 d'entre eux classés en priorité A sont à mettre aux normes dans ce délai). Actuellement, entre 10 et 20 arrêts sont actualisés chaque année, soit dans le cadre des requalifications de rues, soit en tant que chantier indépendant.

L'importante réfection effectuée par le Canton sur la RC 1320 a été l'occasion pour le service d'intervenir sur les canalisations et les trottoirs adjacents.

Les propriétaires de trottoirs privés sont avisés lorsque ceux-ci présentent des dommages mettant en cause la sécurité des usagers. Les travaux de remise en état sont subventionnés à hauteur de 40% à condition que le trottoir soit ensuite cédé au domaine public. Ce mécanisme est administrativement lourd et une proposition de refonte du règlement sur les voies de circulation est en cours d'élaboration. Si l'idéal poursuivi est d'avoir des trottoirs publics dans un état pour le moins satisfaisant, il s'agit de trouver un processus plus efficient. À noter qu'environ 2'500 bien-fonds privés de la ville ont au moins un trottoir. À raison d'une moyenne de CHF 2'000.- pour les frais de mutation, il faudrait compter environ 5 millions de francs pour l'incorporation de tous les trottoirs dans le domaine public communal. Par conséquent, les dossiers sont traités au gré des demandes des propriétaires ou des chantiers de requalification des rues.

Une passerelle a été remplacée dans les Côtes du Doubs, au lieu-dit Le Bardot.

À la demande d'un commissaire concernant la raison d'une recette provenant de la Step, il est expliqué que le 30% des frais du Stech, identifiés comme relevant de travaux effectués pour le réseau d'évacuation des eaux, est refacturé à l'interne. Une subvention pour la mise à jour et les inspections du cadastre souterrain, qui n'avait pas été budgétée car non confirmée par l'Etat au moment de l'élaboration des budgets, a finalement été octroyée.

Les mises aux poursuites concernent des facturations de dommages occasionnés à la signalisation.

720 / Station d'épuration (STEP) – 721 / Réseau séparatif

Au niveau de l'exploitation, la Step a poursuivi ses activités en 2020 dans la continuité des années précédentes. Une tendance générale vers une diminution des quantités de boues générées et de consommables utilisés est relevée. Celle-ci est notamment liée à la diminution de la population. Depuis 2003, la Step produit du biogaz par la digestion des boues. Celui-ci est transformé en électricité et chaleur par deux machines. En 2020, ces machines ayant vieilli, un nouveau couplage chaleur-force (CCF) a été installé. D'un rendement supérieur, il produit plus d'électricité mais moins de chaleur.

Le chantier du projet de traitement des micropolluants a démarré. Le planning est aujourd'hui tenu. De plus, une augmentation de la capacité de dégrillage des eaux pluviales ne transitant pas par les traitements de la Step est en cours de planification.

Suite à la question d'un commissaire, il est confirmé que la Step s'occupe en effet de traiter les boues et graisses provenant de privés (fosses septiques notamment). La grande centrale de biogaz en projet pour notre ville devra faire face à un besoin important en déchets organiques. Cette installation ne sera cependant pas en concurrence avec la Step.

La consommation d'eau est en diminution par rapport au budget. Ce dernier a été établi sur la moyenne des trois derniers exercices comptables connus au moment de son élaboration, soit 2016-2018. Or, une fuite d'eau importante a été découverte et colmatée au dernier trimestre 2018. Depuis lors, la consommation d'eau a diminué d'environ 70%.

À la question de savoir si la pandémie a impacté les activités de la Step, il est expliqué que deux cas ont été diagnostiqués. Ces deux collaborateurs

ont contracté le virus dans le cadre privé, dont un cas qui s'est révélé assez grave. Jusqu'à ce jour, l'exploitation de la Step a été normalement assurée.

Les flux financiers entre la Step et les centres 701, 712, 721, le SEP, Viteos et l'OFEV sont présentés.

Une gestion des eaux en amont est progressivement mise en place. Elle sera officialisée par le plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Ainsi, une limite de débit est fixée pour les bien-fonds importants, obligeant leurs propriétaires à planifier si nécessaire des installations de rétention pour la respecter. À terme, les débits de pointe atteignant la Step devraient diminuer, induisant moins de rejets d'eaux non traitées.

La réserve étant désormais conséquente, un commissaire se demande à quel moment cela pourrait avoir un effet sur la taxe. Il est expliqué qu'étant donné le fait que des investissements importants sont prévus ces prochaines années (augmentation de la capacité de dégrillage, changement de la supervision, entretien constructif du réseau d'évacuation des eaux, bassins de rétention), il a été décidé de maintenir la taxe à son niveau actuel afin d'éviter les effets de yoyo. En outre, suite à la diminution de la population, une baisse des revenus de la taxe a été constatée et il s'agit donc de rester prudents. Le PGEE présentera une simulation financière sur 20 ans, permettant de voir l'évolution de la réserve et les éventuelles incidences sur la taxe d'épuration.

Une question est posée sur les dédommagements reçus pour l'entretien de la N20 et qui apparaissent sur plusieurs comptes. La Confédération a en effet d'une part accepté de payer la taxe d'épuration pour les eaux pluviales provenant de ses surfaces de route. D'autre part, elle rémunère les prestations des services de la Ville pour l'entretien courant des revêtements, des canalisations, de la signalisation et du marquage de la N20, sommes qui sont réparties dans les comptes concernés.

L'utilisation du nouveau logiciel open source QGEP pour la gestion du cadastre souterrain est désormais facturée au 721 en accord avec le SIEN.

Le traitement des micropolluants étant subventionné à 90%, l'augmentation des amortissements après la mise en service de cette installation restera limitée. Par contre, le changement de la supervision de l'ensemble de la Step sera plus impactant.

Les travaux relatifs aux canalisations pour l'évacuation des eaux sont imputés au centre 721 alors que la planification de ces chantiers, établie par les collaborateurs·trices du Service technique, est imputée au 701.

755 / Urbanisme, mobilités, environnement

Au secteur marketing urbain, commerce, immobilier et foncier, l'organisation a dû être repensée suite au décès du géomètre communal en début d'année et a demandé une réorganisation du service, ses tâches ayant été rapatriées au secteur marketing urbain, commerce, immobilier et foncier. Il y a eu dans ce domaine une surcharge de travail et du retard a été pris dans certains dossiers. La révision du Plan d'aménagement local a également beaucoup occupé les services. Dans ce domaine, le patrimoine du XXe siècle, qui n'était auparavant pas recensé au plan de site, sera désormais intégré aux réflexions. Toutes les nouvelles notions des règlements de construction vont être revues et notre règlement devra être adapté.

La piétonisation estivale de la place du marché a permis de développer une belle collaboration avec les commerçants. Il y a eu également passablement de travail pour la mise en place des projets de rénovations des Mélèzes et du Châtelot. Finalement le dossier de la carte abeille, dont le suivi et le développement prennent du temps, connaît un succès extrêmement réjouissant.

Le secteur planification a été fortement sollicité pour préparer l'introduction de la nouvelle politique de stationnement. Au niveau des aménagements urbains, le plan directeur partiel des mobilités a nécessité un grand travail dans l'optique de la future H18 ainsi que le développement de zones 30, le projet de réaménagement de la rue du Dr Coullery, de la rue du Casino ainsi que celui de la rue du Midi, déjà réalisée en 2020.

Le secteur salubrité a également été restructuré en rejoignant complètement le secteur des permis de construire (il était auparavant pour partie (nuisibles, salubrité de l'habitat) dans le secteur du marketing urbain). S'agissant des mêmes collaborateurs, l'ensemble des tâches a été rapatrié dans le secteur des permis de construire pour plus de synergies et un responsable de groupe des collaborateurs des volets prévention incendie et salubrité a été nommé.

Faisant suite à la question d'un commissaire, les tâches relevant de la prévention incendie sont expliquées. Les normes sont, dans ce domaine, nombreuses et complexes. L'Association faîtière en matière de prévention incendie ayant modifié ses normes en 2015, cela a en outre passablement compliqué le travail des inspecteurs. Outre les préavis en lien à l'examen

des demandes de permis de construire, des visites périodiques de tous les bâtiments sont obligatoires, ainsi que le contrôle et les autorisations des installations de chauffage, et la vérification du suivi de la convention passée avec le ramoneur agréé. Une collaboration étroite avec le SIS concernant les stratégies et techniques à mettre en place en matière de concepts de prévention incendie est également assurée.

Le détail des subventions octroyées est demandé : il s'agit de la Fondation pour le patrimoine, de l'ISSKA, du train touristique et de Noël en Ville.

765 / Politique de stationnement

Ce centre a été fortement impacté en 2020 par la pandémie, puisque cela a contraint le service à décaler l'introduction de la politique de stationnement de trois mois. L'ensemble des charges et revenus est donc différent du budget.

Une question est posée concernant les horodateurs, mentionnés à deux endroits. Ceux-ci sont en effet séparés s'ils se trouvent sur un parking considéré comme faisant partie du patrimoine financier (parking Bruyère) ou sur un parking du patrimoine administratif.

875 / Prévention incendie

Afin de répondre aux exigences légales, les frais relatifs à la prévention incendie ont dû être identifiés au 755 et réunis dans ce centre. Les revenus proviennent d'émoluments demandés pour diverses autorisations délivrées.

Le rapporteur de la sous-commission

Karim Boukhris

Rapport de la sous-commission des comptes 2020

Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Pierre-Alain Borel	PS
	Monsieur Laurent Stehlin	Les Verts
	Madame Crystal Graf	PLR, rapporteure

La sous-commission du DICI s'est réunie le lundi 29 mars 2021 en présence des personnes suivantes :

- M. Théo Bregnard, conseiller communal
- Mme Anne Balmer, assistante de direction (procès-verbal)
- M. Pascal Cosandier, directeur de secteur (EOCF)
- M. Fabrice Demarle, directeur de secteur (EOCF)
- M. Alain Fournier, directeur de secteur (EOCF)
- M. Giacomo Laini, directeur administratif (EOCF)
- M. Cyril Tissot, délégué aux affaires culturelles
- Mme Sylvie Béguelin, directrice des bibliothèques et archives
- M. Régis Huguenin-Dumittan, conservateur du Musée international d'horlogerie
- M. David Lemaire, conservateur du Musée des beaux-arts
- M. Francesco Garufo, conservateur du Musée d'histoire
- M. Xavier Hüther, directeur des institutions zoologiques et administrateur du dicastère
- M. Fernando Soria, administrateur des infrastructures

Introduction

Le chef du dicastère accueille les trois commissaires de cette nouvelle législature et leur donne quelques indications sur le déroulement de la journée.

420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 / Ecole obligatoire (EOCF)

La direction donne quelques indications sur les dossiers en cours, notamment sur l'impact de la Covid-19, les activités hors cadre et le concept sports, arts, études ainsi que les centres régionaux de performance (CRP).

Elle se bat pour maintenir l'école ouverte pendant la crise sanitaire en mettant en place des mesures de prévention avec la possibilité de planifier de l'enseignement à distance si nécessaire. La direction a également mis en place un système de communication digitalisée, complété par du courrier papier.

Elle essaie de gérer au mieux ces contraintes tout en continuant à proposer certaines activités hors cadre, car elle constate un important désœuvrement chez les enfants et adolescents.

La pandémie a généré des coûts supplémentaires en grande partie liés aux salaires des enseignants ayant dû intervenir pour des appuis aux élèves ayant subi un retard ou un décrochage scolaire (en raison de la pandémie), ainsi que des remplacements d'enseignants testés positifs, vulnérables et/ou en quarantaine. On peut citer également les frais d'impression et d'envoi en masse de courriers d'information aux parents d'élèves sur l'enseignement à distance.

En outre, la Covid-19 a occasionné quelques pertes de recettes, par exemple en lien avec la réduction des factures aux associations qui n'ont pas pu occuper nos locaux pendant la période de fermeture de l'Ecole.

D'autre part, la suppression et le redimensionnement forcés de certaines de nos activités (camps de ski, spectacles, joutes sportives, etc.) ont, à l'inverse, donné lieu à des diminutions de coûts. La période de fermeture de l'Ecole nous a aussi fait économiser des frais d'électricité dans les collèges, des frais de carburant pour les bus scolaires, etc.

Au total, les coûts supplémentaires liés à la pandémie sont de l'ordre de CHF 170'000.-. Ainsi, pour ce qui concerne les lignes comptables, la pandémie a modifié plusieurs d'entre elles, soit à la hausse, soit à la baisse.

Au niveau des activités extra scolaires, tout ce qui a pu être maintenu l'a été, avec des adaptations de certains programmes, comme pour les joutes ou les camps, par exemple.

En ce qui concerne les centres régionaux de performances (CRP), dont les domaines sont variés et pour certains uniques en Suisse, comme le CRP Arts vivants, ceux-ci bénéficient d'un soutien du Canton, mais celui-ci est malheureusement en train d'essayer d'en réduire les effectifs. Des élèves hors cercle scolaire ou hors Canton peuvent les intégrer en payant un écolage dont le total pour 2020-2021 dépasse les CHF 200'000.-.

Le Canton souhaite également diminuer le nombre de classes spécialisées, ce qui aurait un gros impact sur l'EOCF, car nombreux sont les élèves qui ont besoin d'une formation individualisée. Cela implique un coût pour l'EOCF (pour rappel, 55% à charge de la Commune et 45% du Canton), nécessaire pour le développement des projets professionnels de ces élèves en situation de fragilité et d'échec.

Le service socio-éducatif a été renforcé avec 1,1 poste supplémentaire principalement dédié aux classes spécialisées et plusieurs assistants socio-éducatifs sont engagés à l'année. Une deuxième classe TE+, dont les résultats sont positifs, a été ouverte à la rentrée 2020. La classe Oasis junior (classe de remédiation pour des élèves qui ne trouvent plus leur place dans l'école ordinaire) a été retenue comme projet pilote et accueille depuis août 2020 des élèves perturbateurs de 2^e à 6^e année, en collaboration étroite avec la Fondation Sombaille jeunesse et le Bois du Petit-Château. Depuis maintenant deux ans, nous engageons plusieurs ASE (assistants socio-éducatifs) à l'année et à temps partiel qui donnent du soutien socio-éducatif à des élèves du cycle 1. Nous versons des salaires pour un total annuel de CHF 172'000.-, partiellement subventionnés, dans la mesure où les ASE effectuent des mandats SIT (soutien intégratif et temporaire) validés par le Canton.

Un-e commissaire pose la question de savoir s'il ne serait pas possible d'intégrer les ASE dans la facture sociale. Le chef du dicastère explique que la volonté est pour l'heure de voir l'école comme un tout, avec ses composantes scolaires et éducatives

Du côté des biens, services et marchandises, on peut signaler l'économie importante dans les frais de chauffage des bâtiments scolaires, environ CHF 100'000.-, due à un dernier hiver relativement doux.

Le chef du dicastère fait ensuite un point sur les enjeux de cette législature qui seront principalement de faire reconnaître les différences socio-culturelles de notre ville, sans stigmatisation, maintenir la dynamique sur les

CRP, mettre l'accent sur la question de la journée continue à l'école qui permettrait une meilleure intégration et prise en charge des élèves chaux-de-fonniers (qui sont ceux qui pratiquent le moins d'activités extrascolaires dans le canton avec 31% d'élèves qui n'en n'ont pas).

500 / Service des affaires culturelles

Le délégué aux affaires culturelles indique que la crise sanitaire a un impact important sur son service, avec une baisse des recettes de la billetterie et de la Fête de mai, mais des charges en moins également, pour un résultat total financièrement modéré avec une perte de CHF 6'000.- seulement par rapport au budget.

L'effort est constant pour limiter au maximum les dépenses du groupe 31 (biens et services), alors que les subventions doivent correspondre aux budgets alloués par le Conseil général. Il s'agit de maintenir notre engagement à soutenir les acteurs culturels locaux.

A la question d'un-e commissaire, le compte *subventions Arts de la scène* comprend bien le TPR, l'ABC et la scène indépendante. Il est précisé que contrairement à ce que le nom pourrait laisser croire, le TPR n'a pas de soutien romand. Déclaré centre neuchâtelois de création, il reçoit CHF 500'000.- du canton et le même montant de la ville.

Le dépassement au budget du compte *31300000 Prestations de tiers* concerne le coût lié à l'étude pour le projet Capitale culturelle suisse (CCS).

Le chef du dicastère rappelle que les subventions ont diminué de près de 18% depuis le début de la crise en 2015 et que l'on ne peut pas couper plus à ce niveau-là dans la culture qui est un des domaines phares de notre ville.

Le délégué aux affaires culturelles revient sur la situation de la Covid-19, avec une annulation de presque toutes les manifestations. Les services de La Chaux-de-Fonds et de la Ville de Neuchâtel ont été mis à contribution pour la mise en place et le traitement des demandes d'aide. La crise a par ailleurs mis en exergue la précarité déjà existante des milieux culturels. Le contact avec ces milieux a été renforcé par le biais de la mise sur pied d'un répertoire des acteurs culturels chaux-de-fonniers.

Les autres gros dossiers qui occupent le service sont le projet CCS, les accords de positionnement stratégiques du Canton (APS), le Centre de création et de compétence helvétique des arts de la rue (CCHAR) et la Plage des Six Pompes.

Le chef du dicastère ajoute qu'il s'agit effectivement de faire évoluer le soutien du Canton à certaines manifestations, dont la Plage des Six Pompes notamment, la Covid-19 ayant entre autre révélé une certaine fragilité de cette structure.

501 / Bibliothèque de la Ville (BV)

Le chef du dicastère rappelle aux commissaires que ce service a été restructuré en 2018 avec le passage des Archives de la Ville du Musée d'histoire à la Bibliothèque de la Ville.

La cheffe de service fait un point sur cette année assez compliquée en raison de la crise sanitaire qui a un impact direct sur les bibliothèques (192 jours d'ouverture au lieu de 280 en temps normal), alors que celles-ci sont en train d'évoluer pour devenir des vrais lieux d'accueil et de rencontre, où l'on peut se développer, échanger et obtenir un certain nombre de prestations. Dans le budget, l'accent a été mis sur les animations qui ont malheureusement été fortement réduites l'année passée. On notera quand même une belle collaboration avec le festival littéraire *Mille fois le temps*, deux conférences musicales et une conférence sur le miel, accompagnée d'une dégustation. Les bibliothèques publiques et les bibliothèques scolaires nécessitent chacune un plan de protection spécifique, avec pour cette dernière, la possibilité d'accueillir des classes même pendant les périodes de fermeture. Les visites des 10e ont donc pu avoir lieu comme d'habitude. Un système de livraisons à domicile et de "pick up" ont été mis en place.

La cheffe de service explique que l'on constate moins de dépenses au niveau des acquisitions en raison des problèmes d'approvisionnement auprès des librairies. L'accent a été mis sur les ressources en ligne, avec notamment les plateformes d'apprentissage de langues et d'informatique. La troisième Enquête photographique a été publiée cette année et exposée au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel.

Le centre de numérisation et de restauration offert par l'Institut suisse pour la conservation de la photographie sera opérationnel au plus tard en juillet 2022. Des cours de photographie pourront y être organisés. La bibliothèque a été reconnue comme entreprise formatrice pour la formation de spécialiste en photographie – option finishing. Un-e apprenti-e sera engagé-e en août 2021.

Un autre projet de grande envergure est le nouveau centre d'archives commun avec l'Etat et pour lequel nous avons demandé un crédit d'études. Ce projet permettrait une pérennisation de nos archives dont l'état est très problématique, avec des synergies intéressantes avec l'Etat.

Enfin un projet également à venir est la migration du catalogue. Comme Bibliothèques de lecture publique et de jeunesse, nos institutions n'ont pas pu intégrer le réseau académique SLSP. Nous nous maintenons dans le catalogue des bibliothèques romandes RERO+, notamment avec la médiathèque Valais, mais nous gardons des accords avec la Bibliothèque de l'Université de Neuchâtel, pour conserver une gratuité dans les échanges au sein du réseau neuchâtelois et jurassien (RBNJ).

502 / Bibliothèque des Jeunes (BJ)

Avec la problématique de la Covid-19, nous avons effectué beaucoup de livraisons. L'association des amis de la BJ a été très active en livrant par exemple des colis "surprises" par le biais de ses bénévoles.

L'accent a été mis sur les visites obligatoires des classes, en veillant à les organiser le matin afin d'éviter la présence du public. Les sols de la BJ de la Ronde ont été refaits et nous avons récupéré l'appartement de la concierge afin d'en faire des bureaux et une petite cafétéria. La nouvelle responsable a commencé début février et pourra seconder la cheffe de service à 20% dès le mois d'août. À l'avenir, nous avons le projet de rapprocher plus encore la BJ de la BV.

505 / Archives communales

Une nouvelle organisation du service et en lien avec la bibliothèque de la Ville a conduit à la nomination d'un collaborateur pour tout ce qui touche aux archives, qu'elles soient administratives ou privées. Il est engagé à 50% aux Archives de la Ville et 40% dans le secteur recherche et information. Un local de consultation et un bureau ont été aménagés au collège des Endroits et des rayonnages supplémentaires (200 mètres linéaires) ont été installés.

Les collaborateurs sont très impliqués dans le projet de Nouveau centre d'archives. Beaucoup de travail a été effectué en numérisation, notamment des archives du Conseil communal. Deux kilomètres de documents encore présents dans les services sont à rapatrier aux Archives de la Ville, un kilomètre qui se trouve actuellement dans les différents services. Le souci principal est la sécurité des données et la saleté des locaux. Tout ce qui est critique est numérisé et mis en lieu sûr.

Le chef du dicastère ajoute que le budget, qui reste modeste en vue de l'importance de ce domaine, a été multiplié par trois, lors de la dernière législature, ce qui témoigne de notre volonté de reconnaître l'importance à

ce service, du point de vue de la conservation de notre patrimoine, mais aussi juridique.

510 / Services généraux des musées (SGM)

Le chef de service explique qu'il s'agit d'un service transversal pour l'ensemble des musées de la Ville, mais qu'il apporte régulièrement son concours au Musée paysan et artisanal, à l'Ecole d'arts appliqués ou à d'autres services de l'administration.

Ce service fonctionne bien, avec un déroulement assez standard de l'année écoulée et rien de particulier n'est à relever au niveau des comptes. La réouverture du MHNC en 2022 apportera son lot de défis.

511 / Musée d'histoire naturelle (MHNC)

Le chef de service explique que nous vivons une période hautement stratégique pour le Musée d'histoire naturelle et également pour le Zoo du Bois du Petit-Château, avec une réouverture du Musée sur le site du Zoo en 2022.

Le chef du dicastère souligne qu'il est important d'être très attentif au respect du budget voté par le Conseil général pour le musée et qu'il nous reste encore à trouver des fonds, notamment pour la partie muséographie. Le chef de service ajoute que la société des Amis du musée est, justement, très active au niveau de la levée de fonds.

Au niveau des comptes, nous constatons un dépassement de CHF 8'000.- pour l'avant-dernière année complète de location auprès de La Poste. Ce dépassement est engendré par la dernière adaptation des loyers au niveau du marché. De plus, le dépassement d'env. CHF 8'000.- dans les charges du personnel correspond aux nouvelles polices LPP.

512 / Musée d'histoire (MH)

Le musée ayant été fermé pendant presque un tiers de l'année, le conservateur explique qu'ils ont dû se réinventer, notamment en étant beaucoup plus présents sur les réseaux sociaux, ce qui a permis de garder le lien avec le public. Malgré les contraintes du travail en présentiel et à distance, nous avons pu faire aboutir deux beaux projets : premièrement, "L'histoire en jeux", dans la continuité des escape-room et de la volonté du MH d'élargir et de rajeunir son public. Deuxièmement, l'exposition actuelle "Éclairer le monde", qui rencontre un beau succès auprès du public, avec

environ 320 visiteurs durant les deux premières semaines, sans compter les classes. La prochaine exposition temporaire se fera en collaboration avec l'Université de Neuchâtel.

Au niveau des comptes, nous avons limité au maximum les dépenses. Nous avons un léger coût supplémentaire en ce qui concerne les salaires du personnel en formation, car nous avons eu la chance d'avoir une stagiaire en muséologie. Nous avons par contre engagé moins de civilistes, car il était compliqué de les encadrer durant cette période. Les formations ont quant à elles été repoussées et l'entretien des objets du patrimoine mis à l'arrêt pour cause de pandémie. Les recettes des entrées ont aussi un peu diminué, mais moins que celles de la boutique.

Pour les années à venir, nous souhaitons continuer à élargir notre public et à démocratiser notre institution. La prochaine exposition portera sur "Les enfants du placard", un thème qui fait écho aux problématiques actuelles de la clandestinité. Nous travaillons également avec Pro Infirmis, afin d'obtenir le label "culture inclusive". Nous avons déjà lancé cette démarche avec la réalisation de guides d'exposition en Français facile à lire et à comprendre (FALC).

Le chef du dicastère ajoute que nous travaillons également à la création d'un café des musées qui devrait prendre place au MH, avec une liaison avec le MIH, afin de mieux lier ces deux pôles importants de la culture chaud-fonnière et également de revaloriser le parc.

513 / Musée international d'horlogerie (MIH)

Le conservateur explique que le MIH a passablement subi les difficultés liées à la crise sanitaire avec 90 jours de fermeture en 2020 (20'000 visiteurs au lieu de 30'000). Cela se reporte proportionnellement sur les entrées et les recettes, avec une diminution de 30% pour chacune d'elles. Les locations de salles ont évidemment diminué et la bourse horlogère qui aurait dû avoir lieu au mois de novembre a été annulée. Au niveau de la fréquentation, on a constaté une diminution importante du public étranger, mais en partie compensée par une augmentation du tourisme national. Ces baisses de recettes sont cependant en partie compensées par plusieurs aspects liés à la fermeture et aux restrictions, comme par exemple l'absence de visites guidées ou la moindre envergure des manifestations publiques.

Dans les projets réalisés, on a pu voir se concrétiser l'inscription des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art à l'UNESCO, sur laquelle est d'ailleurs basée l'exposition actuelle "Transmissions" qui s'inscrit dans un

projet plus large mené dans l'Arc jurassien. Une collaboration est en cours avec la Nuit de la Photo pour la mise sur pied d'une exposition cet été dans le Parc des musées.

Les travaux à venir, indispensables à l'exploitation du musée, porteront principalement sur l'étanchéité du toit et la gestion du climat intérieur.

Le chef du dicastère ajoute que nous sommes en train de travailler sur la reconnaissance du MIH comme lieu de sauvegarde et de conservation du patrimoine horloger et que nous attendons un retour de l'État sur nos propositions à ce sujet.

514 / Musée des beaux-arts (MBA)

Le conservateur explique que malgré cette année troublée, paradoxalement, les fermetures ont eu un faible impact sur le musée des beaux-arts. Une exposition sur les trois prévues a cependant dû être reportée. Pas de changement notable sur les frais, hormis une diminution des charges de personnel, car le MBA n'a malheureusement pas pu engager de stagiaires ni de civilistes ces derniers mois, mais le conservateur est heureux d'à nouveau pouvoir en accueillir aujourd'hui.

L'augmentation au niveau des services de tiers découle des frais de transports importants pour les deux expositions réalisées et du fait que depuis peu, comptablement tout est imputé au MBA, tant les frais réels que les rentrées issues du mécénat, pour une plus grande transparence.

Avec l'appui du Conseil communal et d'autres services, il y a une volonté de pérenniser les résidences d'artistes mises en place l'année passée.

Le conservateur rappelle aux commissaires l'orientation claire de fonctionnement du MBA qui est de réaliser, trois fois par an, des doubles expositions en veillant à panacher les artistes et également à effectuer un ré-accrochage partiel de nos collections, ce qui permet à la grande majorité du public qui revient au musée d'y trouver une exposition permanente régulièrement renouvelée.

Dans les projets à venir, l'exposition de Natacha Donzé accompagnée d'un catalogue dans la collection "livres de-Fonds" aux éditions art & fiction, la Biennale et une collaboration avec La Nuit de la photo pour son dixième anniversaire.

L'identité graphique du musée est capitale pour le MBA qui souffre d'un problème au niveau de l'image de sa "marque". La nouvelle identité visuelle

va définir l'apparence du futur site internet, dont la réfection de la structure interne sera mutualisée avec les autres musées de la ville.

Un-e commissaire se réjouit de voir s'améliorer cette identité graphique, notamment via son site internet et demande si les ressources existent pour y arriver.

Le conservateur confirme qu'un projet d'engager un community manager est bien en cours, mais qu'il reste pour l'instant suspendu compte tenu des difficultés financières de la ville.

Le chef du dicastère ajoute que ce projet est important pour le Conseil communal et qu'il va dans le sens des synergies attendues entre les musées, de même que le café des musées, mais que pour l'instant, nous sommes obligés de mettre cet engagement en attente.

515 / Zoo du Bois du Petit-Château (BPC)

Au-delà du projet lZoo18, un des défis du Zoo est la requalification de la fontaine ludique qui devrait être inaugurée en juin 2022. Le vote positif du Conseil général a été très largement salué sur les réseaux sociaux, ce qui démontre l'amour des Chaux-de-Fonniers pour ce site. Dans un futur proche et en respect du plan directeur du Zoo, plusieurs zones devront être reprises, une nouvelle volière pour les grands rapaces réalisée et la montagne des bouquetins reconstruite.

On constate un dépassement au niveau des charges du personnel. Il est dû à l'engagement de vacataires Covid-19 (CHF 14'000.-) et à un renforcement de la dotation du personnel accepté par le Conseil communal afin de détendre une situation particulièrement difficile.

Finalement, s'agissant des biens et services, le dépassement s'explique par CHF 3'000.- liés aux dépenses Covid-19 et un gros dépassement sur les denrées et boissons. Ce dernier point trouve sa justification dans la fluctuation de la fréquentation de la station de soin. Celle-ci est cantonale mais n'est indemnisée par le Canton qu'à hauteur de CHF 5'000.-.

560 / Cultes

Le chef de service explique que ce chapitre budgétaire découle du temps où l'église a été séparé de l'Etat en 1943. Un concordat prévoit ce que la commune doit verser pour les cultes.

Ainsi, les charges liées à ce chapitre ne sont pas très importantes et concernent pour partie l'entretien du Grand temple pour lequel nous avons une servitude sur la tour.

Comme le Grand temple n'est plus en activité, à l'exception de quelques grands événements comme Noël ou Pâques, le montant concernant la conciergerie n'a pas été entièrement utilisé, ce qui représente la part importante de l'économie par rapport au budget. Cependant, pour l'heure, aucun choix définitif n'a été pris quant à ce lieu et la paroisse, qui se réunit au Temple Farel, pourrait revenir sur les lieux. Le chef de service fait également part du prêt de CHF 120'000.- à Notre-Dame de la Paix.

Le chef du dicastère ajoute quant à lui qu'il s'agira probablement d'avoir une réflexion globale sur les lieux de cultes durant cette législature. Certaines communautés, dont la communauté israélite, rencontrent des difficultés avec la diminution de leur population et les frais inhérents à l'entretien de leurs lieux de culte.

La rapporteure de la sous-commission
Crystal Graf

Rapport de la sous-commission des comptes 2020

Dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Alexandre Houlmann	PS
	Monsieur François Perret	Les Verts
	Monsieur Andy Favre	UDC, rapporteur

La sous-commission du DREPES s'est réunie le mardi 30 mars en présence de M. Patrick Herrmann, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Rose-Marie Bart, assistante de direction du DREPES et des chefs de services et administrateurs suivants :

- Centre 620 : Mme Isaline Feremutsch, cheffe du Service des ressources humaines
- Centre 621 : MM. Pierre Studer et Frédéric Brandt, chargés de sécurité
- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le Service des espaces publics
- Centre 860 : cap Baptiste Develey (commandant de la Sécurité publique, chef de service) pour la Sécurité publique et M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité)
- Centres 205, 700, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures.

Introduction

L'année 2020 a été difficile en raison du Coronavirus mais riche en collaboration et en recherche de solutions pour maintenir le niveau des prestations délivrées à la population.

205 / Forêts

Rien de particulier à signaler. Le service est toujours géré par Le Locle.

Le bois est cependant de plus en plus apprécié.

La fusion des Brenets avec Le Locle induira une modification de la clé de répartition dès 2021.

620 / Service des ressources humaines

Le service des ressources humaines est au service des autres services. Un travail intense a été induit par la COVID-19. Il a fallu modifier certaines habitudes et mettre en place de nouveaux concepts.

Le service est doté de 8.5 EPT (dont 0.8 EPT en cours de recrutement), auxquels s'ajoute un 1 EPT de stagiaire.

La dotation de la plupart des services est complète, les manques de ces dernières années, en particulier au SIS, ont été comblés.

On peut relever deux postes de dépenses importants qui concernent le recrutement de la cheffe de service des RH et le responsable des affaires juridiques. En effet, en raison de la complexité des postes et afin d'avoir un panel intéressant, le recrutement a été confié à des entreprises externes. Sachant que des candidatures internes au SRH avait été déposées, il était souhaité une complète neutralité dans le processus. Pour le poste de responsable des Affaires juridiques, il a été fait appel à un chasseur de tête après deux processus de recrutement complets sans succès.

De manière générale, il est souhaité que les engagements futurs soient plus locaux, en particulier ceux des cadres car ils doivent s'impliquer dans la vie locale.

La provision pour les heures supplémentaires, en particulier celles du SIS et du SEP, a dû être augmentée. Un travail de fond est en cours au SIS pour résorber la situation. Les heures supplémentaires ne sont pas majorées et en principe pas payées mais à reprendre. Si, dans un service, les heures supplémentaires se cumulent de manière pérenne, une solution d'engagement ou de réorganisation doit être étudiée.

Les primes d'assurance maladie ont augmenté suite au changement de contrat, mais les indemnités reçues démarrent après 90 jours au lieu de 180 jours auparavant.

Des APG-COVID-19 ont été touchées pour des personnes placées en quarantaine par un médecin, pour des gardes d'enfants et des personnes vulnérables qui ont dû interrompre leur activité professionnelle. La Ville n'a pas droit aux RHT. Selon le SECO, ces dernières sont réservées aux entreprises qui seraient contraintes de licencier du personnel sans cette aide.

Les formations continues prévues ont dû être adaptées ou ont été reportées en raison de la situation sanitaire, ce qui est toujours le cas actuellement.

Des accompagnements d'équipes ont été mandatés à l'externe, mais les dépenses ont été compensées.

La SUVA a versé une récompense exceptionnelle à la Ville pour avoir procédé au changement de fonction d'un collaborateur accidenté, à l'interne et à la satisfaction de toutes les parties.

Le télétravail a été massivement utilisé partout où cela était possible. Il doit être personnalisé, bien encadré et la coordination du service organisée. Le personnel a apprécié cette nouvelle manière de travailler qui pourrait éventuellement être partiellement pérennisée.

621 / Sécurité et santé au travail

Ce service est récent. Il s'occupe, entre autres, de l'analyse des postes de travail, de l'ergonomie, des chantiers, des risques au travail (utilisation de produits toxiques, travaux en hauteur, etc.).

La baisse des frais généraux est induite par la COVID-19, étant donné que beaucoup de formations ont été annulées. L'installation d'un défibrillateur au Musée d'Histoire Naturelle a été reportée à l'année prochaine.

Le matériel de protection contre la COVID-19 n'a pas été acheté par ce service.

Les formations continues qui doivent être suivies par les responsables de ce service ont été annulées.

700 / Administration des infrastructures

Rien de particulier à signaler.

708 / Service des espaces publics

L'année a été fortement impactée par la COVID-19. À la mi-mars, les effectifs ont été réduits de 2/3 pour éviter la propagation de la maladie. Durant un

mois et demi, seuls les travaux essentiels ainsi que la collecte des déchets ont été faits. Depuis début mai, toutes les tâches sont de nouveau exécutées. Un tournus dans les secteurs a été instauré et tout le personnel sollicité pour effectuer l'ensemble des missions. En prévision de la 2^{ème} vague, avant l'hiver, des dispositions ont été mises en place avec le médecin de la Ville et le médecin cantonal afin que le service de déneigement puisse fonctionner. On a dénombré une quinzaine de cas confirmés et beaucoup d'absences pour des contacts suspectés. Des horaires décalés ont été mis en place. Les employés ont pris leurs fonctions en trois vagues à 6h30, 6h45 et 7h00. Des tables ont été installées dans la cour afin de permettre au personnel de manger assis tout en gardant les distanciations.

Le SEP a soutenu le service de conciergerie qui a été fortement touché.

Concernant le cimetière et le centre funéraire, toutes les dispositions ont été prises pour protéger le personnel en assumant les missions qui lui sont dévolues.

Les charges du personnel sont stables, alors que le montant de diverses cotisations a augmenté.

710 / Voirie - frais d'entretien

Les charges sont CHF 317'000.- en-dessous du budget mais légèrement supérieures aux comptes 2019. Le montant des fournitures est supérieur au budget, en raison de l'achat des masques COVID-19.

Les frais d'entretien des routes sont supérieurs, les travaux ayant pu être prolongés dans l'année en raison des bonnes conditions atmosphériques et de la disponibilité du personnel pas engagé dans le soutien de manifestations.

D'habiles négociations avec le Canton et la Confédération ont permis d'obtenir d'intéressants mandats de prestations pour l'entretien de certains tronçons de routes qui leur appartiennent.

711 / Enlèvement de la neige

Ce poste fluctue chaque année. Pour une grande partie, le budget est élaboré sur la moyenne des cinq dernières années. 21 chasse-neige ainsi que 21 chauffeurs sont à disposition, ce qui signifie que l'on ne dispose actuellement d'aucune réserve de sécurité pour le personnel. Le concept des "routes noires" a nécessité beaucoup de moyens. L'emploi de sel est optimisé et limité au maximum. L'enlèvement de la neige est fait de nuit entre

22h00 et 6h00 du matin afin de profiter de l'absence de circulation, ce qui permet une bien meilleure rotation des camions et induit une économie importante de l'ordre de 50 à 60 %.

715 / Ateliers

Les comptes sont inférieurs au budget et aux comptes 2019. Le carburant utilisé a coûté env. CHF 71'000.- de moins que budgété et CHF 107'000.- de moins qu'en 2019.

725 / Déchets des personnes physiques

Les dépenses doivent être couvertes à 100 %. Le calcul est toujours fait selon la base légale qui définit que le 20 % doit être pris en charge par l'impôt et le reste par des taxes.

Les ristournes pour les déchets valorisables sont en baisse. Le marché du papier et du carton s'est effondré à tel point que les ristournes pour ce type de déchets sont devenues quasi inexistantes.

Des réflexions sont en cours sur la collecte au porte à porte. Il ressort d'un audit que le service offert à la population est d'une qualité supérieure à la moyenne suisse, ce qui explique son coût plus élevé que la moyenne. Des potentiels d'économies ont été identifiés qui devront être soumis et approuvés par le politique.

726 / Déchets des entreprises

Le service doit être autofinancé, c'est la raison pour laquelle, un prélèvement a dû être fait à la réserve. Cette dernière est maintenant négative de plus de CHF 46'000.- et ce montant devra être amorti en cinq ans. La taxe de base doit donc être augmentée.

Ceci est dû au fait que le montant total de la taxe de base encaissé a fortement baissé étant donné que les sept plus grandes entreprises sont sorties du monopole et ne la paient plus, alors que les coûts fixes restent au même niveau. La charge doit donc être maintenant répartie sur un plus petit nombre d'entreprises.

727 / Déchetterie intercommunale

Rien à signaler, la refacturation aux partenaires est basée sur le nombre d'habitants.

730 / Espaces verts

Le service a reçu beaucoup de félicitations de la part de la population. Malgré les difficultés induites par la situation sanitaire, trente mille pensées ont été plantées au printemps 2020. Le secteur devrait encore se développer pour mieux fleurir la Ville, afin de l'égayer, en particulier ses entrées.

735 / Centre horticole

Les couches externes connaissent beaucoup de pannes et sont gourmandes en chauffage, car non isolées. Elles seront bientôt remplacées par des tunnels de maraîchers.

740 / Cimetière et centre funéraire

Suite à l'abandon des produits phytosanitaires, un réaménagement du cimetière est nécessaire pour permettre un entretien correct. Il sera réalisé ces prochaines années. Le nombre de tombes est en constante diminution.

Le four qui connaît de nombreux problèmes sera changé en automne 2021. Les coûts d'incinération facturés aux personnes venant de l'extérieur sont supérieurs à ceux facturés aux autochtones.

860 / Sécurité publique

Après une année 2019 dont la particularité a été une densité extraordinairement forte de manifestations, 2020 a, au contraire, été un désert dans ce domaine (une conséquence parmi d'autres de la crise sans précédent de la COVID-19). Les défis n'en ont été que plus grands, notamment dans le but de maintenir un maximum de prestations à la population, malgré les contraintes sanitaires strictes et très évolutives. Simultanément, de gros projets ont pu être menés à terme, notamment la digitalisation du système d'émission des amendes d'ordre (QR-Code) et la mise en œuvre de la politique de stationnement.

Les différences qui apparaissent dans les comptes sont liées à la COVID-19. L'effectif du service est resté stable.

Dans les imputations internes, la participation aux frais de personnel découle de la politique de stationnement qui compense une partie du salaire des assistants dévolus spécifiquement à son contrôle.

Le report de la politique de stationnement a induit une diminution des recettes initialement prévues dans le budget, mais les chiffres correspondent aux projections. Il a été constaté que moins de véhicules stationnent en ville mais il est difficile de savoir si c'est l'impact de l'application de la politique de stationnement ou l'influence de la COVID-19.

Il doit être apporté une amélioration aux informations sur la politique de stationnement pour les personnes venant de l'extérieur, les panneaux aux entrées de la Ville n'étant pas suffisants. Les zones blanches induisent en erreur, des zones bleues généralisées seraient plus parlantes. En revanche, le système des parkings d'échange fonctionne bien et ceux-ci sont très prisés.

Le nombre de commandements de payer à remettre a diminué de près de 2'400. C'est l'effet du lockdown du printemps et de l'arrêt des procédures de poursuites durant cette période.

Le canton verse 75 % sur le montant des amendes facturé contre, précédemment, 50 % sur le montant encaissé. Les 25 % permettent de couvrir les frais de gestion administrative, le contentieux et les pertes sur débiteurs. Cette situation est satisfaisante pour la Ville. Pour les infractions plus graves et les dénonciations, la Ville touche une part des frais de justice se montant à CHF 25.- par cas.

La sécurité publique ne peut amender les infractions relatives au littering qu'en cas de flagrant délit. Les autres dénonciations en lien avec les déchets sont du ressort du SEP.

902 / Services industriels

Rien de particulier à relever. Le dividende est fixé par Viteos. La valeur de l'action Viteos a été réévaluée.

La baisse de l'éclairage public est souhaitée. Le dossier est du ressort du service technique. Des analyses devront être faites.

911 / Eaux - réseau

Rien de particulier à signaler. Viteos est au bénéfice d'un mandat d'exploitation.

Malgré de gros investissements, aucune augmentation du prix n'est prévue, les réserves étant importantes.

Le rapporteur de la sous-commission
Andy Favre

Rapport de la sous-commission des comptes 2020

Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Silvia Locatelli	PS
	Monsieur Julien Gressot	POP, rapporteur
	Monsieur Evan Finger	UDC

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le lundi 29 mars 2021 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- M. Daniel Schwaar, chancelier
- M. Mikaël Déal, chef de secteur du SIEN
- M. Vincent Schneider, responsable des Affaires juridiques
- Mme Sarah Honsberger, préposée au Contrôle des habitants
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances
- Mme Anouk Steiner, cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Vanessa Ciocchetti (procès-verbal)

Introduction

Pour donner quelques informations générales sur les comptes 2020, il est constaté une bonne maîtrise des coûts, avec des charges effectives relativement proches de celles budgétées. Il est même relevé une différence au budget favorable d'environ CHF 1.2 million pour ce qui est des revenus fiscaux, bon résultat dont il faut néanmoins se méfier à cause d'un éventuel effet d'inertie négatif de la crise COVID.

Ceci étant dit, il n'en demeure pas moins que les comptes débouchent sur un résultat opérationnel négatif, avec un déficit de CHF 20.3 millions. Suite à la prise en compte des revenus extraordinaires, du prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle ainsi que du prélèvement à la réserve de réévaluation, le déficit final s'élève à CHF 13.3 millions en regard des CHF 15.2 millions budgétés.

100 / Conseil général

La Covid-19 a fortement impacté les comptes du Conseil général, notamment par l'annulation d'une partie des rencontres de l'année 2020.

Il est mentionné une dépense relative à l'achat d'un projecteur pour la salle du Conseil général.

110 / Conseil communal

Suite aux mesures prises pour lutter contre la propagation du virus, toutes les rencontres entre exécutifs ont été annulées et remplacées par des visioconférences. L'abandon des repas organisés à l'issue des séances de travail représente ainsi des économies réalisées sur l'exercice 2020.

Il est souligné que les honoraires liés à l'analyse des compensations pour surcharges géo-topographiques n'apparaissent pas dans les comptes 2020 car tout a été imputé sur l'exercice 2019. En outre, le travail effectué a permis de ne pas dépenser la totalité du budget alloué à cet effet (CHF 100'000.–). Pour l'heure, aucun montant n'est prévu pour continuer les analyses, du moins au niveau communal. Le Conseil d'État semble ne pas partager les mêmes conclusions que les analyses effectuées. Au vu des enjeux existentiels pour les régions d'altitude, il s'agira de tenter de convaincre les nouvelles autorités et, le cas échéant, la population neuchâteloise.

Pour terminer, il est précisé que la somme de CHF 0.7 million nous est allouée pour les exercices 2020 et 2021 au nom des critères géo-topographiques. Si aucune décision au niveau cantonal n'est prise en 2021, la Ville ne recevra aucune compensation pour surcharges géo-topographiques à partir de l'année 2022. Les recettes de la péréquation sont enregistrées au centre du Service des finances.

121 / Chancellerie

La crise sanitaire a perturbé le fonctionnement et l'organisation de la Chancellerie, qui a été contrainte d'annuler les cérémonies habituellement

organisées (nouveaux citoyens, naturalisations, personnes ayant atteint l'âge de l'AVS, etc.). Il est souligné que, étant donné l'incertitude liée au contexte pandémique, pour certaines de celles-ci des travaux préparatoires organisationnels avaient tout de même été effectués, engendrant ainsi un travail administratif important.

L'annulation des cérémonies implique inévitablement une diminution des coûts.

En corollaire de toutes les manifestations publiques annulées, il en résulte également une baisse conséquente dans l'octroi du vin d'honneur.

122 / Service de l'économie

Le Conseil communal souhaite réactiver le Service de l'économie. La constitution d'un cahier des charges pour l'octroi d'un mandat d'étude est en cours. Le conseiller communal précise qu'un rapport d'information adressé au Conseil général est prévu pour cet automne.

Pour ce qui est des comptes, il est relevé un résultat négatif de CHF 4'987.05 dans le compte "31300000 - Prestations de services de tiers". Celui-ci correspond à la création d'un transitoire pour la campagne de domiciliation (campagne du Troll). En effet, les charges y relatives se sont finalement avérées inférieures à ce qui avait été estimé à fin 2019.

Bien que cette campagne du Troll soit totalement terminée, le conseiller communal précise qu'une réflexion est ouverte concernant la politique de domiciliation et qu'il reste confiant quant au potentiel et à la capacité de la Ville à attirer de nouvelles et de nouveaux citoyen-ne-s. En ce sens, une des pistes à explorer serait celle relative au potentiel de domiciliation des frontaliers (public cible). L'idée est alors de procéder à une étude permettant d'objectiver les incitations potentielles ainsi que les freins ressentis par les frontaliers pour venir s'installer en ville de La Chaux-de-Fonds. La communication relative à la politique de domiciliation devra ensuite cibler les freins identifiés lors de l'étude et ainsi pallier l'incompréhension et/ou l'éventuelle méconnaissance du système suisse. L'objectif sera en effet de communiquer sur les attentes du public cible de manière efficiente pour espérer un retour sur investissement.

Toujours en ce qui concerne la politique de domiciliation, un commissaire propose un nouvel axe de réflexion relatif à la présence de main-d'œuvre sur les importants chantiers de construction futurs. Cette main-d'œuvre pourrait en effet être une possibilité à envisager pour fixer de nouveaux et nouvelles citoyen-ne-s sur le territoire communal.

Il est précisé que tout ce qui concerne les études ainsi que les actions concrètes de communication seront intégrées dans le Service de l'économie, alors que tout ce qui concerne la culture de l'accueil sera affecté au Contrôle des habitants.

Pour terminer, il est porté une attention particulière sur le fait que, pour l'heure, les éléments susmentionnés constituent des axes de réflexion et non pas un projet concret. Il est important de ne pas vouloir aller trop vite pour construire le projet de façon efficace. Il est en outre précisé que ce travail se fera en collaboration avec la Commission financière, notamment pour que le législatif participe à l'élaboration de ce projet d'importance pour la Ville.

123 / Service informatique communal

En faisant abstraction de la crise sanitaire, l'exercice 2020 s'est déroulé de façon relativement normale pour le Service informatique. En effet, aucun écart important aux comptes et aucun investissement extraordinaire ne sont à relever. Bien que certaines actions aient été anticipées et certains projets reportés, le Service informatique est globalement resté aligné à ce qui était prévu avec des comptes légèrement plus favorables que ceux budgétés.

La Covid-19 a toutefois eu un impact sur l'engagement des ressources du service. Une partie des collaborateurs/trices informatiques a en effet dû être démobilisée de certains projets pour mettre l'accent sur le support nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des services de la Ville, notamment suite à la hausse du télétravail. Il est précisé que certains secteurs ont été plus impactés que d'autres. Il s'agit essentiellement des structures centrales du SIEN (support, serveurs, réseau et téléphonie).

Pour aller plus loin en termes d'impacts liés à la Covid-19, il est précisé que le Service informatique s'est servi du stock de matériel existant pour équiper les collaboratrices et collaborateurs qui en avaient besoin pour le télétravail. Le matériel mis à disposition est celui qui avait été remplacé l'année précédente et qui était encore fonctionnel. Les seules demandes pour lesquelles le service informatique n'a pas pu entrer en matière sont celles relatives au scannage de documents depuis le domicile. Celles-ci ont notamment dû être bloquées en regard de la loi sur la protection des données. Dans ces cas précis, ce sont des aménagements dans l'organisation des services concernés qui ont dû être opérés.

Pour rappel, le changement de matériel informatique est préconisé tous les 5 ans pour les ordinateurs fixes et tous les 3-4 ans pour les ordinateurs portables. Cette règle nous permet de suivre les technologies sans changer

le matériel informatique trop souvent. Dans l'état actuel des choses, le plan directeur pourra probablement être utilisé sur une période un peu plus longue que prévue, en raison de remplacements moins fréquents qu'envisagés.

Durant l'exercice 2020, certains projets ont été anticipés par rapport au schéma directeur. C'est notamment le cas du projet relatif à la gestion du temps à distance. Ce développement a en effet été nécessaire pour permettre aux collaborateurs/trices de timbrer depuis leur domicile. Il est précisé que celui-ci fonctionne à satisfaction et qu'il a non seulement permis de moderniser le système, mais qu'il a également donné un nouveau souffle pour une digitalisation plus approfondie de toute cette gestion des ressources.

En outre et dans l'idée de responsabiliser les cheffes et les chefs de service quant aux coûts informatiques générés par leur activité, une action visant à identifier les frais en infrastructure informatique pour chaque service de l'Administration a été entreprise en fin d'année dernière. L'objectif est de faire figurer ces coûts informatiques par service dès 2022 et non plus, comme jusqu'à présent, dans un seul et même centre de frais. Ceci permettra également d'avoir une meilleure visibilité sur ce type de dépenses. En réponse à une question d'un commissaire, il est précisé que, pour l'heure, il n'est pas prévu de ventiler tous les coûts de fonctionnement des services dits centraux, comme le fait l'Etat dans le cadre de sa comptabilité analytique, mais uniquement les coûts relatifs à l'informatique. Ceux-ci semblent en effet être les coûts générés les moins bien perçus.

A la question d'un commissaire, il est répondu que l'avenir des plateformes numériques des bibliothèques est encore incertain, suite à l'abandon de Rero par les bibliothèques universitaires, mais que des solutions à moyen terme sont en place.

Pour terminer, il est abordé la question d'une migration éventuelle de l'ERP SAP vers l'ERP Abacus, inscrite au schéma directeur informatique 2018-2022 de la Ville. La cheffe du Service des finances précise que ce projet est en cours pour la partie des finances et que la description des processus est bientôt terminée. Il est toutefois relevé qu'aucun changement n'est pour l'instant prévu pour la partie des ressources humaines, notamment car la partie RH des écoles doit obligatoirement être tenue sur SAP.

124 / Affaires juridiques

Le Service des Affaires juridiques présente des comptes quelque peu particuliers cette année. Ceci s'explique par le fait qu'aucun service juridique n'existait en 2019. Il a en effet été réactivé en mai 2020.

Globalement, les comptes présentent un résultat favorable d'environ CHF 20'000.–. Ceci est notamment expliqué par le fait que l'entrée en fonction du responsable des Affaires juridiques a eu lieu plus tard que prévu, soit en mai et non pas en janvier 2020. Des économies sur salaire ont ainsi pu être réalisées.

Il est précisé que les dossiers de nature juridique ont été traités par le biais de mandats externes durant les quatre premiers mois de l'année et qu'une aide ponctuelle reste nécessaire à ce jour. Ces éléments justifient alors le dépassement au budget de CHF 25'392.95 du compte « 31320300 - *Conseillers externes - Experts* ». Il est cependant souligné que l'économie de salaire réalisée est supérieure aux surcoûts de ces mandats externes.

Bien qu'il soit prévu de normaliser cette situation dès 2021, il est mentionné qu'une aide ponctuelle restera malgré tout nécessaire à l'avenir, sous forme de mandat donné pour certains dossiers à des avocats externes (en raison de la surcharge et/ou de la spécialisation du domaine juridique concerné). Il est en effet souligné que le service comprenait par le passé 1.7 EPT, alors qu'il ne comptabilise plus que 1 EPT aujourd'hui.

Pour ce qui est des dépenses, il est mentionné qu'un certain nombre d'abonnements a pu être résilié. Le Service des Affaires juridiques a toutefois dû compléter la bibliothèque qui n'avait plus été mise à jour depuis quelques années. Ces deux éléments ont eu des incidences sur les comptes « 31030100 – *Abonnement journaux, magazines* » et « 31030200 - *Acquisition livres, ouvrages spécialisés* ».

Le montant figurant dans la rubrique « 31600100 – *Location local, terrain, surface, place* » est par ailleurs inférieur au montant budgété en raison de la vacance du bureau durant les quatre premiers mois de l'année 2020.

Selon le responsable des Affaires juridiques, l'organisation du service s'est normalisée. Après une année de recul, il peut en outre avancer que le système actuellement mis en place devrait fonctionner, pour autant qu'une enveloppe budgétaire adaptée reste à sa disposition pour des mandats externes.

En ce qui concerne le recrutement d'un juriste pour le SCAS, il est précisé que la création de ce poste répond à un besoin de spécialisation métier dans

un domaine très particulier. S'ensuivra néanmoins une collaboration entre les deux services. Après analyse, il a été décidé d'intégrer le 0.5 EPT du poste de juriste du SCAS dans le quota EPT des assistantes et assistants sociaux/ales subventionné par l'Etat. Pour rappel, celui-ci s'élève à 23. Il est en effet considéré que la création de cette nouvelle fonction est une manière de soulager une partie du travail des assistant-e-s sociaux/ales, tout en augmentant leur efficacité.

Pour terminer, il a été décidé d'allouer les charges salariales de ce nouveau poste au SCAS. La proximité avec le personnel du SCAS a ici été déterminante. Selon le responsable des Affaires juridiques, c'est une bonne chose pour l'instant mais cela n'est pas gravé dans le marbre. En effet, selon lui, l'idéal serait, à terme, de profiter de ces compétences pour renforcer le Service des Affaires juridiques et ainsi faire baisser le montant dépensé pour l'octroi de mandats à l'externe.

130 / Contrôle des habitants

De manière générale, le Contrôle des habitants fonctionne bien. Malgré quelques incidences de la Covid-19 sur les comptes, ces derniers restent proches de ce qui avait été budgété.

La préposée au Contrôle des habitants précise que le service a en effet dû fermer du 16 mars au 11 mai 2020. Malgré une réouverture relativement rapide et le maintien d'un maximum de services à distance, il est relevé une baisse des encaissements relatifs aux documents d'identité ainsi que, de façon globale, une baisse d'activité sur les renseignements. Il est par ailleurs mentionné l'installation d'un système « Stop and go » permettant de gérer les files d'attente pour accéder au service.

La Covid-19 a également eu des répercussions sur les élections communales, qui ont dû être reportées en fin d'année. Additionnées à deux votations et aux élections cantonales du 18 avril 2021, il est souligné une sollicitation importante du service depuis septembre 2020.

Des précisions sont alors demandées quant à la gestion des élections cantonales du 18 avril 2021. Au vu des dernières élections communales et au dysfonctionnement informatique survenu, la préposée au Contrôle des habitants souligne que tous les tests réalisés jusqu'à ce jour se sont avérés concluants. En termes d'organisation, quelques changements ont eu lieu. Au vu de la complexité des listes, la capacité a en effet été augmentée de treize personnes et il a été décidé de former l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration impliqués dans le dépouillement. Pour

aller plus loin et afin de répondre à la demande de l'Etat de commencer le scannage à 7h00, dix-huit étudiants ont été engagés. L'ouverture des enveloppes commencera ainsi à 5h00. En somme, les mesures nécessaires au bon déroulement du dépouillement ont été prises et la préposée au Contrôle des habitants reste confiante mais la Chancellerie cantonale a tout de même été informée des défis logistiques que cela représentait et des garanties ont été demandées par rapport au système informatique.

Pour ce qui est de la politique de domiciliation, il est mentionné une réflexion ouverte sur l'accueil administratif de nouvelles et de nouveaux habitant-e-s ainsi que sur la coordination des différents services concernés. L'objectif serait de créer un service à la population, avec idéalement un seul point d'entrée, permettant non seulement de simplifier la vie des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s mais également celle des citoyennes et citoyens en général. La question soulevée ici est une piste à explorer parmi tant d'autres. La convivialité et la simplification de la prise en charge administrative sont des facteurs indirects mais tout de même très importants. La non-satisfaction peut en effet avoir un impact négatif en termes d'image.

Toujours dans le même thème, deux rencontres ont eu lieu avec le délégué à la domiciliation du canton de Neuchâtel, qui a pu présenter à la Ville les différents axes de stratégie cantonale de domiciliation. Des démarches plus concrètes ont également été abordées. Bien que l'Administration soit convaincue d'une collaboration fructueuse entre les deux parties, il est constaté une vision très générale et très cantonale de la problématique. Les spécificités de la Ville de La Chaux-de-Fonds ne sont alors pas prises en compte.

Pour terminer, il est relevé un bilan démographique légèrement négatif pour les deux premiers mois de l'année.

301 / SCAS - Office d'aide sociale

Dans les éléments principaux à relever, il est mentionné que les charges du personnel sont inférieures à celles budgétées. Il est néanmoins nécessaire de souligner qu'un poste mis au concours en 2020 reste à pourvoir.

Les écarts aux comptes sont expliqués dans les remarques.

Pour ce qui est maintenant des recettes, il est relevé une augmentation significative dans la rubrique « 46 - Revenus de transfert », soit sur les subventions que l'Administration reçoit du canton ou des autres communes. Il est alors constaté une différence significative dans les subventions

cantoniales sur les salaires. Celles-ci avaient en effet été sous-estimées dans le budget.

Il est par ailleurs constaté un revenu non budgété de CHF 97'541.50 dans la rubrique « 49 – *Imputations internes* ».

Pour conclure, les comptes présentent un résultat favorable par rapport au budget d'environ CHF 400'000.–.

Pour ce qui est des quotas EPT reconnus par l'Etat, la cheffe du Service communal de l'action sociale précise que tant les quotas du personnel social que ceux du personnel administratif sont atteints.

En ce qui concerne la gestion du contentieux, il a été décidé de transférer le contentieux du SCAS sous la direction des finances au 1^{er} février 2021. Il est précisé que la personne engagée pour le contentieux dédié au SCAS travaille physiquement avec l'équipe du contentieux des finances mais que la charge sera portée dans les comptes du SCAS. Afin de traiter les dossiers de manière efficiente, une procédure a été mise en place pour délimiter les tâches de chacun des services concernés (contentieux, SCAS et Affaires juridiques dans certains cas). Il est en outre précisé qu'une aide ponctuelle est pour l'heure donnée sous forme de mandat pour résorber l'important retard dans le traitement du contentieux.

Il est ensuite mentionné qu'un poste de juriste à 50% a été mis au concours pour aider et accompagner les assistantes et assistants sociaux/ales dans des décisions qui relèvent de la juridiction. Il est précisé que ce poste est intégré dans les effectifs des assistantes et assistants sociaux/ales et qu'il ne représente donc pas une augmentation de dotation. L'objectif ici est de disposer de compétences complémentaires dans un environnement assez complexe, permettant ainsi d'apporter des réponses justes et professionnelles. Il est également souligné la volonté d'une harmonisation dans l'appréciation des cas.

Pour conclure, l'objectif global est de stabiliser définitivement le Service de l'action sociale qui a encore subi un roulement de personnel important en 2020, et de disposer, dès fin 2021, d'une structure stable et efficiente qui permette de répondre aux besoins de façon raisonnable et juste. En ce sens, il est constaté une amélioration dans le taux de roulement dans la seconde partie de l'année 2020, notamment avec des départs qui ne sont plus dépendants de facteurs internes. Il est précisé que l'équipe va mieux mais reste fragile, notamment avec la presse qui n'aide pas. Les éléments négatifs colportés par cette dernière pèsent sur le moral du personnel.

L'exercice d'un tel service en période de Covid est compliqué. Les rendez-vous se sont faits essentiellement par visioconférence et par téléphone, compliquant de fait le suivi des bénéficiaires. Un retour à la normale est prévu dès que la situation sanitaire le permettra.

Un poste d'agent de sécurité a été engagé pour faire respecter les mesures Covid. Des questions ont été posées sur le bien-fondé d'avoir recours à une entreprise privée pour de tels services, auxquelles il a été répondu qu'une analyse était en cours sur l'avenir de ce poste. La direction du SCAS est en phase d'étude pour déterminer s'il est nécessaire ou non de prolonger cette mesure au-delà de la période Covid, pour combien de temps et à quelles conditions (internalisation / mandat externe, prestation permanente / ponctuelle, etc.). Il est précisé que pour l'instant rien n'est décidé.

En conclusion, bien que l'office d'aide social ait délivré les prestations aux bénéficiaires durant toute la période de pandémie, celle-ci a fortement impacté son fonctionnement. Le service devra alors tenter de tirer des enseignements de cette période pour repenser son fonctionnement.

321 / SCAS – Participation aux institutions sociales

Il est tout d'abord relevé que le montant versé à la facture sociale est inférieur au montant budgété d'environ CHF 1.7 million, notamment grâce au principe d'échéance entré en vigueur en 2020. Celui-ci a toutefois été compensé par le montant du dommage calculé, qui s'élève à CHF 1'725'000.–. L'économie qui aurait ainsi pu être réalisée a été annihilé par cette charge extraordinaire.

Pour ce qui est ensuite du compte « 36110200 – Bourse d'études », il est expliqué que l'augmentation dans les comptes est liée aux bénéficiaires issus des domaines de l'asile.

Une surestimation du budget par le canton de l'ordre de CHF 590'947.30 est ensuite relevée dans le compte « 36110210 – Subsidés LAMal ».

Pour ce qui est de l'intégration socio-professionnelle, il est constaté une augmentation au budget, notamment liée aux moyens supplémentaires engagés par le service de l'emploi pour faire face aux conséquences engendrées par la Covid-19.

En ce qui concerne le compte « 36110250 - Lutte c/la fraude », il est spécifié que les contrôleurs de l'office concerné ont consacré la majorité de leur temps aux contrôles liés aux RHT ainsi que sur les mesures sanitaires liées à la Covid-19. Ceci justifie des comptes favorables au budget.

Le dépassement au budget de CHF 37'500.– présent dans le compte « 36360230 – *Subv. Organism. non lucrative – Insertion* » se justifie par des ambiguïtés dans les échanges avec Job Service concernant la résiliation d'une convention existante. Il est relevé qu'en fin d'année 2020, les mesures nécessaires ont été prises pour une résiliation effective à fin juillet 2021. Il semble par ailleurs important de préciser qu'une partie de la prestation a déjà été rapatriée en interne. Job Service continue alors de fournir la seconde partie de la prestation jusqu'à fin juillet 2021, moment à partir duquel l'entier de la prestation précédemment fournie par Job Service sera internalisé. Il est alors souligné qu'aucune prestation n'a été payée dans le vide et que le bilan est neutre du fait du non-engagement du personnel nécessaire pour l'internalisation de la prestation.

La rubrique « 43 – *Revenus divers* » comprend quant à elle les remboursements relatifs à la récupération des doubles loyers pour l'année 2016.

Pour terminer, il est également mentionné que sous la rubrique « 46 – *Revenus de transfert* », il apparaît un dédommagement extraordinaire de CHF 87'082.–, lié à une convention franco-suisse qui, étant dysfonctionnelle, avait abouti sur une résiliation unilatérale de la part de la France. Cette somme a pu être récupérée après 4 ans de négociation.

600 / Service des finances

De façon générale, le Service des finances présente des charges de personnel légèrement inférieures à ce qui était prévu. La réorganisation des tâches et des processus a en effet permis de ne pas remplacer un collaborateur parti en 2020. Ce poste, resté vacant sur 2020, a toutefois été repourvu en 2021 pour assurer momentanément le suivi du contentieux du SCAS et, par la suite, reprendre la partie facturation et contentieux (départ à la retraite prévu du titulaire).

Il est ensuite relevé une différence significative dans la rubrique « 31 – *Biens, services, autres charges exploit.* », plus particulièrement dans le compte « 31800010 – *Réévaluations sur créances (ducroire)* ». Cette augmentation est due à une réévaluation des créances. Un pourcentage est en effet appliqué en fin d'année sur les créances ouvertes. Du fait que ces postes ont augmenté en fin d'année, il en résulte inévitablement une augmentation ici. Il paraît alors pertinent de préciser que cette variation est intégralement imputée au Service des finances et non pas détaillée par service.

Il est constaté la présence d'un élément exceptionnel dans les charges financières, à savoir l'intégration d'une provision générale pour risques de dépollution, de l'ordre de CHF 600'000.–. Celle-ci apparaît dans le compte « 34110000–Pertes réalisées sur les terrains PF ». Il est précisé que le solde de cette rubrique est constitué des intérêts payés aux instituts financiers. Sans la prise en compte de cette attribution à la provision, il est constaté une baisse par rapport aux comptes 2019, notamment liée au renouvellement d'emprunts à long terme à des taux d'intérêt plus favorables. En revanche, l'endettement augmente d'environ CHF 15 millions entre 2019 et 2020.

Pour ce qui est des charges de transfert, plus particulièrement dans le compte « 36500000 – Réévaluations, participations PA », soit la réévaluation des participations du patrimoine administratif, il est relevé qu'un correctif par rapport aux comptes précédents a dû être passé. Celui-ci correspond à la participation TransN. Il est en effet précisé que la valeur de la participation avait été calculée sur la base du pourcentage de participation lors de la création de TransN, alors que celui-ci a par la suite changé. Il est alors expliqué que la réduction de la valeur de la participation se justifie par deux éléments : le premier est que TransN a réalisé une perte sur l'exercice 2019 (ce qui engendre de facto une baisse de la participation) et le second est lié au correctif passé suite à l'erreur de valorisation.

Il est mentionné une baisse dans les recettes, plus particulièrement sous la rubrique « 40 – Revenus fiscaux », dans le compte « 40320000 – Taxes billets de spectacles ». Cette baisse se justifie par l'annulation des différents matchs et spectacles, en raison de la crise sanitaire.

Pour terminer, il est relevé que la péréquation financière est stable par rapport à 2019.

Il est demandé des précisions quant aux emprunts et les dates d'échéance à venir. La cheffe du Service des finances souligne tout d'abord qu'une partie des emprunts à court terme ont été consolidés en emprunts à long terme. Ceci découle d'une décision du Conseil communal de privilégier une vision à long terme (10-12 ans) plutôt que de potentiellement subir les risques associés aux taux négatifs (incertitude relative à leur évolution). Il est précisé que les taux d'intérêt appliqués sur ces nouveaux emprunts à long terme sont de 0,4% et 0,56%.

Pour ce qui est ensuite des deux emprunts toxiques, il est précisé qu'il reste deux annuités pour le premier (CHF 20 millions, échéance en juin 2022). La provision y relative semble à ce jour suffisante. Pour ce qui est du second (CHF 30 millions), l'échéance est prévue pour 2029. La toxicité de cet emprunt reste toutefois incertaine car dépendante de l'évolution des taux

EU-USD et EU-CHF. Si ces taux continuent d'évoluer de façon parallèle, cet emprunt présente peu de risques. Il est néanmoins précisé qu'il est impossible de sécuriser ce produit à des coûts raisonnables.

Pour terminer, la décision du Conseil communal de privilégier les emprunts traditionnels à long terme se justifie également par l'existence des emprunts SWAP, qui doivent être renouvelés tous les trois à six mois. La Ville de La Chaux-de-Fonds est donc déjà très présente sur les marchés financiers.

610 / Contributions

Pour commencer, il paraît nécessaire de préciser que les impôts frontaliers sont basés sur des estimations puisque le décompte réel nous parvient dans le courant du 2^{ème} semestre de l'année suivante. Les différences sont ainsi reportées d'une année à l'autre.

Il est souligné que la prudence a été de mise sur l'année 2020 avec un budget estimé à CHF 14'294'000.– et un montant de CHF 12'573'427.20 dans les comptes. L'estimation de cet impôt prend comme hypothèse une baisse due aux effets de la Covid-19 et il a été retenu un montant proche des impôts frontaliers reçus en 2017.

Il est ensuite demandé des précisions sur les impôts des personnes physiques, pour lesquels une augmentation est constatée. Il est alors expliqué que deux éléments sont à prendre en compte ici. Une baisse par rapport aux comptes 2019 suite à la réforme cantonale d'une part, et une augmentation figurant dans le compte « 40001000 – Impôts revenus-PP-Années préc. », liée à des rectifications significatives dans les taxations de l'année 2019, d'autre part. Pour rappel, dans les comptes 2020 intitulés "année fiscale" figurent le montant total des acomptes fiscaux 2020 et les taxations définitives de l'année 2019.

Pour ce qui est du contentieux, il a été estimé un transitoire de CHF 600'000.– dans le compte « 31811010 – ADB, non-valeurs-abandons-remises-PP ». En effet, suite à l'arrêt des poursuites durant une période de l'année 2020, les pertes sur débiteurs impôts selon les tableaux de bord étaient nettement inférieurs aux comptes 2019, alors que les risques sur ces débiteurs auront plutôt tendance à augmenter. Ce transitoire a été comptabilisé afin d'anticiper un report des pertes sur les exercices suivants.

Il est demandé des informations concernant l'impôt foncier et les éventuelles contestations reçues de la part des personnes physiques. Il est alors confirmé que l'impôt foncier a posé quelques problèmes cette année. Bien que l'Administration ait attendu le mois de décembre pour la facturation

(basée sur les informations du service cantonal des contributions), beaucoup de réclamations sont parvenues au Service des finances, entraînant généralement des rectifications. Le service a pu répondre à la majorité des réclamations mais il reste encore des cas à traiter. Il est alors mentionné que le chiffre présent dans les comptes 2020 pourrait légèrement augmenter car certaines facturations n'ont pas encore pu être effectuées.

Pour aller plus loin, en termes d'impôt foncier des personnes physiques, il est relevé que les comptes sont inférieurs au chiffre porté au budget. Ceci s'explique par le fait que certaines personnes physiques ayant des immeubles de rendement ont créé des sociétés anonymes. Un transfert, dont le montant exact n'est pas connu, a donc eu lieu entre les personnes physiques et morales.

Pour terminer, en ce qui concerne les personnes morales, il est relevé que l'impôt sur le capital augmente alors que l'impôt sur le revenu baisse en lien avec le système de l'imputation forfaitaire des impôts. Cela relève probablement des effets induits par la Covid-19 sur la marche des affaires.

En conclusion, excepté pour les impôts à la source, les impôts des personnes morales et les impôts frontaliers (estimation), l'impact de la Covid-19 n'est pas réellement visible dans les comptes 2020 mais se verra dans les comptes 2021.

Le rapporteur de la sous-commission

Julien Gressot

Rapport de la sous-commission des comptes 2020

Dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Lara Zender	POP
	Madame Ilinka Guyot	Les Verts
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR, rapporteur

La sous-commission du DJESSS s'est réunie le mardi 30 mars 2021 de 7h30 à 12h00 en présence des personnes suivantes :

- M. Thierry Brechbühler, conseiller communal
- Mme Ana Sarrias, assistante de direction (procès-verbal)
- M. Aurèle Bula, président du Parlement des jeunes
- M. Souhaïl Latrèche, chef du service de santé et promotion de la santé
- Mme Ruth Hynek Hlavizna, responsable du centre d'orthophonie
- M. Rolf Aeberhard, chef du service des sports
- Mme Nelly Sebastien, adjointe au chef de service
- M. Michaël Voegtli, chef du service de la jeunesse
- Mme Joanna Carrard, adjointe administrative et coordinatrice de l'accueil extrafamilial
- M. Thierry König, commandant, chef du service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises
- M. Denis Cattin, administrateur de la Sécurité

Introduction

Souhaitant la bienvenue aux personnes présentes, le chef du dicastère procède à un tour de table de présentation et remercie par avance les

commissaires pour leur indulgence, cette séance sur les comptes étant son premier exercice de ce type. C'est également le cas pour deux des commissaires.

115 / Parlement des jeunes

Le budget du Parlement des jeunes (PJ) est constitué de la subvention de la Ville de CHF 11'500.-, versée sur un compte et gérée par ses membres avec la collaboration du secrétariat du service de la jeunesse. Chaque dépense est enregistrée dans un tableau, permettant la bonne tenue des comptes.

Les trois axes d'activité ont totalisé les dépenses suivantes :

- Frais de fonctionnement, CHF 1'226.-
- Projet internes, CHF 3'146.80
- Projets externes, CHF 2'230.-.

Bien que la pandémie n'ait pas permis au PJ d'organiser la Silent Party prévue en mars 2020, l'année a été animée par une dizaine de projets, répartis en trois groupes de travail. Citons notamment le soutien à certaines initiatives, l'élaboration de contenus sur des motions/pétitions, des actions liées à l'écologie ou pour une égalité entre hommes femmes. Un autre projet intitulé "Que manque-t-il à la Tchaux" leur a permis de sonder la jeunesse (20% des 14 à 24 ans) et de réunir 80 "souhaits" qui feront l'objet d'une synthèse et d'un rapport qui sera présenté en mai prochain.

D'autres événements politiques ont également pu être suivis ou organisés durant l'année, tels que des débats en vue des élections communales, une formation organisée par la Fédération Suisse des parlements des jeunes (cotisation annuelle de CHF 398.-), une visite du Palais fédéral en compagnie d'un conseiller national, etc.

Pour ce qui est des projets externes, le PJ a pu subventionner le "Théâtre Pandémique" à hauteur de CHF 1500.-. D'autres aides financières de moindre importance ont pu être apportées, respectivement dans le domaine musical (CHF 400.- pour l'album Fichier important) et sportif (CHF 300.- pour un parcours de cyclisme cross-country).

Au vu de la bonne dynamique du PJ et des projets qui seront développés plus en avant, il est indiqué que le solde non utilisé en 2020, soit CHF 4'897.20 est conservé pour l'année 2021 en tant que fortune.

311 / Centre santé sexuelle - Planning familial

En préambule, il est indiqué que le service de santé et promotion de la santé (SSPS) regroupe trois centres qui fonctionnent de manière indépendante mais avec un objectif commun : **la santé**. Ces derniers répondent à différentes réglementations. Entre autres actions liées à la prévention solaire ou à la recherche d'une relève des pédiatres/médecins généralistes en ville, le chef de service, nommé chef de l'État-Major de l'OCRg Covid-19, a effectué un travail important durant cette crise sanitaire avec plus de 100 séances agendées durant l'exercice. Le directeur tient à relever l'excellent travail effectué.

Pour ce qui est du CSS-PF qui couvre les Montagnes neuchâteloises et une partie du Val-de-Ruz, les tâches sont déléguées par le Canton en application de la loi fédérale et conformes à la convention qui lie la Ville au Canton. Au niveau du personnel, celui-ci est composé de conseillères en santé sexuelle dont une sage-femme.

Durant la première vague de la Covid-19, la gynécologue mandatée sur la base d'un taux horaire a espacé sa présence au CSS-PF à raison d'un après-midi contre deux habituellement, ce qui explique la baisse enregistrée dans le compte *Honoraires médecins et dentiste*. La question du subventionnement par le Canton fera l'objet de prochaines rencontres, ce dernier ayant la volonté de revoir le modèle et le financement des prestations avec un pôle des compétences cantonales différenciées entre les deux Centres (villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds) et Générations Sexualité Neuchâtel (entité qui propose des services en matière de santé sexuelle). Sur ce dossier, le service entend faire reconnaître les prestations délivrées par les centres y compris au niveau scolaire et en matière de dépistages IST. Depuis le déménagement du Centre à Serre 14 en 2018, à noter que la fréquentation a augmenté (+100).

Pour ce qui est du dépassement de CHF 8'500.- du compte *Prestations de services de tiers*, compensé par des recettes, il est indiqué que les moyens de contraception coûteux, tels que les stérilets sont financés par une fondation. Ainsi, le Centre avance les frais qui sont par la suite remboursés par ce biais. Ce compte avait été créé pour les jeunes de 15-16 ans afin qu'ils puissent bénéficier de prestations (pilules) en cas de nécessité.

482 / Centre de santé scolaire

Durant la fermeture des écoles, le Centre a également été fermé. L'équipe a saisi cette occasion pour contrôler et remettre à jour les 130 pharmacies des collèges.

Cette fermeture due à la crise Covid-19 a eu un impact important sur les *Biens, services, autres charges exploit.* (CHF 80'159.95 contre CHF 162'500.- au budget). En effet, les programmes/prestations prévus en matière de santé scolaire n'ont pas pu avoir lieu normalement; les mesures interdisant le regroupement d'élèves selon le plan de protection de l'école. Bien qu'un rattrapage sera effectué, celui-ci n'engendrera pas nécessairement des dépassements sur l'exercice 2021. Les supports, formations ou les messages évoluent rapidement, à savoir tous les trois ans. Concernant la thématique de l'alimentation par exemple pour les 5-6H, le travail se fait avec les enseignants qui sont les meilleurs transmetteurs des messages durant l'année scolaire.

Dans les années à venir, l'équipe continuera à travailler sur un programme très riche avec la volonté que la santé puisse être l'affaire de tous : élèves, parents et école. L'objectif sera de l'intégrer autant que possible dans les différents cours dispensés (biologie, etc.).

Concernant la *Rente Pont AVS*, elle concerne le départ en retraite anticipée de l'ancienne responsable du Centre.

483 / Centre d'orthophonie

Le Centre a été fermé durant le même laps de temps que les écoles. Malgré cela, les orthophonistes ont continué à travailler en faisant preuve de créativité pour dispenser 60% des traitements via d'autres solutions (Skype, Zoom, téléphone, etc.) en intégrant les parents. La facturation des traitements, qui a fait l'objet d'une convention particulière avec l'Office de l'enseignement spécialisé, s'est chiffrée à CHF 50'000.- et la perte de CHF 25'000.- a été finalement moindre car un rattrapage a pu se faire avant la fin de l'année.

Le compte *Subventions aux personnes physiques* totalisant la part communale pour les examens et traitements à la charge des parents enregistre une diminution. En raison de la fermeture, aucun traitement n'a pu être facturé aux parents.

S'agissant du salaire des orthophonistes, il est colloqué dans la fourchette de classe salariale cantonale, à l'instar de ce qui se fait pour les fonctions du secondaire 2. La convention signée avec le Canton va jusqu'à fin 2021. Sauf dénonciation par l'une des parties, elle se verra reconduite.

Dans les années à venir, le Centre va poursuivre ses actions de prévention via l'école en sensibilisant les parents sur l'importance du développement du langage des enfants. À relever que la campagne de 2018 "Moins d'écrans, un jeu d'enfant" a eu un bon écho (émissions RTS et radio) et que d'autres actions hors murs pourraient être menées.

520 / Service des sports

En préambule, le chef de service indique que les comptes ont été impactés de manière importante par la Covid-19. Globalement, les charges ont bien été maîtrisées durant l'exercice avec une diminution de celles-ci au niveau énergétique en raison de la fermeture de certaines installations. Les recettes budgétisées ont baissé durant l'automne d'un tiers pour la Charrière, de moitié pour les Arêtes et dans une moindre importance aux Mélèzes grâce à l'ouverture de la piscine en été. Différents projets ont pu être menés (CHF 890'000.-) et des investissements pour les contrôles d'accès ont été réalisés pour permettre un comptage des clients et/ou l'achat de billets avec les portables. À ce propos, une liste détaillant les amortissements extraordinaires par objet et centre comptable est remise aux commissaires.

L'adjointe au chef de service s'est occupée d'établir les plans de protection, de les modifier en fonction des mesures et de les faire appliquer ou de renseigner les associations et clubs qui étaient aussi très touchés par la pandémie. En raison des restrictions dues à la situation sanitaire, l'ouverture de la piscine des Mélèzes était très attendue par la population et les commissaires remercient le personnel de l'effort et pour son engagement.

S'agissant des subventions, le service n'a pour l'heure pas de règlement officiel mais subventionne historiquement certaines associations ou/et clubs et des manifestations annuelles et/ou ponctuelles. En 2019 par exemple, une subvention exceptionnelle de CHF 25'000.- a été accordée pour le Tour de Romandie. Le compte *Réévaluations, participation PA* comptabilise l'acquisition des actions du HCC (CHF 60'000.-) dans le cadre de la recapitalisation effectuée l'été dernier. Par ce geste, la Ville a souhaité démontrer son attachement au club. En outre, durant l'année, des aides liées à la situation sanitaire ont été accordées aux différentes sociétés sportives. Ainsi, certaines locations ont été réduites ou abandonnées et ces décisions ont donné suite à de nombreux courriers de remerciement.

Les *Prestations de services* (CHF 8'216.- pour un budget de CHF 45'000.-) concernent Midi-Tonus. Seule une demi-session a pu être assurée. À noter que la Ville organise également l'offre pour la Ville du Locle et que le lancement des sessions est coordonné entre les trois villes du canton.

521 / La Charrière, terrains, piste, halles

Au niveau des Biens, services, autres charges exploit., les charges ont été inférieures aux prévisions budgétaires (à hauteur de CHF 25'000.-) en raison de la Covid-19. La diminution du compte Electricité-Eau-Gaz est par exemple liée à l'éclairage nocturne extérieur (terrains de foot, rugby, pistes) qui a été moins utilisé. Bien que le service ait été satisfait de voir que les jeunes ont pu continuer à s'entraîner durant la plus grande partie de l'année, certaines incohérences sont apparues entre la vision, respectivement pour l'école obligatoire et pour les activités sportives. Ainsi, les enfants pouvaient utiliser les vestiaires et douches durant les cours dispensés par l'école obligatoire, mais pas lors des entraînements dispensés par les clubs.

524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz

L'eau des piscines fait l'objet de contrôles très suivis depuis ces dernières années. Des travaux ont dû être entrepris pour assainir la situation de la piscine de Numa-Droz dont le système de traitement d'eau est problématique et vieillissant (installations sanitaires CHF 7'938.50 + ozonateur CHF 9'939.66). De par la vulnérabilité des utilisateurs (enfants, personnes âgées) de ce bassin à fond mobile, une attention particulière est portée à la question. Depuis 2015, les budgets consacrés aux *Biens, services, autres charges exploit.* ont baissé (10-20%) et ne permettent plus suffisamment de palier les situations d'urgence (remplacements machines, pannes, ...). C'est la raison pour laquelle de plus grands investissements doivent être faits ponctuellement.

Le salaire du personnel enregistre une légère baisse en raison de plusieurs modifications liées à des engagements temporaires d'agents techniques en CDMax, ceci dans l'attente d'engagements fixes. L'équipe des Arêtes et de Numa-Droz se compose à nouveau, tel qu'en 2018, de quatre collaborateurs en CDI.

Concernant les frais liés au poste *Alarmes, surveillance*, ils concernent les rondes effectuées par les agents d'une société de sécurité externe sur le site de Numa-Droz. Celles-ci sont effectuées de manière préventive et permettent de limiter les problèmes de vandalisme.

S'agissant de l'activité du personnel durant la fermeture des piscines, celle-ci a été réduite. Le personnel a mis à profit cette période de fermeture pour nettoyer en profondeur les installations et a effectué des travaux de remise en état (peinture, réparation diverses etc.). Certains collaborateurs ont également été mis en arrêt de travail partiel avec des indemnités RHT sollicitées par le SRH. Ils n'ont pas été affectés à d'autres services.

La grande partie des *formations métier* sont obligatoires, soit les techniques ayant trait aux produits utilisés pour le traitement d'eau et celles liées au sauvetage pour les gardes-bains. De ce fait, celles-ci ne doivent pas être réduites dans le cadre de la centralisation et gestion dès 2021 par le SRH.

525 / Piscine, patinoires des Mélèzes

Les raisons qui ont conduit à faire appel à des entreprises privées pour surveiller les installations sportives sont multiples. D'une part, les solutions antérieures ne pouvaient plus être proposées (police de proximité, voire Sécurité publique ou service de la jeunesse) et d'autre part, les besoins ont augmenté au fil des années. Il était important de pouvoir séparer la mission principale des gardes-bains qui consiste à la surveillance des bassins (25 à 30 sauvetages par année) de celle des agents de sécurité. Ainsi, dès que la fréquentation est supérieure à 1000 personnes à la piscine, des rondes sont systématiquement effectuées. En cas d'incidents, il est possible de réagir rapidement, notamment par rapport à certaines problématiques rencontrées avec les gens du voyage. La dynamique a changé, à satisfaction des familles et des équipes du site. Concernant la patinoire, des rondes sont également effectuées par des agents de sécurité après la fermeture de l'installation après 23h30.

Au niveau du personnel, l'équipe a pu être renforcée d'un EPT (contrat en CDMAX de deux ans) en 2020, retrouvant ainsi le même effectif qu'en 2016. Le départ à la retraite d'un collaborateur n'avait pas fait l'objet d'un remplacement, ce qui avait mis l'équipe en difficulté.

La perte sur loyer de CHF 8'025.- concerne l'abandon de la location du restaurant des Mélèzes suite à sa fermeture due à la pandémie.

Enfin, s'agissant des enjeux et perspectives de la prochaine législature, il est indiqué que ceux-ci ne manqueront pas. La réhabilitation de la piscine jusqu'en juin 2022, puis des patinoires dont le crédit d'étude vient d'être accepté par le Conseil général occuperont le service de manière importante. Si La Chaux-de-Fonds a la chance de pouvoir compter sur des infrastructures d'importance qui lui ont été léguées, celles-ci doivent être entretenues de manière régulière tous les 5 à 10 ans. En lien avec le dernier

rapport du 31 janvier 2011 du Conseil communal sur les infrastructures sportives, rappelons que seul un tiers du plan directeur prévu a pu être réalisé et cela, sur trois législatures. Aussi, le service a utilisé à bon escient le temps à disposition durant la période "Covid-19" pour étudier les pistes pérennes de rénovation, site de la Charrière y compris (rapport du CC au CG prévu en 2022). Dans ce cadre, la Commission des sports y sera associée et d'ici la fin de l'année, un autre rapport sur la politique sportive sera présenté. Y seront également développés les axes au niveau du subventionnement afin que le soutien puisse être apporté de manière plus cohérente.

Malgré une volonté du service de voir plus de collaborations entre communes et/ou avec le Canton au niveau des infrastructures, à l'instar de ce qui existe ailleurs, il n'y a pour l'heure pas de vision globale cantonale. La situation pourrait toutefois évoluer, notamment avec l'initiative 1% pour le sport qui saurait donner une belle énergie. Aussi, malgré le prochain départ à la retraite de son chef, le service reste confiant. La prochaine construction du RER pourrait rapprocher les intérêts des uns et des autres vis-à-vis des infrastructures d'importances extra-communales.

Un commissaire souligne l'importance d'avoir un fil rouge des travaux lors de l'élaboration des prochains rapports, ce qui permettra au canton de se mettre autour de la table et de là, d'initier des partenariats public/privé.

550 / Service de la jeunesse

En préambule, il est indiqué que le service a une mission d'accompagnement des enfants, des jeunes et des familles, pour permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, en proposant des activités qui renforcent le vivre-ensemble et l'attractivité de la ville.

Le service est actif sur trois axes :

- L'accueil des enfants, en préscolaire et parascolaire
- La coordination de l'accueil extrafamilial
- L'animation socioculturelle.

Concernant la coordination de l'accueil extrafamilial, l'équipe (une coordinatrice, 3 collaboratrices administratives, un apprenti employé de commerce, une stagiaire ISP) gère les inscriptions, contrôle les capacités contributives des parents pour la facturation et assure les liens avec les structures privées subventionnées. Elle est la plaque tournante du service et travaille aussi sur des projets, comme par exemple la carte vacances (plus

de 450 cartes vendues durant l'été, recettes supérieures au montant budgétisé).

L'animation socioculturelle (5 animateurs et animatrices, une collaboratrice administrative, deux apprentis ASE, un civiliste, et un pool de moniteurs et monitrices payés à l'heure) propose des activités aux enfants et aux jeunes, construit avec les jeunes des projets qui répondent à leurs envies et besoins. En outre, elle collabore avec les associations, institutions locales dans la mise en place de projets ou en soutien (prêt de matériel, de locaux, etc.), assurant une présence de proximité de l'administration auprès de la population.

Durant cette année de pandémie, deux grands sondages ont été mis en place pour que puissent s'exprimer les familles sur leurs besoins durant la première période de semi-confinement, de même que pour offrir aux jeunes un espace d'expression de leurs questionnements et de leurs besoins.

Sur cette base, des blogs ont été créés pour maintenir le lien et des kits de bricolage pour les familles ont été distribués, lorsque tout était fermé.

Lors des assouplissements en juin, le service a privilégié les collaborations avec les actrices et acteurs culturels, en proposant des activités supplémentaires durant l'été. Ces animations (3 animations hebdomadaires durant 4 des 6 semaines de vacances scolaires avec notamment 3 sorties nature/sport d'une journée pour les 12-18 ans, un mini-camp à vélo de 3 jours pour les 12-18 ans; 9 événements tout-public dans différents lieux de la ville, concert avec tournoi de basket etc.) ont pu faire l'objet d'un soutien extraordinaire du Canton d'un peu plus de CHF 30'000.-. À l'automne, un camp jeunesse a pu être organisé.

Au niveau financier, la baisse du compte *Biens, services, autres charges exploit.* résulte de la diminution des activités durant toute l'année. Le compte *Rbt salaires du personnel en formation* (CHF 18'162.70) concerne les mesures de réinsertion professionnelle d'une personne employée au sein du service. Pour ce qui est des budgets de formation, ceux-ci ne peuvent être reportés sur 2021, ce qui aura vraisemblablement un impact sur les plans de perfectionnement prévus; certaines formations n'ayant pu être suivies en raison de la Covid-19.

551 / Accueil parascolaire

La loi sur l'accueil des enfants (LAE) prévoit un taux de couverture de 20% au parascolaire. Pour les 1^{ère} à 8^{ème} années, le service gère 9 structures et quatre tables de midi, pour un total de 475 places. À cela s'ajoutent 126

places subventionnées en structures privées, ce qui amène à un taux de couverture de 19.95%.

L'accueil agit en tant que véritable partenaire dans le réseau éducatif des enfants puisque travaillent dans ces structures préscolaires et parascolaires (Tables de midi y compris), 95 éducateurs-trices et assistant-e-s éducateurs-trices, respectivement 27 et 68. Des apprentis assistants socio-éducatifs sont présents dans chaque structure.

Pour le pré- et le parascolaire, la première période de semi-confinement annoncée le 13 mars a impliqué de mettre en place pour le lundi 16 mars un accueil d'urgence pour les enfants des parents travaillant dans les domaines de la santé, de la sécurité et des secours. Pour cela, la crèche du Chat Telot et 4 structures parascolaires ont été maintenues ouvertes.

Pour les autres familles, l'accueil n'était pas possible et les présences n'ont pas été facturées, conformément à ce que le Canton, à travers l'Office des structures d'accueil, avait décidé (cf. comptes *Participations aux prestations fournies* et *Déductions COVID* près de CHF 310'000.- au 551 et CHF 145'000 au 552). La part communale a continué à être versée aux structures privées subventionnées, même lorsqu'elles étaient fermées afin de leur permettre de traverser la crise. Des permanences supplémentaires ont été organisées en mai lorsque l'école a rouvert en demi-groupes, afin de faciliter l'activité professionnelle des parents. Il a fallu également tenir compte des nombreux changements de situation professionnelle des parents, notamment de l'incertitude sur le moment où ils reprenaient le travail, et sur les RHT, qui ont un impact sur leur capacité contributive. Cela a engendré beaucoup de re-calculs et de discussions avec les familles pour ne pas compliquer davantage leur situation.

D'une manière globale pour le pré- et parascolaire, les charges en biens et services ont été moins élevées puisque les structures ont tourné au ralenti. Cependant, cette "amélioration" n'a pas compensé le différent lié au maintien des charges en personnel, la baisse de la contribution des parents (capacité contributive -2.5%) et la fermeture partielle des structures.

S'agissant du subventionnement du Canton pour les Tables de midi, il est indiqué que ces places sont subventionnées, tout comme celles initialement créées dans le bas du canton. Cette solution pour l'accueil des 9 à 12 ans est non seulement intéressante pour répondre aux besoins des familles mais également d'un point de vue financier (coût – 50% par rapport à une place ouverte en journée). De plus, elles permettent une meilleure souplesse en cas de fluctuations dans les quartiers. Actuellement, les besoins sont plus

importants dans le quartier Nord et certains après-midis alors que les débuts de matinée sont moins demandés.

L'écart de CHF 300'000.- au compte *Subventions aux entreprises publiques* s'explique par le fait que beaucoup d'enfants n'ont pas repris l'accueil en juin et juillet, du fait des incertitudes concernant l'activité professionnelle des parents (maintien à domicile, RHT, etc.). Il y a donc eu une baisse du taux d'accueil en juin et juillet, ce qui a fait baisser la part communale. Cette dernière a continué d'être versée aux structures subventionnées, conformément à ce qui avait été décidé en Conférence des directeurs communaux (CDC-SA). L'objectif étant de garantir la pérennité des structures, tout en admettant que dans l'éventualité où celles-ci réaliseraient un bénéfice, cette participation devrait être remboursée aux communes. Cela pourrait arriver dans le sens où certaines d'entre elles ont bénéficié des indemnités RHT, au contraire des structures communales qui ne pouvaient légalement y prétendre.

Au sujet du compte *Formation métier*, un commissaire relève l'erreur au niveau de la remarque qui doit être corrigée après analyse avec le SRH, les montants étant inscrits par ce service. Pour ce qui est du dépassement des charges salariales, celui-ci s'explique par l'obligation légale de remplacer le personnel, lors de congés maternité par exemple. Les structures doivent répondre au taux d'encadrement approprié et certains chevauchements peuvent avoir lieu. Pour l'heure, il y a peu de turnover et pas de signes d'un épuisement du personnel. En revanche, il y a eu des malades de longue durée et plusieurs éducatrices en congé maternité.

552 / Accueil préscolaire

La LAE prévoit un taux de couverture de 30% au préscolaire.

Au préscolaire, le service gère 2 crèches communales: Chat Telot (60 places) et Ferme Gallet (25 places). La commune s'appuie en outre sur 12 structures privées subventionnées (348 places), ce qui représente un taux de couverture de 30.49%, totalisant 433 places.

La baisse importante au compte *Salaires du personnel en formation* résulte des nouvelles directives cantonales en matière de contrats pour le personnel en formation. Depuis deux ans, les structures ont mis fin à ces contrats ou stages indépendants. En effet, lorsqu'un stage est proposé en crèche, il doit être d'une durée de deux mois au maximum, et s'il se poursuit, il doit conduire à la signature d'un contrat d'apprentissage ASE. Cette année, les structures ont deux stagiaires qui entameront leur apprentissage à la rentrée.

870 / Défense incendie région

En préambule, il est rappelé que le SISMN, service qui fonctionne 24h-24h et 7j/7, porte aide et secours à la population sur un plan régional, celui-ci s'étendant jusqu'à la Brévine. Pour les ambulances, les dégâts naturels, les feux, les missions spéciales en milieu périlleux ou les accidents, c'est un déploiement au niveau cantonal. En outre, le directeur du dicastère a la gestion de l'ensemble de la région.

Au niveau organisationnel, le service compte sur les compétences de l'administrateur qui se charge des tâches financières et administratives, des subventions, facturations et contributions des autres communes. Ce dernier a intégré également depuis 2020 la cellule de l'OCRg Covid-19, ce qui a nécessité d'importantes ressources. Les aspects stratégiques liés aux missions de secours sont du ressort du commandant. Ce travail en binôme prendra fin en août prochain suite au départ à la retraite de l'administrateur. Une nouvelle organisation a d'ores et déjà été mise en place.

Concernant la contribution de l'ECAP, celle-ci se monte à 50%, voire 70%, pour le matériel en fonction de ce dernier et à 25% pour les coûts liés à la formation des sapeurs-pompiers professionnels chiffrés à CHF 80'000.-.

Actuellement, le service (6.5 EPT liés aux missions de secours) a conservé une certaine mixité au niveau des ambulanciers ES et des pompiers, contrairement aux autres régions ou à la ville de Neuchâtel, par exemple, qui compte des unités séparées. Les avantages sont multiples (compétences lors des interventions, intérêt du personnel et d'ordre financier - 20%) et la reconnaissance IAS en 2018 a pu démontrer que cela fonctionne à satisfaction. Ce modèle est défendu depuis plusieurs années par le SISMN auprès des instances cantonales qui souhaiteraient, elles, créer une Maison de la Sécurité et ainsi prendre la main sur les services communaux, ce qui n'est pas souhaité.

Divers changements interviendront prochainement au niveau du personnel avec le départ à la retraite susmentionné de l'administrateur et du chef de caserne, puis en 2022 du commandant. Une analyse a été effectuée et la commission de Sécurité publique sera informée de l'avancée des travaux. Au niveau des procédures d'assessments et des frais y relatifs (CHF 14'674.- pour la fonction de chef de section en 2020), ils s'expliquent par la nécessité de devoir sélectionner le bon candidat, tant du point de vue des compétences opérationnelles métier que managériales. Avec des sections constituées de 15 personnes qui vivent 24/24h ensemble, il est important d'investir dans ce processus pour ces postes clefs.

Les difficultés pour trouver et recruter du personnel formé persistent, ce qui explique la différence entre les charges du personnel budgétisées et réelles; le budget étant réalisé avec un effectif au complet. Lors de l'engagement du personnel non formé, nécessaire au vu du marché, est stipulé une clause de remboursement en cas de rupture du contrat. À noter que la formation d'un pompier est de 2.5 ans et que celle de l'ambulancier est de 3 ans.

S'agissant du centre 870, il est rappelé qu'il concerne les comptes de la région. Les multiples remarques apportées aux comptes permettent d'être transparent vis-à-vis des communes partenaires. Pour rappel, chacune de celles-ci voit sa quote-part calculée par unité de risque (nombre d'habitants et d'emplois EPT, valeurs assurée).

Enfin, il est indiqué que d'une manière générale la Covid-19 a eu un impact sur toutes les activités et/ou interventions du SISMN. Aussi bien sur les interventions feux (baisse liée à la diminution activité économique), le recours aux pompiers volontaires, les formations en groupe que sur les transferts d'ambulance en diminution en raison des risques de contamination et de la baisse de la médecine élective.

871 / Service ambulancier

S'agissant de la facturation des frais de transport d'urgence, c'est le système de tiers garant qui prévaut, ce qui a un impact sur le compte *Perte sur débiteurs*; les impayés représentant 10% du volume. Pour les cas d'accident, l'assurance-accident prend en revanche à sa charge 100% des coûts de transport. Avec une population vieillissante qui n'a souvent que peu de moyens, ces situations tendent à augmenter. Pour des raisons de contrôle et de transparence, le SISMN tient depuis quelques années un tableau de bord et accorde des remboursements fractionnés sur une durée de 12 ou 24 mois.

Pour augmenter l'attractivité du métier et la fidélisation du personnel ambulancier, plusieurs pistes ont été étudiées en collaboration avec le SRH, débouchant sur certaines améliorations. Le SISMN privilégie, entres autres, l'engagement de jeunes de la région, attachés à celle-ci et motivés par la qualité du travail. Le fait de ne plus avoir une seule école (Lausanne) pour la Romandie avec 15 à 16 diplômés par année est également favorable.

Bien que les conditions salariales ne soient pas le critère le plus important (charges sociales élevées), il y aura lieu de se pencher également sur cette question. L'évolution sociétale et la recherche d'un équilibre vie privée/professionnelle font que les conditions doivent évoluer pour assurer la relève. Actuellement, les membres de l'État-Major assument un piquet

toutes les trois semaines et il est souhaité de pouvoir le ramener à quatre semaines. À noter également que les tâches sont toujours plus lourdes pour le personnel en place avec une complexification de celles-ci. Ainsi, si le budget de fonctionnement a doublé depuis 2001, les excédents de charges sont restés identiques.

876 / Service du feu

Ce centre qui comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie ne suscite pas de remarque particulière.

877 / Service de sauvetage

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. La quote-part entre les communes des Montagnes neuchâteloises est proportionnelle à la population.

878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe

Ce centre renseigne sur la contribution de la Ville à l'ECAP. Les coûts sont mutualisés au niveau cantonal. Les décisions sont prises au sein de la Commission stratégique de la défense contre les incendies et des secours (COSTRADIS) dont le directeur du dicastère est membre. Les coûts ont baissé (CHF 15.- en 2015 contre CHF 7.50 actuellement), le SISMN ayant une gestion très rigoureuse et faisant une pesée opérationnelle avant chaque dépense. Ainsi, on peut constater certaines disparités entre les communes.

Pour ce qui est des sauvetages (env. 12 par année), 1/3 des pompiers professionnels sont formés à la technique de corde, ce qui est utile par exemple lors d'accidents dans les côtes du Doubs. Les interventions chimiques ne sont pas les plus spectaculaires mais ce sont les plus difficiles. Sur un territoire étendu (zone industrielle dispersée), ce sont celles qui nécessitent le plus de ressources humaines.

880 / Protection civile – détachement catastrophe

Le centre 880 constitue la part de la Ville. Grâce à une gestion rigoureuse, le coût par habitant (CHF 14.- en 2020) sera abaissé en 2022 à CHF 13.50.

890 / OPC Organism. Protection Civile

Le centre financier 890 concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes neuchâteloises (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

Le rapporteur de la sous-commission
Cédric Haldimann

Mme Monique Erard, Les Vert-e-s : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour ces comptes 2020, les séances de la Commission financière ont pu se dérouler en présentiel, "en vrai" serais-je presque tentée de dire, et ce pour la majorité de ses membres, bien sûr dans le respect des mesures sanitaires en cours, c'est-à-dire distanciation, désinfection des mains et port du masque.

Les séances se sont déroulées dans un climat aussi serein que la pandémie et les résultats financiers de ces comptes le permettaient. Cela peut sembler anodin mais chacune et chacun a pu mesurer combien il était précieux de retrouver au moins un semblant de normalité, de proximité avec autrui. C'est souvent suite au manque, à la perte de quelque chose qu'on perçoit alors son importance, sa valeur.

Si les vidéoconférences peuvent parfois avoir du bon, force est de constater que, face à des écrans, les interactions entre personnes ne sont pas du même ordre ; obtenir réponse aux questions, pouvoir demander des éclaircissements, faire part de réactions de citoyens et de citoyennes, donner un avis et avoir en face de soi et en direct plusieurs personnes qui réagissent instantanément et simultanément est quelque chose de vraiment précieux !

Lors des séances de sous-commission en particulier, l'échange en direct, de vive voix, avec les personnes en charge des divers services de notre Ville a été unanimement apprécié. Les commissaires, dont de nombreuses nouvelles personnes, ont ainsi pu se familiariser quelque peu avec la marche des services, avec la réalité des employées de notre Administration communale, celle de ceux et celles qui sont sur le terrain, en contact direct avec la population comme avec le quotidien de celles et ceux davantage en retrait, la face cachée pourrait-on dire.

Cette proximité et ces échanges sont précieux afin de mieux connaître le fonctionnement des services, sont utiles afin de connaître les personnes en charge des services, sont indispensables afin que la collaboration entre le Législatif, l'Exécutif et finalement les exécutant-es se fasse pour le bien des habitantes de notre Cité ! En confiance et ensemble pour l'avenir de notre Ville !

Je vous remercie.

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie.

En général, la parole est ensuite donnée au rapporteur de la Commission financière, donc c'est votre serviteur.

En tant que rapporteur de la Commission financière – c'est toujours un peu le même cas depuis quelques années, depuis que les services s'occupent de faire l'ensemble des PV et de préparer les rapports de sous-commission – on est pris d'un gros sentiment d'usurpation parce que le travail est souvent bien mâché par les services de l'Administration et je tiens là à les en remercier.

La Commission s'est réunie à deux reprises en présentiel, comme l'a dit la présidente, moins trois personnes en quarantaine préventive. Il est apparu que, au sein de la Commission, le fait de travailler à deux séances pour la préparation des comptes pouvait être un peu court et il sera discuté à l'avenir de revenir, peut-être, à trois séances pour préparer la lecture des comptes pour les années prochaines.

Ensuite, le rapporteur n'a pas grand-chose à ajouter si ce n'est ce qui est inscrit au sein du rapport de la Commission financière et je peux donc m'arrêter là.

Je peux passer la parole aux groupes pour la discussion générale.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Vert'libéraux ont pris connaissance des Comptes 2020 et du rapport de gestion qui les accompagne. Les comptes sont très bien tenus et nous en remercions les auteurs car tout semble montrer que nous avons, au sein de notre Administration, des employés communaux entièrement dévoués à la bonne gestion des services et des comptes et au service des citoyens – nous pouvons les en remercier – malgré cela, nous ne pouvons nous satisfaire d'un déficit de CHF 17.7 millions qui pour finir a été ramené à CHF 13.3 millions. Ce déficit risque encore de s'accroître en fonction de la crise d'où nous sortons à peine et des pertes prévues au budget de 2021. Nous ne pouvons pas continuer sur cette voie, alors que faire ? Récupérer les pertes du SCAS ? Mission presque impossible ! Attendre de recevoir de l'État la manne des charges géotopographiques ou d'autres aides ? Ça ne serait pas demain la veille et ce qui est sûr c'est que nous ne pouvons pas nous permettre de dépenser les montants d'aides éventuelles avant de les avoir perçues. Si nous réduisons les investissements, nous risquons de perdre des contribuables et faire des économies nous semble difficile, mais pourtant les Vert'libéraux sont réalistes et conscients qu'il faudra encore faire des sacrifices.

Avant de tailler dans le maigre, si nous ne pouvons plus tailler dans le gras, quelques pistes nous semblent valoir la peine d'être réfléchies. La recherche de partenariats public-privé par exemple, là où c'est possible et sans tabou pour maintenir les investissements de grande envergure et l'attractivité de notre Ville au travers de ces événements phares. Demander à nos élus au Grand Conseil d'unir leurs forces, tous partis politiques confondus, pour convaincre le Conseil d'État de la nécessité et de la légitimité des demandes aux surcharges géotopographiques et à la reconnaissance au niveau cantonal du MIH. Travailler de concert avec le Canton pour bénéficier d'une politique de domiciliation dynamique et y travailler aussi spécifiquement à La Chaux-de-Fonds, aussi bien au niveau des personnes physiques que morales pour pallier à décroissance de notre Ville. Enfin, adapter nos charges et notamment veiller à l'évolution de EPT en favorisant peut-être par exemple les transferts de compétences

interservices. Nous pourrions encore développer les synergies avec les communes voisines, même hors du Canton.

Le Vert/libéraux font confiance aux services et aux collaborateurs de notre Ville et acceptent les comptes 2020.

M. Julien Gressot, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Revenir sur l'année 2020 est évidemment un exercice particulier. 2020, une année dont l'exceptionnalité rend toute comparaison périlleuse. 2020, une année qui a vu les services de notre Ville, à l'instar du reste de la population, devoir se repenser très rapidement afin de s'adapter à l'impensable. Avant de parler de 2020, nous souhaitons rendre hommage et remercier toutes les personnes qui ont rendu possible le fonctionnement de notre Collectivité dans ces moments difficiles.

Après avoir parlé des perspectives d'avenir lors de la précédente session, nous abordons aujourd'hui les comptes qui permettent d'avoir une image, forcément imparfaite, de l'état de notre Ville. Premier constat, hormis le domaine que nous venons d'évoquer, les finances sont bien tenues et maîtrisées. La Ville n'est pas gourmande, n'a pas de dépenses superflues, bien au contraire, et à un personnel communal très léger, trop léger – nous y reviendrons. Chaque dépense a été passée à la moulinette et aller davantage dans cette voie, c'est remettre en cause notre statut de Ville. Nous nous y refusons car ce serait capituler devant l'adversité. Nous devons mettre un terme définitif à l'austérité pour retrouver une dynamique positive et notre attractivité.

Nos comptes demeurent dans un état similaire depuis plusieurs années, à savoir un manque structurel de ressources et une situation largement déficitaire. Nous ne discuterons pas ici de savoir à quel niveau exact ce manque structurel se situe mais la fourchette demeure la même ; elle dépasse les CHF 10 millions. Nouveauté de l'exercice : le Canton n'en est pas l'unique responsable. Il a en effet été épaulé par le Covid, le Covid qui aura un impact durable sur nos finances mais dont les véritables effets se déploieront pleinement à partir des Comptes 2021, malheureusement.

Si le Covid a noirci le tableau de l'année 2020, un autre facteur dont nous n'avons que trop l'habitude a été le principal responsable de la détérioration de nos finances. Ce facteur nous le connaissons toutes et tous ici, comme dans toutes les communes de ce Canton. Ce facteur c'est le Château, le Château et ses fameuses réformes dont il se targue, réformes aux effets mal chiffrés et aux promesses de compensation évanescences. Ainsi le Château bombe le torse et présente des Comptes légèrement bénéficiaires, laissant les communes payer les pots cassés et assumer politiquement. C'est trop facile, il est désormais temps de mettre un terme à ses pratiques ! Des réformes cantonales largement contestées par le POP qui condamne cette politique des caisses vides qui ne laissent comme alternative que de nouvelles réformes justifiées par les précédentes et

justifiant les suivantes ; tel est le pâle bilan du Château ! Un Château alors dirigé par la gauche, soulignons-le tout de même, dont les réformes fiscales vont plus loin que les récents accords du G7. Une Institution qui ne saurait être taxée de bolchévisme intempestif ou d'une quelconque fibre sociale ou morale. Des accords qui donnent un peu d'espoir même si nous attendrons de voir des mesures concrètes avant de crier victoire. Les outils de défiscalisation sont légion et bien optimisés pour ne pas trop craindre pour les fins de mois d'actionnaires insatiables. Lorsque le meilleur allié du POP sur le dossier de la fiscalité des personnes morales semble être le G7, cela a de quoi laisser songeur.

Passée cette incartade sur la fiscalité mondiale, la lutte pour une vraie et juste reconnaissance de notre région ira de pair avec un juste règlement de la géotopographie, avec un subventionnement de nos institutions culturelles eut égard de leur grande valeur – je rajouterais à la liste des Vert'libéraux le Collège musical – et grâce à une politique durable d'investissement résilient. Une meilleure rétrocession de l'impôt frontalier et une fiscalité tenant compte à la fois du lieu de travail et de résidence sont également nécessaires mais nous ne les développerons pas ce soir car hors de notre champ d'action direct. D'autres sujets prioritaires et urgents demandent un travail collectif de tous les partis et de toutes les autorités de la Ville ainsi que de toutes les communes concernées.

Nous parlons ici bien évidemment de la géotopographie sur laquelle le Conseil d'État nous a gratifiés d'un rapport peinant à valoir le papier sur lequel il est écrit ; les autorités des communes ont bien du travail. Nous espérons que toutes, du Val-de-Travers en passant par le Val-de-Ruz, du Littoral avec Lignièrès et Enges ainsi que dans toutes les communes de la Vallée des Ponts, de la Vallée de la Brévine et des Montagnes, que toutes tireront à la même corde ; c'est essentiel. Nous avons devant nous une occasion historique, probablement unique, d'inverser la tendance et de valoriser les communes d'altitude, ne la manquons pas !

Notre Ville souffre d'un déficit de recettes et non pas d'un excès de dépenses ; cela est relevé tant par le Conseil communal que par le rapport de la Commission financière. Travaillons ensemble sur ces recettes et mettons un terme à cette austérité contre-productive ! Notre Ville, ses habitantes et habitants, le méritent !

Arrêtons-nous encore sur la politique d'investissement soutenue par l'ensemble des partis. Force est de constater que, depuis plusieurs années, les trop maigres investissements prévus ne sont réalisés que partiellement. Certes les oppositions et autres changements de planification l'expliquent en partie mais la raison principale en est notre manque chronique de personnel. Comme nous le martelons régulièrement, il faut avoir un personnel suffisant et des conditions de travail acceptables pour attirer et conserver les compétences nécessaires, sans cela les crédits votés ne pourront pas se concrétiser. L'austérité a mis notre Ville à genou ; il faut se donner les

moyens d'en finir et de se relever. Il est urgent que le Conseil communal se penche sur cette problématique et qu'il nous propose des solutions d'ici au budget 2022 ; inutile de voter des crédits d'investissement pour laisser les dossiers dans des tiroirs.

Sur ce point, rappelons à celles et ceux qui pourraient être tentés de croire que nous avons déjà un personnel communal pléthorique que les écarts sont de 25 à 30% inférieurs à population égale avec Neuchâtel. ArclInfo mentionnait dans un article récent – même si on sait les réserves qu'il faut parfois prendre avec les chiffres d'ArclInfo – 1338 employés pour la Ville de Neuchâtel après fusion et 618 pour La Chaux-de-Fonds ; cela donne une indication des énormes déséquilibres qui créent des manques structurels durables.

Pour finir, abordons tout de même la question de la revalorisation Viteos qui est désormais un classique car nous sommes toujours surpris de la voir considérée comme exceptionnelle et ce depuis plusieurs années. Comme tout poste budgétaire, il est soumis aux fluctuations mais cela justifie-t-il de le voir tout le temps comme recette extraordinaire ? Nous ne le pensons pas.

Vous l'aurez compris, le POP acceptera les comptes en remerciant l'ensemble des personnes ayant contribué à son élaboration et demeurera attentif à ce que la vision politique présentée et validée lors de la dernière séance puisse se concrétiser.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Maël Iseli, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a pris connaissance des comptes 2020 de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Même s'il est déçu de constater une dégradation des comptes de l'ordre de CHF 10 millions par rapport aux comptes 2019, il tient à saluer la rigueur des services communaux durant cette année 2020 oh combien compliquée. Nous les encourageons à poursuivre les efforts car la situation reste critique et les remercions sincèrement pour leur engagement. Nous tenons également à souligner que la rigueur appliquée a permis aux comptes 2020 d'être meilleurs que le budget, malgré un impact estimé de la Covid de l'ordre de CHF 4 millions non budgétés.

Néanmoins, le déficit économique de près de CHF 18 millions est extrêmement préoccupant ; la période particulière que l'on vit avec la gestion liée à la Covid n'explique pas tout. Il s'agira de continuer à renforcer l'attractivité de notre Commune pour tendre à une réaugmentation de la population à moyen terme, afin d'accroître notre assiette fiscale sans en augmenter le coefficient, sans quoi nous ne pourrions plus assumer l'ensemble des prestations d'une Ville de 40'000 habitants.

La réforme fiscale cantonale va dans ce sens et, même si nous devons en assumer les coûts durant les premières années, le groupe PLR a bon

espoir de voir les recettes liées à celle-ci s'améliorer à moyen terme. Il est cependant regrettable que des recettes prévues en contrepartie de cette réforme n'aient pas été chiffrées correctement et n'apportent pas les revenus annoncés. Selon le groupe PLR, il est indispensable, afin de piloter au mieux la Ville, de pouvoir chiffrer précisément l'impact de cette réforme fiscale et également de connaître l'impact détaillé des départs de notre Ville.

La Commune et ses élus devront notamment continuer à se battre pour une juste reconnaissance des surcharges liées à la géotopographie, malgré les premières conclusions décevantes du Conseil d'État. En effet, nous constatons que les résultats économiques des centres urbains du Canton de Neuchâtel sont très préoccupants en 2020 alors que la plupart des plus petites communes s'en tirent bien mieux. Le Canton doit en tirer les conclusions adéquates le plus rapidement possible et mettre en place les actions nécessaires à une juste péréquation cantonale tenant compte de tous les facteurs, y compris l'altitude de notre Ville.

Concernant les investissements, nous ne pouvons qu'encourager le Conseil communal à les accomplir pour maintenir une dynamique économique positive dans notre région. Nous tenons d'ailleurs à reprendre la position du groupe PLR sur ce point car il semble qu'elle soit parfois interprétée à tort. Le PLR est pour la mise en place d'une dynamique positive passant par des investissements justes et réfléchis et cela ne signifie cependant pas que les démarches d'économies des coûts de fonctionnement doivent être interrompues. Nous tenons quand même à rappeler que le montant du déficit économique du budget 2021 se monte à plus de CHF 30 millions ; les différentes réflexions sur les musées, bibliothèques et autres lieux publics devront être menées afin d'optimiser et rationaliser au mieux leur fonctionnement.

Même si nous cautionnons le nouveau terme utilisé de déficit structurel des recettes et pouvons le défendre, en plus des recettes supplémentaires, la maîtrise des charges reste indispensable. En résumé, nous disons oui à des investissements dynamiques et ciblés mais non aux augmentations de charges de fonctionnement.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR acceptera les comptes 2020 mais restera prudent sur le maintien d'une ligne budgétaire stricte concernant les dépenses de fonctionnement de la Ville.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a pris connaissance des comptes 2020 de notre Ville avec une certaine appréhension. En effet, avec une prévision budgétaire largement déficitaire, alors qu'il n'était pas encore question du Covid-19, nous ne pouvions que craindre le résultat après presque 12 mois

de crise mais avec un déficit inférieur de CHF 2 millions par rapport au budget prévu.

Il convient de relever le travail incommensurable accompli à la fois par les collaborateurs et le Conseil communal afin de garder le cap dans la tempête, à savoir : continuer de faire que la Ville soit vivante, tendre un bras secourable à chaque fois que cela était possible et rester extrêmement attentifs à toutes les réponses. Aussi, nous voulons les en remercier très sincèrement et très vivement.

Malgré tout, après un premier moment de soulagement, du genre "*Ouf, jusque-là, on ne s'en sort pas si mal*", on ne peut pas s'empêcher de reprendre les chiffres et d'avoir un grincement de dents. Malgré tous les efforts et même si les comptes sont en deçà du budget, la Ville boucle tout de même l'exercice 2020 avec un déficit supérieur de CHF 10 millions par rapport à 2018, un résultat qui ne peut bien sûr pas nous satisfaire. Une fois encore – si tant est que cela soit nécessaire – notre Ville est confrontée à une problématique majeure qui ne trouvera pas de solution dans la panoplie habituelle des mesures de redressement de finances, ce d'autant plus que les prochaines années pourraient bien être caractérisées par les baisses de recettes fiscales, en particulier de la part des personnes morales et les coûts liés à la charge de la crise qu'il faudra bien que quelqu'un paie. Ainsi, sans même connaître une situation financière préoccupante, il est pratiquement certains que les budgets des collectivités, pour les prochaines années, seront très compliqués. Alors que dire pour la Ville de La Chaux-de-Fonds ?

Très clairement, les efforts demandés au personnel, la réduction de certaines prestations et les recherches de l'optimisation on atteint leurs limites ; un bout au moins de la solution devra venir de l'extérieur. Dans un environnement en totale mutation, qui mêle tout à la fois une globalisation galopante, l'angoisse lancinante d'un environnement détruit à jamais et une technologie dont l'évolution effraie autant qu'elle fascine et alors qu'apparaissent peu à peu de nouveaux modèles de société – retour à la nature, télétravail accru, mobilité douce, recherche d'un habitat plus qualitatif, volonté de pouvoir jouir d'une offre culturelle diversifiée et qui n'est pas uniquement institutionnelle – notre Ville ne manque pas d'atouts, mais il ne suffit pas d'avoir les bonnes cartes, faut-il encore pouvoir les jouer. Or, le Canton s'obstine à vouloir nous laisser sur le banc, non seulement en mésestimant notre potentiel et en occultant la réalité mais également en persistant à croire que nous ne sommes qu'une banlieue industrielle si peu impactée par les réformes fiscales.

Lorsqu'un véhicule, même le plus perfectionné, est coincé dans la neige, il faut alors qu'on le tire ou qu'on le pousse, or c'est exactement la situation de notre Ville. Cette allégorie hivernale nous amène tout naturellement à conclure sur la non-prise en compte des charges géotopographiques. En substance, et pour faire court, le Canton, dans son rapport, nous explique que comme nous n'avons pas les moyens de chauffer

plus lorsqu'il fait froid, on ne peut dès lors pas affirmer qu'on dépense plus à cause de l'hiver.

Indignés par une telle incompréhension, nous en appelons toutefois à ce que l'on dépasse très rapidement une colère infertile pour aller vers un dialogue que l'on espère constructif.

Nous souhaitons que le Conseil communal et les autorités cantonales puissent se mettre très rapidement autour d'une table afin qu'un véritable plan de relance soit mis sur pied. Mais attention, pour paraphraser un des célèbres sketches de Coluche, on ne se contentera pas que l'on nous dise "*Dites-nous de quoi vous avez besoin et on vous expliquera comment vous en passer.*".

Vous l'aurez compris, nous accepterons les comptes avec une forte inquiétude mêlée d'attente et de lucidité.

Je vous remercie.

M. Andy Favre, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Je vais utiliser une phrase déjà trop entendue dans une séance de Comptes ou Budget : À La Chaux-de-Fonds, les années passent et malheureusement souvent se ressemblent, avec des chiffres d'un rouge qui fait mal aux yeux. L'année 2020, bien que particulière, ne déroge pas à la règle. Que dire ce soir ? Faire le coq et blâmer le Conseil communal pour sa gestion ? Ou les exécutifs précédents ? Le Conseil d'État ? Je ne crois pas.

Nous souhaitons tous ici le meilleur pour notre Ville ; le groupe UDC en est conscient, même si la direction donnée ne nous satisfait pas toujours. Nous voyons les efforts faits par le Conseil communal et les services pour redresser la barre, mais malheureusement le meilleur n'est pas toujours suffisant.

Nous ne cherchons pas à nous poser en donneur de leçons. Avons-nous la solution-miracle ? Non. En existe-t-il une ? Je ne pense pas non plus. Il est difficile d'entrevoir la fin du tunnel tant pour les difficultés financières que pour la démographie continuellement décroissante, d'autant plus que la seule lueur que l'on peut entrevoir au niveau financier est le versement de la compensation des charges géotopographiques. Sans être pessimistes, pouvons-nous réellement envisager une solution sans un retour de manivelle du Conseil d'État ?

Je disais précédemment : démographie décroissante. Quelles solutions pour enrayer cette descente ? Investir, diront certains. Oui, mais intelligemment et avec parcimonie. N'oublions pas que, si nous sommes quelque peu éloignés du gouffre, ce n'est que par des manœuvres financières. Malgré ce bol d'air, nous continuons à marcher dans le mauvais sens et d'un pas décidé. À ce rythme, notre fortune atteindra un seuil plus que critique avant dix ans. À ce moment-là, il ne sera plus possible de se préoccuper du bien-être de nos citoyens ; inutile de détailler et de spéculer

sur les mesures drastiques et dramatiques auxquelles nous devrions faire face dans une telle situation. Autant dire que nous ne nous relèverons pas.

J'espère donc que, conscients de la situation, nous prendrons ensemble des décisions justes pour notre future.

Le groupe UDC acceptera les comptes 2020 avec la boule au ventre mais les acceptera quand même.

Je vous remercie.

M. François Perret, Les Vert-e-s : Je vais lire le texte de Laurent Stehlin qui est resté cloué au lit par la pique du vaccin.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Année après année, les représentants du groupe des Verts saluent les efforts continus effectués par l'Exécutif ainsi que par l'ensemble du personnel communal afin de réduire le déficit de la Ville. Il faut relever cette année les efforts supplémentaires fournis par tous les services pour maintenir un maximum de prestations à notre population malgré la situation sanitaire. Nous saluons l'engagement des cadres qui ont été amenés à travailler en plus de leurs activités pour l'Organe de conduite Covid-19 des Montagnes en cette période de pandémie. Tous les services ont dû faire preuve d'une grande preuve de créativité, de réactivité et de flexibilité pendant cette période de crise, défis que tous ont relevés avec brio ; qu'ils en soient félicités ! Le télétravail pour certains mais également la poursuite du travail sur le terrain ont permis à la population de traverser cette période sans trop péjorer nos services à la population.

Le déficit bien qu'en augmentation par rapport aux comptes reste inférieur au budget. En analysant les chiffres, nous pourrions constater que les dépenses sont contrôlées et restent dans une fourchette majoritairement à la baisse par rapport à celles budgétées. La Ville continue de souffrir radicalement d'un manque de recettes dû à une nouvelle diminution des rentrées fiscales ; à noter principalement la dégradation constante de celles provenant des personnes morales sous les faits de cette merveilleuse péréquation fiscale. La situation économique de 2020 n'explique pas tout non plus, même si on estime l'impact Covid à CHF 4.7 millions. Les baisses successives des indices fiscaux ont fortement impacté le potentiel des revenus des villes. Les chiffres sont parlants : les entreprises rapportent cette année à peine plus que l'impôt estimé des travailleurs frontaliers, à la différence de l'année passée. Les habitants et les travailleurs frontaliers restent donc les principaux contribuables de notre Cité, c'est donc surtout grâce à la manne des contribuables physiques que notre Collectivité peut encore fournir des services dignes d'une Ville de la taille de La Chaux-de-Fonds.

Fort de ce constat, il est inutile de préciser que les redistributions des subventions géotopographiques donneraient une tout autre allure aux résultats ; nos espoirs reposent donc sur les épaules des nouveaux élus

cantonaux afin d'obtenir gain de cause. Il n'est quand même pas anodin que le Canton choisisse le Haut du Canton pour y installer le nouveau Centre d'entretien des routes cantonales. Nous applaudissons les investissements réalisés pour maintenir les infrastructures en bon état et en fournir de nouvelles, même si au final ils sont en dessous du budget en raison des retards ou d'oppositions.

Il demeure primordial d'investir pour rendre notre Cité plus attractive, pour preuve les nombreux chantiers actuels sur les rues importantes de la ville, tels que passage à une voie, élargissement des trottoirs, création de bandes cyclables. Ces chantiers sont indispensables et ils doivent se poursuivre durant les années à venir selon le rythme prévu.

Nous tenons à signaler que, même si cela n'est pas stratosphérique en faveur de la mobilité douce, cela va à notre sens dans la bonne direction. Il va sans dire que nous souhaitons ardemment que cela se poursuive et se renforce durant les années à venir.

Nous adressons encore une fois nos remerciements au Conseil communal ainsi qu'à tous les employés et tous les employées de la Commune qui ont œuvré pour que le résultat de cet exercice ne soit pas aussi catastrophique qu'attendu. Gardons à l'esprit les dernières colonnes de chiffres ; il y a des personnes qui prennent à cœur de maintenir une certaine qualité de service à la population et ce malgré les exigences financières qui impliquent de faire toujours aussi bien mais avec toujours moins. Peut-être pourrions-nous espérer que les finances passent du rouge au vert durant cette nouvelle législature.

Je vous remercie.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Centre, comme vous le savez, n'est toujours pas représenté dans la Commission financière et ne dispose pas de membres au sein des sous-commissions ; il a donc pris connaissance avec un vif intérêt des différents rapports rédigés.

Aussi, je tiens tout d'abord à remercier toutes les sous-commissions ainsi que la Commission financière pour la qualité et la rigueur des comptes rendus sur le fonctionnement financier des cinq dicastères.

De prime abord, il faut saluer les efforts fournis par l'Exécutif ainsi que par l'ensemble du personnel communal afin de réduire le déficit de la Ville ; ce n'est malheureusement pas le bout du tunnel et ces efforts doivent être poursuivis.

Les comptes 2020 présentent une détérioration de plus de CHF 10 millions par rapport aux comptes 2019. CHF 15'319'200 de déficits avant le prélèvement de CHF 2 millions à la réserve de politique conjoncturelle ; cette détérioration est majoritairement expliquée par les effets liés à la crise du Covid et à la baisse des rentrées fiscales suite à la

réforme fiscale cantonale. Toutefois, cela n'explique pas comment, au final, le budget et les comptes 2020 sont quasiment égaux.

En effet, bien que la réforme fiscale était connue lors de l'adoption du budget 2020, comment les effets du Covid ont pu être pris en compte lors du budget 2020 ? Où sont passés les CHF 4.7 millions estimés ?

Un autre point a également attiré l'œil du Centre – je ne vous le cacherai pas, ce n'était pas le mien mais celui de mon prédécesseur, Monsieur Blaise Fivaz – au poste de la Sécurité publique, à la page 127 des comptes, le budget avait prévu pour le poste "amendes / contraventions" un gain de CHF 1.4 millions. Toutefois, le gain réalisé n'est que de CHF 940'000.-. Aussi, il serait intéressant de comprendre cette perte alors que le nombre de zones à stationnement limité a augmenté en raison du macaron et que, surtout, il est mentionné dans le rapport de la sous-commission qu'aucune manifestation n'a été organisée en raison du Covid-19. Aussi, les agents de la Sécurité publique n'avaient pas d'autres activités que de faire des contrôles.

Les comptes 2019 affichaient également un revenu de CHF 902'000.-, proche de celui de 2020. Alors pourquoi augmenter autant ce poste au budget 2020 ? Est-ce une manière d'atténuer le déficit annuel ? Ce point n'est qu'un point parmi probablement beaucoup d'autres et l'unique élue du Centre n'a pas eu le temps de tous les mettre en exergue.

Il convient également de relever la remarque faite à raison par le Conseil communal en relation avec les surcharges géotopographiques qui devraient être versées à la Ville de La Chaux-de-Fonds.

En tant que conseillère générale de la Ville et députée suppléante au Grand Conseil, je me battrai avec mes codéputés qui sont tous des Montagnes, à tous les niveaux, pour que les compensations géotopographiques nous soient versées.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'élue du Centre acceptera le rapport des comptes 2020.

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie.

Cette fois-ci, tous les groupes étant intervenus, nous allons pouvoir faire une pause d'un gros quart d'heure. On se retrouve ici à 19h20.

PAUSE

M. Karim Boukhris, Président : Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous prierai de reprendre place et allons donc continuer la discussion générale sur les comptes 2020.

Les groupes s'étant exprimés, je vais pouvoir passer la parole au Conseil communal.

M. Jean-Daniel Jeanneret, Conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je serai plus bref que dans ma précédente intervention.

Malgré le déficit et une situation difficile, nous remercions l'ensemble des groupes pour l'accueil réservé aux comptes qui vous sont soumis pour approbation. Nous aurions préféré être dans la posture de certains collègues qui présentent des comptes bénéficiaires insolents dans une période de crise ou être l'argentier de l'État qui, grâce notamment à la BNS, décrypte un bilan à l'équilibre malgré des dépenses extraordinaires dues au Covid. Malheureusement, nous devons, comme les exécutifs des deux autres villes de notre Canton, venir devant vous, humblement, avec un résultat comptable pour l'année 2020 déficitaire ; cette situation contrastée doit nous interroger.

Vous avez toutes et tous pu prendre connaissance en détail des chiffres et vous nous permettrez donc de ne revenir que sur les plus significatifs. Quant à la question soulevée par les recettes extraordinaires émises de la réévaluation de Viteos année après année, je propose que nous reprenions cette question qui n'est pas sans fondement dans la séance de la Commission financière du budget.

Le déficit s'élève à CHF 13.3 millions ou CHF 17.7 millions si nous parlons du déficit économique ; cela représente environ 5% du budget global géré par la Ville. Cela représente environ 10 % de la fortune qui s'élevait au 31 décembre à CHF 151'700.-. À ce rythme, dans une décennie, la Ville est ruinée, mais plutôt que de voir le verre à moitié vide, voire totalement vide, essayons de la voir à moitié plein, en espérant qu'il se remplisse à l'avenir.

Si l'impact des réformes fiscales pèse sur les rentrées à une hauteur estimée de CHF 4 millions, les rentrées fiscales des personnes physiques ont été supérieures de CHF 1.5 millions en regard de ce qui avait été budgété et qui tenait compte des impacts négatifs de la réforme fiscale et de CHF 1.6 millions en ce qui concerne les personnes morales. À cela s'ajoute une bonne nouvelle qui nous est parvenue la semaine passée pour ce qui est de l'impôt des frontaliers qui sera d'environ CHF 1.5 millions supérieur à l'estimation figurant dans les comptes 2020.

Il faut aussi constater que le déficit est proche du budget et ceci malgré l'impact négatif généré par la pandémie. On peut aussi relever la maîtrise des dépenses grâce à une attention de tous les instants, notamment des chefs de service et des cadres, mais aussi de l'ensemble du personnel. Que toutes et tous soient ici remerciés chaleureusement pour leur engagement pour maintenir un régime parcimonieux à notre Administration. Merci pour leur dévouement, leur compréhension de la situation compliquée dans laquelle se trouve la Ville. Les comptes, c'est une chose, mais sans l'implication du personnel, la Ville ne serait rien.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, oui, la situation est critique mais pas désespérée. Nous voulons et devons continuer d'investir ;

nous voulons et devons continuer de croire en l'avenir, ensemble, unis, responsables et solidaires ! La Ville de La Chaux-de-Fonds est le cœur d'un large bassin de vie, un centre qui crée d'importantes valeurs ajoutées, une Métropole pourvoyeuse d'emplois, de richesses, mais aussi d'activités indispensables à l'attractivité de notre région et au bien-être de ses habitants, que ce soit notamment en matière de culture, de sport, d'éducation ou de chalandise ; nous ne sommes pas une Cité dortoir, nous sommes la Métropole horlogère ! Il est temps que l'on considère, dans notre Canton, la vraie valeur qu'apportent les villes et singulièrement La Chaux-de-Fonds. Appauvrir les villes, c'est appauvrir tout le Canton et peut-être même au-delà. Il faut que ce rôle soit reconnu et considéré à sa juste valeur dans les flux financiers entre collectivités.

Des investissements importants vont être faits dans les Montagnes et ils sont connus, souhaités et attendus avec impatience ; nous n'y reviendrons pas ici. Aujourd'hui, le vrai problème qui gangrène le dynamisme de notre Cité, de ses autorités, de ses acteurs culturels, sportifs et économiques se situe dans le compte de résultats sous la rubrique "revenus". La Ville est – nous le pensons – bien gérée, grâce à vous aussi. On peut toujours faire mieux mais avouez que la marge d'économie sur les dépenses est aujourd'hui ténue. Les efforts ont été faits, et sans doute que d'autres devront encore être consentis, mais nous ne taillons plus dans le gras, ni même dans la chaire, nous raclons les os. On ne peut plus parler d'un déficit structurel qui laisserait penser que c'est la structure qui doit être réformée, nous sommes véritablement face à un défaut structurel de recettes !

Si nous voulions être à l'équilibre aujourd'hui avec les recettes, nous devrions augmenter les impôts de 13 points ou avoir un solde démographique positif de 5'000 habitants ou encore multiplier par trois le nombre d'entreprises. Si la hausse d'impôt n'est pas une option, l'inversion de la spirale démographique est une priorité du Conseil communal, tout comme le renforcement de notre place économique, mais cela demandera du temps.

Vous l'aurez compris, nous sommes déterminés à tenir en main notre destin et à l'assumer, mais nous sommes convaincus, motivés et unis pour croire en l'avenir de notre Ville, mais... mais nous avons besoin aussi que notre situation de Métropole horlogère située à 1'000 mètre d'altitude soit reconnue. C'est ensemble, solidairement, villes, communes et État que nous pouvons espérer un avenir radieux pour l'entier de notre Canton !

Les comptes 2020 sont déficitaires de CHF 13.3 millions mais ils seraient à l'équilibre si les surcharges géotopographiques étaient reconnues et assumées par l'État, comme les reconnaît et l'assume la Confédération.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous vous remercions d'avance d'accepter les comptes 2020 malheureusement déficitaires.

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie.

Est-ce que la parole est encore demandée pour le débat général sur les comptes ? Ça ne semble pas être le cas, nous allons donc pouvoir passer à la discussion de détail. Pour rappel, au cours de la discussion de détail, nous allons prendre toutes les interpellations qui figurent à l'ordre du jour des séances précédentes.

Pour tout ce qui est des questions qui doivent être posées au Conseil communal, je vous prierai de lever la main pour prendre la parole lorsqu'on énumère le centre en question.

Ainsi, nous allons passer les centres en revue et à chacun de lever la main s'il y a une question.

Alors nous débutons.

Administration générale

122 Service de l'économie

Interpellation urgente du groupe socialiste : Neuchâtel, centre de l'horlogerie ?

En ouvrant le journal samedi 15 mai, j'ai été complètement désarçonnée par ce que je venais de lire : Neuchâtel était décrétée berceau de l'horlogerie ! Avec un salon horloger qui deviendrait le premier événement post-pandémie de la planète montres ! Celui-ci nommé "Imagination".

Reconnaissez qu'il y a de quoi se poser des questions ! Le Canton, centre de l'horlogerie en Suisse éventuellement, mais la Ville de Neuchâtel ? La Chaux-de-Fonds n'a-t-elle pas été vers 1900 la ville dans laquelle s'est manufacturé un des plus grands nombres de montres au niveau mondial ? Sommes-nous oubliés ? Snobés ?

Nos demandes répétées maintes fois de doter le Service de l'économie d'un responsable à l'affût de ce qui se passe et prêt à proposer de bonnes solutions deviennent incontournables ! Que se passe-t-il dans ce Service dont nous aurions bien besoin dans cette période compliquée ?

Pour le groupe socialiste : Monique Gagnebin

Mme Monique Gagnebin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En lisant ArclInfo du samedi 15 mai, en écoutant la radio et en regardant la télévision, je suis restée interloquée – c'est un gentil mot – par un salon horloger à Neuchâtel, nommé "Imagination". Je cite ArclInfo : *"Le centre du monde horloger, c'est bien ce Canton, et c'est une occasion de ramener l'horlogerie à long terme dans son berceau."*

Quel berceau ? Je rêve ! Il nous en faut beaucoup d'imagination pour entendre que Neuchâtel est le berceau de l'horlogerie. Oui, bien sûr la maternité est descendue au bord du lac, mais c'est récent. La Chaux-de-Fonds n'est même pas citée !

Les Montagnes neuchâteloises ont obtenu le label UNESCO grâce à l'horlogerie et toutes ses implications urbanistiques et sociales et nous en sommes fiers ! Mais comment se fait-il que, brusquement, tout se passerait au bord du lac ? Tout en sachant évidemment qu'il y a un certain nombre d'entreprises horlogères situées sur le Littoral et qu'on y trouve également des écoles et des startups qui gravitent autour de l'horlogerie.

Bien sûr, un grand évènement autour de la montre dans notre Canton, c'est une magnifique carte de visite et on s'éloigne un peu des grands centres de Genève, Bâle ou Zürich, et potentiellement des milliers de personnes peuvent être intéressées. Venir à Neuchâtel, c'est un détail pour les voyageurs venus des États-Unis ou du Japon selon Monsieur Carlo Nardi, l'instigateur de cet évènement. Bon, il faut le reconnaître, notre Ville n'est pas en ligne directe avec ces grandes villes mais sommes-nous si éloignés ? Tout est prévu, un grand hôtel se met à disposition, l'Espace Léopold-Robert sera complètement investi et même le Musée d'art et d'histoire sera mis à contribution en accueillant des expositions des métiers d'Art, des associations et des écoles car, comme tout le monde le sait, il n'y a pas de Musée de l'horlogerie dans le Canton.

En continuant l'article, on peut lire que, en cas de grande affluence, il y aura toujours de quoi héberger à Yverdon, Bienne et même de l'autre côté du lac. Il est également bien connu que nous n'avons pas d'hôtels correspondant à cette clientèle. En poursuivant ma lecture, j'apprends que l'organisateur de l'évènement avait annoncé en octobre passé son intention de fonder un salon en Suisse romande et cela n'a pas pu se faire à Lausanne alors il s'est approché de Neuchâtel. Là, il a bénéficié d'un accueil réactif, enthousiaste, efficace et, suite aux rumeurs persistantes, cette Ville a confirmé la nouvelle.

Bravo mais... un vent très violent a dû souffler sur nos Montagnes car, semble-t-il, la rumeur n'a pas effleuré les oreilles de notre Service de l'économie. Devrions-nous penser que la Ville de Neuchâtel et peut-être le Canton répondent à cette initiative privée sans s'approcher de nous ? Et avec quelles implications financières de l'un et de l'autre ? Je rappelle deux objectifs importants de notre Canton : "Neuchâtel, un canton, une vision" faisait le constat de deux grandes régions urbaines, deux centres à valoriser

selon leurs caractéristiques industrielles, économiques, culturelles et touristiques et aujourd'hui, "Neuchâtel, un Canton, un espace" ! Nous aurions vraiment besoin, en ces périodes économiques difficiles, de reconnaissances sérieuses et qu'il n'y ait pas qu'un seul espace au bord du lac !

Nous aimerions imaginer que cet évènement soit l'apanage de tout le Canton et c'est pourquoi nous demandons au Conseil communal si quelque chose a été fait dans le sens d'une collaboration ou s'il est encore possible de s'approcher de l'organisateur afin de proposer de mettre en valeur nos atouts horlogers d'une manière ou d'une autre ? Visites du MIH, de l'atelier oublié et de certaines manufactures importantes ; nous pouvons imaginer bien des choses.

Cependant, de très bonnes nouvelles tout de même : la Biennale du patrimoine horloger et les Journées Internationales du Marketing Horloger vont mettre leurs forces en commun en novembre 2021 et le Technical Watchmaker Show aura lieu en septembre 21 et ces évènements seront organisés à La Chaux-de-Fonds, pas à Neuchâtel ! Ce n'est pas pareil et un peu moins prestigieux mais c'est un atout tout de même qui va attirer un certain nombre de visiteurs car ces manifestations ont déjà eu lieu dans notre Cité !

Et bien sûr, nous réitérons notre demande : il est urgent de créer un Service de l'économie digne de notre Cité, performant, avec une ou un responsable.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Jean-Daniel Jeanneret, Conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez déjà dit beaucoup, tant même ! Oui, votre étonnement le samedi matin, en sirotant un café bien noir torréfié à 1'000 mètres, a été largement partagé, y compris par votre serviteur. La prétention n'a décidément pas de limite et là où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir.

Que répondre à votre interpellation ? Comme vous aurez depuis pu l'apprendre, le salon Imagination, s'il dépasse le stade de l'imaginaire, ne sera pas le premier évènement post-pandémie de la planète horlogère. La réalité est ce qu'elle est : La Chaux-de-Fonds demeure la Métropole horlogère. En effet, le salon Technical Watchmaker Show sera bel et bien le premier salon horloger, n'en déplaise, et il se tiendra dans les Anciens Abattoirs à la fin du mois d'août et non mois de septembre.

Pour ce qui est du berceau de l'horlogerie, chacun est libre de qualifier la Ville qu'il veut de "berceau" ou de capitale pour ce qu'il veut, que cela soit avéré ou imaginé. Il y a bien une capitale de l'amour, pourquoi pas un berceau de l'horlogerie... par contre *La Chaux-de-Fonds, Métropole horlogère* est une marque déposée ; nous sommes et demeurerons la seule Métropole horlogère.

Plus sérieusement, le terme "berceau de l'horlogerie" n'a pas de réalité historique, tout au plus pourrions-nous parler d'un berceau de l'industrie horlogère. Cette précision sémantique faite, et si nous relisons la citation reportée dans la presse, il demeure une ambiguïté quant à savoir s'il s'agit effectivement de la Ville de Neuchâtel – ce qui serait un peu cavalier – ou du Canton de Neuchâtel, ce qui serait plus convenable. Mais peu importe, chacun porte la responsabilité de ses propos et nous préférons laisser l'auteur de cette assertion au bénéfice du doute.

Nous n'avons pas de nouvelles actuellement de l'organisation et du stade d'organisation de ce Salon et je n'aimerais pas m'avancer à la place des autorités de Neuchâtel quant à savoir si ça se fera ou pas et dans quelle dimension, si c'est le cas.

Enfin, en ce qui concerne votre questionnement quant à l'activité du Service économique, c'est une question vraiment pertinente, légitime. Vous nous permettez de faire une pirouette et d'y répondre, par contre très complètement – du moins j'espère que vous considérerez que c'est très complètement – par l'intermédiaire d'un rapport d'information qui devrait vous être soumis lors de la prochaine séance du Conseil général à la fin du mois d'août et qui fera le point à la fois sur ce qui était, sur ce qui est, en admettant qu'il y ait quelque chose, et ce que nous souhaitons que soit ce Service de l'économie que nous jugeons effectivement indispensable.

M. Giovanni Spoletini, PS : Monsieur le Président, je demande l'ouverture de la discussion pour une prise de position que j'aimerais annoncer.

M. Karim Boukhris, Président : Très bien. Alors il y a donc une demande d'ouverture de discussion et nous allons savoir s'il y a quelqu'un qui s'oppose à l'ouverture de la discussion sur ce point ? Ça ne semble pas être le cas ; la discussion est donc ouverte.

M. Giovanni Spoletini, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas être trop long mais je vais juste renforcer un peu ce qu'a dit Madame Monique Gagnebin et aussi le conseiller communal Monsieur Jeanneret.

Le Conseil communal nous a présenté un magnifique Programme de législature dans lequel la Ville de La Chaux-de-Fonds a mis en avant des atouts, des atouts stratégiques, qu'elle a développés déjà avec succès et bonheur depuis environ 20 ans et notamment dans le magnifique patrimoine horloger qui commence à avoir une réalité aussi dans des manifestations grand public et économiques.

Cet axe de promotion est fondamental pour les Montagnes neuchâteloises. Fondamental ! En même temps, la Ville de La Chaux-de-Fonds, comme la région, notre région des Montagnes neuchâteloises, a

relancé ou a contribué à relancer avec le Canton le réseau urbain neuchâtelois. Chaque région a défini des axes de positionnement stratégique, le Littoral, les deux vallées, Val-de-Travers et Val-de-Ruz et les Montagnes neuchâteloises.

Dans ces axes de positionnement stratégique que vient de reconfirmer le Conseil d'État au mois de mai 2021 au Grand conseil, il y a de nouveau tout ce travail de positionnement stratégique ; le littoral l'a fait, les deux vallées et nous nous l'avons fait et, dans ces axes de positionnement stratégique, Neuchâtel Littoral a signé et toutes les communes de Neuchâtel ont signé l'accord de complémentarité des atouts de ce Canton. Où est la complémentarité dans ce salon de l'horlogerie à Neuchâtel où un hôtel particulier, l'Hôtel du Beaulac, s'associe avec le Conseil communal avec enthousiasme au mépris des accords stratégiques de positionnement que le Conseil communal a signés ? Qu'est-ce que c'est cette façon de faire un "Canton, un espace" ? C'est inacceptable ! Alors nous demandons au Conseil communal de s'informer, de réagir et de demander des comptes au réseau urbain neuchâtelois. Est-ce qu'on joue aux billes ou on joue sérieux ?

Au Conseil du Réseau urbain neuchâtelois, et donc au Conseil d'État qui est le tuteur un peu de cette création et qui l'a lui-même relancé, d'intervenir de façon forte et décidée en demandant des comptes. Est-ce qu'on veut travailler ensemble, est-ce que la Ville de Neuchâtel veut travailler ensemble avec le reste du Canton et en particulier avec les Montagnes neuchâteloises ou on se fiche de nous ? Car si on est reconnu au niveau mondial par le patrimoine, on est partout reconnu sauf par Neuchâtel-Ville, il me semble, qui a oublié ou qui passe par-dessus, donc ça n'est pas acceptable !

Voilà ce que je demande : une intervention du Conseil communal ferme et volontaire d'information. Il ne devrait pas y avoir le mélange des atouts stratégiques de positionnement car ils sont nuisibles à tout le Canton et en particulier aux Montagnes neuchâteloises.

Merci.

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole qui sont prévues ? Ça ne semble pas être le cas. Est-ce que le Conseil communal veut réintervenir ?

M. Jean-Daniel Jeanneret, Conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Très rapidement, je suis assez d'accord avec votre intervention. Nous avons quand même été à la fois surpris et je l'ai dit, moi aussi je me suis étonné en voyant ça le matin dans le journal. On n'était absolument pas informés et la rumeur dont il est fait état dans la presse n'a jamais franchi la Vue-des-Alpes ou alors peut-être d'une manière suffisamment faible pour que mes oreilles de cinquantenaire ne l'entendent

pas et je le regrette profondément. C'est vrai que les prises de contacts n'ont pas été faites d'une manière satisfaisante et les discussions aujourd'hui n'existent pas sur ce dossier-là. On va les entamer prochainement mais sur ce projet de salon Imagination c'est encore quelque chose pour nous qui reste extrêmement flou et imaginaire, mais je suis d'accord avec vous que, dans ce Canton, les jeux sont des fois pas tout à fait correctement joués avec les mêmes règles.

Nous essayerons d'y veiller mais nous devons aussi avoir une collaboration qui dépasse celle du salon horloger avec la Ville de Neuchâtel. Il y a des enjeux majeurs, comme je l'ai dit dans mon intervention, sur les comptes, de défendre l'intérêt des villes dans un environnement cantonal qui est avec des destinées financières distinctes et on doit aussi travailler avec la Ville de Neuchâtel, la nouvelle équipe de la Ville de Neuchâtel. Un certain nombre, en tout cas, l'ont aussi compris et croyez bien que nous y mettrons toute l'énergie et l'attention pour que le dialogue soit constructif.

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie.

Sur ce point, il me reste à donner la parole à l'interpellatrice pour savoir si elle est satisfaite de la réponse du Conseil communal.

Mme Monique Gagnebin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En partie. Alors partiellement merci pour les réponses. J'avais encore une question qui était : est-ce que vous savez si le Canton soutient et investit dans cette entreprise qui est un peu dérangement ?

M. Jean-Daniel Jeanneret, Conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est une question à laquelle je n'ai pas encore eu de réponse mais comme je devrais rencontrer le chef du Service de l'économie demain dans le cadre de la Commission économique, je m'étais promis que ça serait en tout cas officieusement un des points que j'aborderais en bilatérale avec lui.

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie.

Nous pourrons donc passer à la suite des centres.

150 Transports

Interpellation du groupe socialiste**Quel avenir pour la carte journalière CFF ?**

Selon nos informations, l'Alliance Swiss pass qui coordonne la prestation "carte journalière CCF" a pris la décision de la supprimer à l'horizon 2023.

- *Le Conseil communal peut-il nous confirmer cette information ou au contraire nous rassurer ?*
- *Si notre information devait être confirmée, le Conseil communal peut-il nous indiquer s'il existe un moyen de s'opposer à cette décision et/ou s'il est d'ores et déjà prévu une offre alternative présentant les mêmes avantages ?*
- *Par ailleurs, serait-il possible de savoir, si comme on le pense, cette prestation rencontre un certain succès (en situation normale hors pandémie) dans notre Ville et, cas échéant, de l'illustrer par quelques chiffres ?*

Alors que l'on désire favoriser l'utilisation des transports publics et participer à la transition écologique, la suppression d'une prestation appréciée et hautement symbolique irait dans la mauvaise direction. Au contraire, il s'agirait de stimuler ce genre de prestations qui favorisent une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tout le monde.

Notre pays a la chance de posséder un réseau de transport public, notamment un réseau ferré, dense qui permet de se rendre facilement aux quatre coins de notre pays. Si ce réseau est efficace, les prix pratiqués ne sont pas toujours accessibles à toutes les bourses même avec un abonnement demi-tarif.

Ainsi, depuis de nombreuses années, la mise à disposition par les communes de cartes journalières donne la possibilité à beaucoup et notamment aux familles de découvrir la Suisse ou simplement se déplacer à des prix favorables.

Pour le PS : Pierre-Alain Borel

M. Pierre-Alain Borel, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais être relativement bref. Il me semble que le texte de l'interpellation est suffisamment clair pour ne pas donner lieu à plus d'explications ou de commentaires, si ce n'est pour dire qu'il semble que, aux dernières nouvelles, on aurait une prolongation un petit peu au-delà de 2023 de la carte journalière mais sans qu'il n'y ait de solution au-delà, donc je crois que la pertinence de la question est fondée.

Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, l'information – la double information d'ailleurs – du groupe socialiste est correcte : l'avenir de la carte CFF journalière est compromis. De fait, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses ont entamé des discussions avec les CFF et Alliance SwissPass sur l'avenir de cette carte journalière.

Dans le cadre de ce dialogue constructif, diverses alternatives s'inscrivant dans les technologies modernes ont été discutées et examinées. Voici, en quelques mots, les décisions qui ont été prises conjointement et qui ont été approuvées par les comités des deux associations communales.

D'abord, la carte journalière sera proposée pour trois années supplémentaires ; elle restera donc en circulation dans sa forme actuelle jusqu'en décembre 2023 – c'est ce que vous évoquiez.

Ensuite, la collaboration entre les communes et les transports publics sera poursuivie et maintenue et les communes profiteront d'une nouvelle offre à partir de 2024. Nous ne connaissons pas encore les contours de cette offre mais c'est un engagement qui a été pris par l'Alliance Swisspass devant les deux associations des communes, engagement de poursuivre le partenariat stratégique et de développer un nouveau produit en concertation. Davantage de renseignements sur les solutions élaborées seront donnés en temps voulu.

Vous avez aussi demandé quelques chiffres. Eh bien, les chiffres sont les suivants pour l'année 2019, *ante covid* naturellement, et ces chiffres 2019 sont symptomatiques des chiffres que vous trouvez les années précédentes : le coût de l'achat de dix cartes journalières pour 365 jours, pour l'ensemble de l'année, est de CHF 129'000.- et les recettes en 2019 étaient de CHF 138'000.-. Si je compare avec une deuxième année, notamment 2016 parce que sur 2017 et 2018 on avait eu des remboursements et c'était donc difficile de lire les comptes. En 2016, nous avons le même type de montants : CHF 123'148.- d'achat et CHF 135'527.- de recette, donc ça démontre que c'est une offre qui est appréciée par notre population.

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie.

Je peux redonner la parole à l'interpellateur, soit pour son indice de satisfaction ou un deuxième tour de parole.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Alors satisfait de la réponse, merci beaucoup. Et puis nous resterons attentifs quand il y aura davantage d'informations sur les offres qui succéderont où voir de quoi il retourne, mais, en tout cas pour l'instant, satisfait.

Merci.

600 – Service des finances

Question au Conseil Communal

Distribution des documents "budget", "comptes" et "autres" : les petits ruisseaux font les grandes rivières

Lors de la distribution récente des dossiers "comptes 2020", ces derniers ont d'abord transité par Daillens avant de revenir à La Chaux-de-Fonds.

Outre le montant dépensé pour ces envois (colis), il s'agit ici également d'un non-sens écologique. Ne pourrait-on pas mettre à disposition ces documents au Bureau communal ou les distribuer lors de la précédente séance si les dates coïncident ?

Pour le groupe PVL : Alain Othenin-Girard

610 contributions

Enfer fiscal, La Chaux-de-Fonds, c'est très réducteur

Selon le journal Le Temps du 6 mars 2021, à la page 5, on peut lire l'article "Une Ville en quête de mission" d'Alexandre Steiner.

Dans cet article, on peut lire le paragraphe suivant :

"On entend souvent que La Chaux-de-Fonds est un enfer fiscal, c'est très réducteur, poursuit le géographe Patrick Rérart. Les impôts sont certes élevés mais, si l'on tient compte du revenu librement disponible, une fois toutes les charges d'un ménage payées, on se rend compte que la Ville s'en

sort mieux que Lausanne ou Genève, par exemple. Mais encore faut-il savoir le communiquer."

Notre question est de savoir si cette affirmation est correcte et, si oui, de savoir si le Conseil communal est disposé à communiquer sur ce sujet et de casser l'image de La Chaux-de-Fonds écrasée par ses impôts ?

Pour les Verts : Christian Piguet, Monique Erard, Aline Jaquet-Tissot, Laure Lalive Todeschini, Nathalie Tissot, Ilinka Guyot, Marc Fatton

620 Service des Ressources humaines

Mme Monique Gagnebin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il semble qu'il y ait eu moins de stagiaires, et peut-être ceci dans plusieurs services, ainsi que moins d'apprentis engagés lors de cette dernière année ; c'est en lisant les comptes que j'ai constaté ça. Ceci est complètement compréhensible en raison du Covid.

Est-ce que ceci va changer avec cette nouvelle année ou est-ce dû à d'autres raisons ? Nous savons tous qu'il est important que le maximum de jeunes trouvent une place d'apprentissage et qu'ils puissent éventuellement faire des stages. Donc nous espérons que cela est toujours pris en compte, tout en sachant que c'est une responsabilité et du travail d'accueillir ou de former une ou un jeune et nous remercions les services qui s'investissent dans cette tâche.

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie.

Nous pouvons passer la parole au Conseil communal pour les réponses aux trois questions.

M. Jean-Daniel Jeanneret, Conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je commençais à me languir de ne pas parler.

RIRES

Comparaison n'est pas raison ! Malgré cela, il faut avouer que nous vivons dans un monde qui raffole, outre des anglicismes, du benchmarking. Or, force est de constater que, dans cette discipline, la Ville de La Chaux-de-Fonds est plutôt mauvaise, voire très mauvaise.

Prenez l'exemple du comparateur mis en ligne par 24 Heures intitulé : "Où se trouve votre paradis fiscal ?". Vous pouvez varier tous les facteurs pris en compte, La Chaux-de-Fonds reste dans le fond du

classement, quand ce n'est pas à l'avant-dernière place. Mais comparaison n'est pas raison et la fiscalité n'est pas le seul pavé qui tapisse l'enfer ou le paradis. Le Credit Suisse a en effet sorti une étude en 2016 intitulée : "Là où la vie est la moins chère". Cette étude a fait l'objet d'ailleurs d'une réactualisation entre le dépôt de votre question et la réponse de ce jour. Les résultats sont meilleurs, suivant les facteurs pris en compte, et nous nous situons en milieu de peloton, meilleurs que les villes de la Riviera lémanique ou du Littoral neuchâtelois, mais distancés par Fribourg ou le Jura et le Jura bernois. Nous ne sommes donc pas un enfer mais pas un paradis non plus.

Le magazine Bilan, dans son édition de juin, titre : "Emplois, logements. Votre ville est-elle dynamique ? Analyse exclusive de 35 villes romandes". La Chaux-de-Fonds termine au classement général 32ème, mais est 27ème en ce qui concerne les conditions socio-économiques, ex æquo avec Le Locle et Neuchâtel, 30ème pour ce qui est des variations d'emploi, 32ème pour la construction et le coût du logement – classement assez étonnant d'ailleurs de notre Ville dans cette rubrique-là et qui mériterait une étude un peu plus approfondie et fine sur les critères retenus pour que nous ne soyons pas si bon que ça là où nous pensons être plutôt forts. Nous sommes 21èmes en ce qui concerne le revenu et la stabilité sociale, ex æquo avec Neuchâtel et Lausanne, etc.

Vous l'aurez compris, aujourd'hui, on peut dire que nous ne sommes pas les derniers, que l'enfer n'est pas à La Chaux-de-Fonds, qu'il fait bon vivre La Chaux-de-Fonds, qu'on aime notre Ville, qu'on se bat pour son développement, etc... Dire que nous sommes les meilleurs serait par contre un peu prétentieux et mensonger.

Donc, oui, nous devons communiquer positivement. Oui, nous le faisons à chaque occasion et, oui, nous aimerions que la presse soit plus objective avec les qualités indéniables de notre Ville. Oui, nous aimerions que les journalistes soient quelques fois mieux-veillants à notre rencontre. Oui et oui. Mais une qualité fondamentale dans notre pays reste la liberté de la presse et nous devons la chérir et y veiller. C'est à nous d'être convainçants, à nous tous d'être convainçants !

Croyez bien qu'à chaque occasion nous nous y employons de tout notre cœur et de toute notre âme !

Pour cette question, j'en aurais terminé.

M. Karim Boukhris, Président : Poursuivez, poursuivez. Cela me fera une petite pause.

M. Jean-Daniel Jeanneret, Conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant la posée sur l'envoi par courrier postal des volumineux rapports des comptes et du budget est pertinente. Sans parler du bilan carbone, cela représente une charge financière

d'affranchissement de plus de CHF 600.- à chaque fois. À l'avenir, et pour autant que le bureau du Conseil général valide cette proposition, nous sommes d'avis de procéder comme le permet de l'article 47 al. 1 du Règlement général, soit : *"Les convocations portant l'ordre du jour, ainsi que les rapports et documents sont envoyés par courrier postal ou par voie électronique, sauf cas d'urgence, au moins deux jeudis avant la séance du Conseil général et trois jeudis avant la séance des comptes, respectivement du budget."*

L'autre proposition serait d'envoyer en version électronique les rapports des comptes et du budget aux conseillers généraux et par voie postale à celles et ceux qui en feraient expressément la demande. Par contre, il ne paraît pas envisageable ni la mise à disposition des documents à la Chancellerie ni la distribution de ceux-ci à une séance précédente du Conseil général, d'une part pour respecter le Règlement et les délais qu'il fixe, d'autre part parce que les délais entre le bouclage des rapports, l'impression et l'envoi aux membres du Législatif sont très très très serrés.

Nous sommes donc ouverts à en discuter avec le Bureau si celui-ci juge cette proposition pertinente.

J'en aurais également terminé pour cette question.

M. Patrick Herrmann, Conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais tenter de répondre aux questions de l'interpellatrice.

Alors c'est vrai que, si on regarde les chiffres, on a une légère baisse en 2020. Ce n'est pas évident de faire des comparaisons parce qu'effectivement les engagements des apprentis en particulier sont sur plusieurs années ; il y en a certains qui finissent une année, on attend une année pour reprendre un nouveau, etc., et il y a de toute façon des variations relativement importantes d'une année à l'autre.

Le deuxième élément que j'aimerais ajouter, et c'est valable aussi bien pour les apprentis que pour les stagiaires, il est clair que prendre un apprenti ou un stagiaire quand on est en télétravail, ce n'est pas évident. Donc ceci explique aussi cela ; il y a eu effectivement très peu des gens qui ont débuté cette année-là.

Nous avons eu, ce début d'année, un entretien avec le SFPO et la personne chargée de placer les apprentis et nous avons pris l'engagement de faire un maximum et je dirais que nous nous y tenons dans la mesure où nous avons déjà l'une ou l'autre personne qui sont en train de se former pour pouvoir accueillir des apprentis dans des domaines qui n'existaient pas auparavant, comme par exemple à la déchetterie.

Je dirais que nous avons un quatrième problème, vraisemblablement qui est lié à nos effectifs car on a des effectifs minimaux. Si on veut bien encadrer les gens, il faut leur consacrer du temps, or quand on court de

gauche à droite, s'occuper d'un apprenti ou d'un stagiaire, ce n'est pas non plus évident si on veut le respecter.

Je pose ceci avant de donner les chiffres mais les chiffres effectivement montrent que, pour les apprentis, nous en étions en 2018 à 18 apprentis, en 2019 à 24, 2020 on est tombé à 14, et 2021, alors que les choses ne sont pas encore terminées, on est déjà à 19, ce qui signifie qu'on est déjà remontés de ce point de vue-là. Et avec la volonté vraiment de faire un maximum, je dirais qu'on encourage vivement cette forme de formation dans la mesure où effectivement elle convient bien à une grande partie de notre population.

Concernant des stagiaires, c'est même encore plus net mais ça se comprend puisque ce sont des stages qui souvent durent moins souvent d'une année et entamer quelque chose en 2020, avec la situation qui existait, ce n'était pas évident. Donc effectivement, on était en 2019 à 19 stagiaires et en 2020 à 9.

Voilà les chiffres que je peux vous donner sans faire d'autres commentaires mais bien sûr que je me tiens à disposition et je tiens les renseignements à disposition.

Merci de votre attention.

M. Karim Boukhris, Président : Merci. Nous pouvons passer à la suite de l'examen de détails.

701 Service technique

Question écrite des Vert-e-s

Mise en sens unique de la rue de Gibraltar

J'ai appris, par communiqué de presse, la modification de la circulation sur la rue de Gibraltar. Conduisant le bus scolaire et passant plusieurs fois par jour par cette rue, cette modification me surprend. En effet, la plupart du temps, on cherche à réduire le trafic en installant des chicanes pour réduire le trafic mais, dans ce cas, on améliore la fluidité en mettant le trafic à sens unique dans une zone à 30 km/h.

Ce qui me préoccupe c'est l'accroissement du trafic devant des collèges avec des enfants en bas âge.

Je m'explique :

- La rue Gibraltar, en sens unique à la montée, va certainement faciliter le passage du trafic venant de la zone industrielle de l'Hôtel-de-Ville en direction est, en passant devant le Collège de Bellevue.

- Dans l'autre sens, depuis le quartier est, le trafic devra se faire par le Pont de la rue du Crêt et emprunter la rue de la Promenade et ainsi passer devant le Collège de la Promenade. Cet itinéraire peut sembler plus fluide mais il faut prévoir que ces deux rues sont déjà encombrées par les élèves qui traversent les différents passages pour piétons, les voitures des parents et le train...

Concernant le débouché de la rue de Gibraltar sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, il n'y a pas eu, à ma connaissance, beaucoup d'accidents. C'est vrai que le débouché n'est pas toujours facile.

Je me permets donc de poser la question de savoir quelles sont les raisons qui ont justifié cette modification du marquage routier de cette rue ?

Pour Les Vert-e-s : François Perret

Existe-t-il une planification à moyen terme des ouvertures de chantiers ?

En août 2018, le chemin de Pouillerel, une ruelle encore pavée en plein quartier des premières maisons du Corbusier, a été éventré pour un chantier de Viteos destiné à moderniser l'éclairage public et à remplacer les introductions électriques. Prévu initialement pour deux mois, le chantier a finalement duré quatre mois. La ruelle a été repavée correctement.

En novembre 2020, un peu plus de deux ans seulement après ces premières fouilles, Viteos envoie aux riverains un avis de réouverture prochaine pour le changement des conduites des eaux... !

Ces deux chantiers provenant du même maître d'œuvre n'auraient-ils pas pu être effectués durant la même fouille, évitant ainsi des nuisances doubles pour les riverains et des frais inutiles de réouverture et de repavage du même tronçon ?

Pour le groupe PLR : Blaise Courvoisier

710 – Voirie - frais d'entretien

Question au Conseil Communal**Incivilités dans les poubelles de la Ville**

Quelques personnes, en ville, pour ne pas payer un sac taxé officiel, préfèrent vider leurs ordures dans les poubelles proches des abribus ou des déchetteries, nous offrant ainsi parfois un spectacle hideux et désolant avec des déchets qui viennent souiller le sol alentour.

Quels sont les moyens mis en œuvre pour prendre ces incivils sur le fait, quel en est le nombre annuel et quelles amendes leur sont-ils infligées ?

Pour le PLR : Blaise Courvoisier

M. Pierre-Alain Borel, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci beaucoup.

J'ai failli crier carton mais comme il n'est pas conseillé de jeter ses cartons dans les poubelles, je me suis abstenu.

RIRES

Depuis quelque temps, on voit apparaître des petits conteneurs non enterrés dans les quartiers résidentiels. Le Conseil communal peut-il nous rassurer et nous confirmer qu'il s'agit là de solutions transitoires et que nous n'avons pas renoncé à enterrer les moloks et autres conteneurs Villiger, ou quels que soient leurs noms, dans notre Ville.

Je vous remercie.

740 – Cimetière et Centre funéraire

M. Patrick Jobin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous aurions aimé faire le point sur le projet de requalification paysagère du cimetière. Où en est-il ? Quelles sont les perspectives de réalisation ?

Merci de nous répondre.

755 – Urbanisme-Mobilité-Environnement

Question écrite du groupe PLR

Dring Dring ?

Un communiqué de presse du 26 avril 2021 a retenu notre attention. Il s'agit de l'annonce faite, par la Ville de La Chaux-de-Fonds, de sa collaboration avec la coopérative Cyclone qui est active dans la livraison à domicile à vélo de toutes sortes de marchandises et courriers.

Le communiqué de presse nous apprend que Cyclone a ouvert début mars un bureau à La Chaux-de-Fonds, ce que nous saluons. Cette coopérative tient à rétribuer ses coursiers·iers correctement ; elle réinvestit ses profits dans son développement, ce que nous saluons également. Le prix de ce service de livraison proposé à l'intérieur du périmètre de la Ville est donc, et à juste titre, substantiel : comptez une quinzaine de francs (variable selon plusieurs critères).

Il nous apprend encore que l'idée du soutien est un arrangement entre le client, le commerçant et la Ville.

Nous souhaitons avoir des réponses aux questions suivantes :

- *Comme le prix des livraisons est variable, quels sont les termes de l'arrangement conclu pour éviter une administration trop lourde ?*
- *Cette collaboration ne rentre-t-elle pas en concurrence avec d'autres actrices·eurs dans ce segment d'activité qui pourraient être inscrits au registre du commerce ?*
- *Est-ce que ce projet s'inscrit dans l'optique d'un développement futur de la carte Abeille si l'expérience est concluante ?*

Pour le groupe PLR : Alain Vaucher

765 – Politique de stationnement

M. Patrick Jobin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant la politique de stationnement, on nous en a rapporté et nous avons-nous mêmes fait quelques constats. Ces derniers temps, on a aperçu beaucoup de véhicules sans macaron à des endroits où ils devaient en avoir et on se demandait si le Conseil communal avait fait les mêmes constats dans ses services et quelle était sa stratégie pour remédier à ça et plus

largement quel est le constat du Conseil communal à ce stade de la politique de stationnement, y compris avec la pandémie et la mise en place des contrôles avec le Service du domaine public ?

Mme Françoise Jeandroz, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. À la dernière séance, on a appris, en parlant de la Place du Gaz, que le Cirque Knie ne viendrait plus à La Chaux-de-Fonds. Si nous comprenons qu'un déplacement entre les deux villes, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, deux villes qui sont très proches, est un problème pour le Cirque Knie car montage, démontage, c'est coûteux en énergies et en financement, nous demandons cependant si une alternance entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds est envisagée ? Pourquoi ne pas faire une année à La Chaux-de-Fonds et une année à Neuchâtel ? Le fait de ne plus avoir cette prestation du Cirque Knie dans notre Ville est à nouveau un signe négatif pour l'image de notre Ville.

Merci.

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie. Nous sommes arrivés à la fin du centre 700. Je donne la parole au Conseil communal.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous propose de répondre aux trois questions qui me concernent : deux au centre 701 et une au centre 755.

Alors la première question concerne la mise en sens unique de la rue de Gibraltar et je crois que c'est Monsieur Perret qui l'a posée. Ce qu'il faut savoir c'est que la largeur hors trottoir de la rue Gibraltar entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et celle du Docteur-Kern est variable et qu'il y a une partie du tronçon intermédiaire pour laquelle la largeur varie entre 3.35 et 4.05 mètres seulement, or selon les normes VSS, le gabarit minimum pour le croisement de deux voitures est de 4 mètres à 20 km/h et 4.40 mètres à 30 km/h. Entre un camion et une voiture, ce gabarit minimal est de 4.80 à 20 km/h et 5.20 à 30 km/h. Dès lors, le croisement de véhicule sur ledit tronçon intermédiaire de la rue de Gibraltar proportionnellement assez long implique fatalement que des véhicules circulent régulièrement sur le trottoir, sa bordure biaise le permettant. Même si elle n'avait pas été posée dans cet état d'esprit, elle le permet et ceci même lorsqu'il s'agit du croisement de deux voitures. Une telle configuration génère donc une véritable insécurité pour les piétons et peut potentiellement conduire à des situations délicates ; nous avons d'ailleurs reçu des plaintes et assez régulières de la part du quartier.

Aussi, la mise en sens unique de la rue de Gibraltar ne vise aucunement à améliorer la fluidité du trafic mais plutôt à supprimer une situation qui est perçue de manière objective comme dangereuse et non conforme en regard

des normes, une situation risquée pour la mobilité douce et également d'ailleurs pour les véhicules s'engageant sur la rue de l'Hôtel-de-Ville en direction du sud ; la visibilité n'étant pas bonne. Voilà, Monsieur le Président, pour la rue de Gibraltar.

La question suivante porte sur la planification des chantiers de Viteos posée par Monsieur Courvoisier. Alors, autant le dire tout de suite, Monsieur Courvoisier, il s'agit d'une regrettable erreur de planification de Viteos. Il faut savoir que la Ville, chaque année et en amont, exige de Viteos une planification régulière afin de pouvoir coordonner les chantiers Ville et les chantiers Viteos. En d'autres termes, afin d'éviter ce type de couac même si le couac ici n'a pas lieu entre un chantier Ville et un chantier Viteos mais entre un chantier Viteos et un chantier Viteos.

En règle générale, cela se passe très bien. La collaboration est très bonne mais, comme je l'évoquais, drolatiquement, ces deux secteurs de Viteos n'ont pas réussi eux-mêmes à se coordonner – le secteur de l'éclairage public et le secteur de l'eau – et la Ville a fait naturellement la remarque à Viteos qui en a pris bonne note. La pose d'une nouvelle conduite devrait avoir lieu prochainement.

La question suivante porte sur Dring Dring et elle émane du groupe PLR, avec comme signataire Alain Vaucher. En préambule, il s'agit de dire que la coopérative Cyclone a repris le service de livraison de Vélocité de Neuchâtel et a étendu ses services à La Chaux-de-Fonds, ce dont on se réjouit. Cette coopérative Cyclone propose plusieurs types de livraison à vélo, à savoir les courses urgentes sur appel, les livraisons régulières ou en tournées, les livraisons régionales et nationales via swissconnect et le concept Dring Dring avec la livraison de courses à domicile que vous évoquez plus particulièrement.

Dring Dring permet des livraisons de courses jusqu'à 20 kilos ou représentant l'équivalent de deux sacs de commissions pleins. Le coût de livraison est basé sur un tarif de CHF 1.- la minute et revient généralement à CHF 18.-. Nous avons ramené ce coût, après négociation, à CHF 15.- et défini un périmètre urbain. Le coût de livraison est ensuite réparti de la manière suivante : d'une manière équitable entre le commerçant, CHF 5.-, le consommateur, CHF 5.- et la Ville, CHF 5.-, jusqu'à concurrence pour la Ville de CHF 3'000.- par an, soit 600 livraisons durant l'année.

Vous posez la question de la lourdeur administrative pour les services. Les termes de l'arrangement conclu n'engendrent pas de travail administratif lourd pour la Ville dans la mesure où l'entier du service est organisé par Cyclone, y compris sur le plan administratif. Ce que fait la Ville c'est de promouvoir auprès de ses partenaires, Réseau Centre-Ville, CID, etc.

Vous posez la question également de la concurrence vis-à-vis d'autres acteurs. Eh bien la collaboration n'entre pas en concurrence avec d'autres systèmes de livraison à vélo, à notre connaissance, étant donné que la Ville de La Chaux-de-Fonds n'a pas été approchée par une autre organisation et

n'a pas connaissance d'autres organisations souhaitant développer le même système mais, si vous en avez entendu parler, c'est volontiers que nous accueillerons l'information. La seule concurrence que l'on pourrait imaginer est avec une entreprise comme La Poste qui effectue des livraisons à pied mais les autres types de livraison s'effectuent généralement dans des véhicules légers ou lourds, ce qui n'est pas du tout dans la philosophie du système.

La troisième question que vous formulez est le lien à établir avec le développement de la carte Abeille. Le projet s'inscrit dans la volonté des autorités communales de soutenir le développement du commerce local au sens large et pas uniquement au profit des partenaires de la carte Abeille. La mise en place d'un service de livraison à vélo sur la Chaux-de-Fonds permet aux clients de faire leurs achats dans des commerces locaux et de se faire livrer à la maison, dans la journée, de manière tout à fait facile. Il peut convenir aussi aux personnes à mobilité réduite, notamment aux personnes âgées. Ce système est non seulement un atout supplémentaire pour les commerçants locaux mais aussi pour la prise de nouvelles habitudes pour les consommateurs qui peuvent se passer plus régulièrement de leur voiture pour aller faire leurs courses au centre-ville, naturellement dans nos commerces locaux.

M. Patrick Herrmann, Conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai l'occasion de faire languir le futur président du Conseil général puisque j'ai la bagatelle de cinq questions concernant les incivilités poubelle. Pour information, deux personnes à mi-temps sillonne la Ville pour regarder ce qui se passe et bien sûr que ça dépasse le cadre des sacs poubelles autour des abris de bus car c'est aussi pour analyser les déchets qui figurent dans les containers. Ces personnes à mi-temps s'occupent aussi de sillonner la Ville par exemple pour les déchets des personnes à mobilité réduite donc ce n'est pas leurs seules tâches.

On peut constater qu'effectivement il y a un peu moins de 10% d'incivilité par rapport à l'ensemble des déchets. Problème, parce que rien n'est jamais simple, ces personnes peuvent recenser ce qui se trouve dans les poubelles et dénoncer mais, en cas de flagrant délit, elles n'ont pas de pouvoir d'action car la loi dit que ça doit forcément passer par la Sécurité publique car il n'y a qu'elle qui a cette compétence-là mais on a deux sources de plaintes. Une fois que l'incivilité est repérée, la Ville les dénonce par l'une ou l'autre institution au Procureur général et c'est lui qui fixe les amendes et les amendes sont fixées de telle sorte : CHF 100.- pour un sac noir, CHF 200.- si on se trompe de jour de ramassage, CHF 300.- si c'est mis au mauvais endroit, à cela s'ajoutent CHF 50.- d'émolument et CHF 50.- de frais. Donc voilà, nous n'avons pas notre mot à dire, ni dans la manière dont

la loi doit être pratiquée ni dans les sommes qui sont réclamées aux gens qui fautent, si je puis dire. Voilà pour la première question.

Deuxième question sur les conteneurs. Alors l'installation des conteneurs n'est pas encore terminée ; il reste encore 80 conteneurs enterrés à enterrer et 20 conteneurs de surface à installer. Nous avons actuellement 334 conteneurs dédiés au ramassage des ordures ménagères ; une petite dizaine seront installés d'ici l'été et plusieurs mises à l'enquête sont en cours puisqu'il doit y avoir, chaque fois, une mise à l'enquête. Il y a aussi en place 112 conteneurs pour les déchets valorisables et ce chiffre ne devrait vraisemblablement plus beaucoup bouger.

Petite nouveauté qui va intervenir bientôt, nous sommes en train d'équiper ces conteneurs de puces qui diront quand ils sont pleins ou quand ils doivent être changés comme ça les camions ne se déplaceront plus que dans ces cas-là. Simplement à savoir, on ne peut pas enterrer tous les conteneurs parce qu'effectivement il est prévu qu'il y ait au maximum 400 mètres entre un conteneur et les gens à qui il est destiné et il y a des fois, dans certains quartiers de la Ville, aucun endroit à disposition de la Ville pour enterrer les conteneurs. Il faut alors l'accord d'un propriétaire et, dans des cas comme celui-là par exemple, il doit être clair qu'on ne met pas un conteneur enterré mais on pose un conteneur sur le sol sur l'Espace public. Voilà pour les conteneurs.

La troisième question était concernant le cimetière. Effectivement, l'idée c'était d'aller assez vite, c'était de partir un petit peu – je ne vais pas dire la fleur au fusil, ce ne serait pas bien pour un cimetière – c'était d'aménager assez rapidement les Espaces verts mais il y a eu une réflexion et on touche un endroit très sensible aussi bien au niveau symbolique qu'au niveau artistique puisque c'est un des haut lieu culturel de la Ville avec le crématoire en particulier et cette réflexion a ralenti le mouvement et nous avons mis sur pied un groupe de travail qui réfléchit au devenir de ce cimetière.

Encore une fois, ce cimetière doit être géré différemment et il y a le problème effectivement des produits phytosanitaires qu'on ne veut plus utiliser donc il faut un autre type de végétalisation. Il y a le problème de tombes qui sont de moins en moins nombreuses parce que effectivement les familles s'intéressent de moins en moins à voir leurs proches enterrés dans le cimetière et donc ce sont tous des paramètres qu'on essaie de prendre en compte pour faire les choses au mieux et de manière définitive pour avoir quelque chose de beau, de respectueux et qui soit proche d'un parc, si je puis dire. C'est l'idée de départ mais les choses ne sont pas fixées définitivement les réflexions n'ont pas encore totalement eu lieu ; elles sont en cours.

Pour le point suivant – les véhicules sans macaron – c'est effectivement un problème. On sait qu'il y en a trop mais c'est difficile de faire, pour l'instant, tout le bilan du système de stationnement parce qu'avec le Covid on a l'impression de ne pas pouvoir travailler sur des chiffres stabilisés. Par

exemple, pour le Parking des Forains, toutes les places d'échange sont réservées et, quand vous passez devant, on dirait qu'il a l'air vide. Il y a donc quelque chose qui n'est pas encore stabilisé et il faudra encore un moment.

Alors effectivement, on nous raconte toutes sortes d'anecdote et je pense qu'il y en a certaines qui sont véridiques, par exemple des gens qui effectivement s'organisent pour aller changer leurs disques en zone bleue ou pour parquer de manière indue dans certains endroits. Nous avons réorganisé la Sécurité publique afin d'avoir plus de monde sur le terrain aux heures qu'il faut pour pouvoir contrôler le Parking et cette réorganisation est en cours mais là aussi on bute sur un certain nombre de problèmes parce que c'est comme un petit peu le problème de conteneurs. Nous avons en effet affaire à des gens malins, c'est-à-dire qu'ils ne vont pas aller aux conteneurs avec un faux sac à un moment où ils voient un agent de la Sécurité publique, c'est évident. Alors, dans ma grande naïveté de conseiller communal débutant, je me disais qu'il suffisait d'enlever les uniformes et d'aller observer ce qui se passe autour comme ça on va pouvoir repérer les gens qui n'ont pas de macarons mais ceci est interdit, forcément. Effectivement, les agents sont censés être habillés en agent quand ils contrôlent un quartier, ce qui fait qu'on les voit à quatre kilomètres quand ils arrivent, ce qui fait que c'est plus difficile que pour vous et moi de repérer quelqu'un qui triche. Mais que vous le sachiez, nous y sommes attentifs, nous veillons à ce que l'équipe le fasse et c'est vraiment une des priorités que j'ai fixée à la Sécurité publique. Voilà pour la quatrième question.

Ensuite, il y a en avait une concernant le Cirque. Alors effectivement, je vous ai donné des nouvelles en répondant à une question et interpellation lors du dernier Conseil général. Intéressant aussi, parce que là aussi c'était une réponse qui résultait de discussions que le service de Théo Huguenin-Elie avait eu avec le Cirque Knie et c'était vraiment une relation de commerce. J'ai donc creusé un peu la question, je suis allé voir ce qui se passait ailleurs puisque tout est toujours compliqué, et effectivement il y avait tout une correspondance entre le Cirque Knie et la Sécurité publique et, par exemple, pour vous donner un petit résumé de ce qui s'est passé, en août 2018, le Cirque Knie annonçait qu'il annulait son spectacle pour 2019 et qu'il promettait de revenir en 2020. En décembre 2018, il réservait pour 2020, mais en octobre 2019, il annulait 2020 et alléguait la disparition d'un sponsor pour dire qu'il ne viendrait pas et puis le Conseil communal, à l'époque déjà en octobre 2018, avait écrit au Cirque Knie parce que les relations étaient vraiment excellentes et le Conseil communal, par la voie de son président d'alors qui était Théo Bregnard, a écrit pour dire comme il regrettait et comme il trouvait que le Cirque était un des phénomènes, des éléments marquants de la culture chaud-fonnière et qui rythmait la vie culturelle de la Ville. Depuis là, nous sommes malheureusement sans nouvelles donc je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant mais c'est une chose que nous pouvons creuser même si, je le dis et je le répète, par rapport aux services de Théo

Huguenin-Elie qui ont eu des discussions plus précises, leur décision était une décision économique parce qu'ils économisaient un montage en particulier qui semblait être assez compliqué et assez cher.

Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions et ne pas avoir trop fait languir le futur président.

Je vous remercie.

860 Sécurité publique

Mme Manon Freitag, Le Centre : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il s'agit de la question que j'avais déjà développée dans la première intervention par rapport aux amendes et à cette augmentation de ce poste pour les amendes et contraventions sur le budget à CHF 1.4 millions alors que le chiffre n'était que de CHF 900'000.- dans les comptes 2019 et qu'il est aussi de CHF 940'000.- dans ceux de 2020.

J'aimerais savoir si c'était une manière d'atténuer le déficit annuel et de comment aussi les agents de la Sécurité publique avaient été occupés pendant cette année 2020 puisque, en raison de la crise du Covid, il n'y avait eu aucune manifestation qui avait été organisée, donc normalement plus de rentré d'argent ?

M. Patrick Herrmann, Conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant la Sécurité publique et les agents de la Sécurité publique, les chiffres ne correspondent pas au budget parce que, vue l'année Covid, la politique de stationnement a été reportée. Alors effectivement, si on avait commencé plus tôt, on aurait vraisemblablement encaissé davantage ; ça paraît théoriquement la bonne la réponse. Après, c'est plus compliqué que ça puis qu'effectivement, en plus du report, on peut partir du principe qu'il y avait également moins de voitures en Ville et peut-être moins à contrôlées.

Il faut faire attention à ce qu'on dit : moins de travail cette année-là parce qu'il y a eu moins de manifestations ? Alors, au niveau administratif, que vous le sachiez quand même, presque toutes les associations ont demandé l'autorisation de faire des manifestations, presque chaque fois la situation a été analysée, une réponse a été donnée et finalement ça n'a pas eu lieu ; c'était juste désespérant de faire le travail pour rien. Ce n'était pas les agents, c'était l'administration de la Sécurité publique mais néanmoins du travail il y en avait.

Les agents de Sécurité publique, eux, étaient beaucoup sur le front du Covid, c'est-à-dire qu'ils étaient chargés de faire respecter les mesures et effectivement eux aussi dans des conditions de travail relativement plus difficiles puisqu'effectivement le travail autrement était compliqué. Il y a eu des gens en quarantaine, etc, etc.

Dans ce sens-là, je n'ai pas eu l'impression que la Sécurité publique chômait quand je suis entré en fonction mais c'est vrai que c'était en novembre et que c'était relativement à la fin de l'année, mais je peux vous promettre que, depuis que je suis en fonction, je vois des gens qui font leur travail, qui ont du travail même si on est loin du tout ouvert et puis, encore une fois, on aura utilisé ces temps pour réorganiser complètement le Service. Vous verrez moins d'agents effectivement peut-être de la Sécurité publique à 6h00 du matin ou à 9h00 du soir mais ils seront beaucoup plus concentrés sur les heures entre 7h00 et 19-20h00.

Voilà la réponse que je pouvais vous apporter.

Merci, Monsieur le président.

M. Karim Boukhris, Président : nous sommes donc arrivés à la fin de l'examen de détail.

La discussion étant complète, nous allons pouvoir passer au vote de l'arrêté de l'approbation des comptes qui se trouve à la page 22 de la brochure.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. Karim Boukhris, Président : Nous pouvons donc passer à la prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière.

À moins que quelqu'un demande le détail, je vous propose de voter ces deux prises d'actes en une seule fois, si cela vous convient.

Il est pris acte de ces deux rapports à l'unanimité.

M. Karim Boukhris, Président : Nous avons terminé le point 3 de l'ordre du jour et nous pouvons donc passer à la partie officielle et constitutive du Bureau du Conseil général pour la prochaine législature.

Avant de passer à l'élection du nouveau Bureau, vous aurez droit au second discours du président actuel.

RIRES

Non il n'y aura pas de pause avant, j'ai assez de remarques.

RIRES

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Monsieur le Président du Conseil communal, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs. Voici donc venu le moment de boucler la première présidence de cette législature. Cette présidence fut courte mais brève. Et il est temps de transmettre le flambeau à Alexandre

Houlmann qui saura, j'en suis sûr, jouer de la clochette à bon escient. Mais la clochette je la garde encore.

En novembre dernier, je vous avais annoncé qu'un début de législature sans apéritif ni partie festive, sous ma présidence, était un paradoxe. La boucler dans les mêmes austères conditions, c'est de l'acharnement.

RIRES

Cette pandémie cause bien d'autres malheurs et nous n'irons pas jusqu'à nous revêtir d'un sac et nous répandre de la cendre sur la tête. Aujourd'hui, il n'est peut-être pas vain de se replonger dans la presse d'il y a 14 mois pour se remémorer la situation d'alors.

En mars-avril 2020, les services de santé, les hôpitaux suisses se préparaient psychologiquement à devoir opérer des choix parmi les malades, comme cela a pu être le cas en Italie voisine. Les soins à la personne qui a le plus de chances de survie ; un choix plus que cornélien. À cette même époque, l'Italie se réjouissait d'ailleurs de l'aide sanitaire fournie par Cuba. C'était il y a 14 mois à peine.

Depuis, le traitement de la maladie s'est amélioré. Les mesures et les premiers vaccins ont permis de sérieusement compliquer la propagation du coronavirus, néanmoins, en mars dernier, j'ai surpris une conversation entre deux personnes âgées. La première demandait à la seconde :

- Vous allez vous vacciner ?

- Non.

- Pourquoi ?

- C'est mon fils qui m'a dit qu'on ne sait pas trop ce qu'ils mettent là-dedans.

À en croire les réseaux sociaux, la Stammtisch virtuelle, on trouve de tout dans les vaccins. Un cocktail improbable auquel j'ajouterais personnellement un zeste de tendre affection pour les pharmas helvétiques qui se sont bien gardées de se lancer dans la course au vaccin. Cette déferlante de connaissances et de sapiences à portée de clics m'a fait me rappeler un épisode repris par Arthur Piaget dans son histoire de la Révolution neuchâteloise : *"Un jour, du temps du grand Frédéric – on est donc deuxième moitié du XVIII siècle – l'ambassadeur d'Angleterre auprès de la cour de Prusse se présenta au palais du roi en grand deuil [...]".* Frédéric II lui demanda la cause de son deuil et de sa tristesse : *"Le plus grand amiral d'Angleterre vient de mourir, répondit l'ambassadeur, c'est une perte irréparable !".* "Bah ! dit le roi, j'ai ce qu'il vous faut : je possède un pays qui a à revendre des amiraux, des généraux, de grands politiques, et où l'on sait tout sans rien avoir appris : c'est ma principauté de Neuchâtel."

RIRES

Certes l'e-table-ronde ne s'accorde sur rien, puisque – et c'est bien là son rôle – chacune et chacun peut y aller de sa réflexion, de son analyse ou d'un film, de son chat. Ce brassin hétéroclite ne représente pas en soi un problème, ni même un mal, par contre, s'agissant de l'utilité ou de l'efficacité d'un vaccin, je préfère m'en remettre à nos autorités sanitaires et à leurs experts ; telle est mon appréciation. Tout comme je m'en remets comme historien aux historiens qui ont établi que la prise de la Bastille a eu lieu le 14 juillet 1789 car je ne suis pas allé vérifier moi-même.

C'est ainsi, en suivant l'avis de nos autorités, sanitaires ou non, que j'espère que nous parviendrons, collectivement, à assurer une immunité suffisante pour qu'enfin nous puissions tomber le masque et reprendre une activité sociale normale, c'est pourquoi je profite de cette dernière minute de présidence pour recommander la vaccination à chacune et chacun, ceci pour réduire le nombre de malades et de décès et pour que cesse la détresse provoquée par l'éloignement social.

Je vous remercie de votre attention.

APPLAUDISSEMENTS

Il me reste donc à procéder à l'élection du bureau du Conseil général pour l'année 2021-2021 :

Renouvellement du Bureau

Président : M. Alexandre Houlmann (PS)

1er vice-président : M. Cédric Haldimann (PLR)

2ème vice-présidente : Mme Ilinka Guyot (Les Vert-e-s)

1er secrétaire : M. Vincent Pittet (UDC)

2ème secrétaire : Mme Marina Schneeberger (POP)

Scrutateur : M. Laurent Stehlin (Les Vert-e-s)

Scrutateur : M. Frédéric Vaucher (PLR)

APPLAUDISSEMENTS

M. Karim Boukhris, Président : Voilà, il ne reste plus qu'à céder la place à peu près propre à mon successeur Monsieur Houlmann.

M. Alexandre Houlmann, nouveau Président : Mesdames, Messieurs, les conseillers généraux, les conseillers communaux, les employés de la Chancellerie, le chancelier, les représentants des médias, Cher public.

En premier lieu, quelques mots à notre Président sortant. En raison de la pandémie et de cette période bien particulière qui en découle, tu auras été, Cher Karim, un président de bien courte durée et de plus pratiquement

au chômage. Nous le savons, ce ne fut point ton choix, disons toutefois que finalement cette situation due au Covid ne t'a peut-être pas toujours trop dérangé. Le costume un peu étroit du Président ne te sied guère, ainsi tu retournes dans les rangs avec délectation, pour y retrouver ta liberté de parole que l'on sait pertinente et volubile.

Un grand merci pour la diligence que tu as accordée à la bonne marche de notre Parlement, pour ta gestion efficace des débats et ta bonhomie tant appréciée. On te pardonnera les quelques approximations organisationnelles qui nous ont tenus parfois en haleine.

À mon tour de te remercier et de pallier un tant soit peu les nombreux apéros ratés. Je me permets donc de t'offrir ces quelques flacons, bio, vinifiés de manière naturelle dans notre Ville à 1000 mètres et qui, je l'espère, continueront encore à fluidifier ta logorrhée.

RIRES

APPLAUDISSEMENTS

La vie n'est une belle aventure que lorsqu'elle est jalonnée de petits ou grands défis à surmonter, qui entretiennent la vigilance, suscitent la créativité, stimulent l'imagination et, pour tout dire, déclenchent l'enthousiasme.

Et les petits ou grands défis à surmonter ne manquent pas ! Redonner de l'espoir à notre population des Montagnes, rafraîchir nos infrastructures, attirer de nouveaux habitants, assainir nos finances, faire preuve de courage et de créativité et enfin nous faire reconnaître comme entité non négligeable par le Canton afin que les investissements et les dépenses de fonctionnement du Canton ne servent pas uniquement et toujours une même région, mais contribuent au développement équilibré de l'ensemble du pays de Neuchâtel. Ce sont là des objectifs indispensables pour faire vivre cette Ville chère à nos cœurs. Et c'est pour cela que nous avons été élus !

Le Conseil communal l'a bien compris et nous avons devant nous un Programme de Législature ambitieux, fondamental et réaliste qui nous permettra de nous projeter dans l'avenir au travers d'une certes complexe mais une belle aventure. Ce Programme audacieux et essentiel, dont je tiens à souligner la qualité tant dans son concept de communication que dans son contenu, ne se réalisera pas sans la participation de toutes et de tous. Nous avons là un bel instrument de travail au service de la cohésion de notre Cité. Il donne envie d'y apporter sa contribution et j'en remercie ici leurs auteurs.

Avoir à la fois des visions parfois un peu utopiques, tout en ayant les pieds sur terre et les mains dans le cambouis pour aller au but fixé, c'est notre mission de Législatif. Il nous faut savoir rassembler les forces, apporter des solutions, convaincre et communiquer, mais surtout – surtout – tirer toutes et tous à la même corde, dans la même direction.

Et comme le disait si bien Antoine de Saint-Exupéry :
"Voyez-vous dans la vie, il n'y a pas de solutions. Il y a des forces en marche : il faut les créer, et les solutions les suivent".

Je vous invite donc à vivre cette législature dans un esprit de collaboration et d'abnégation au service de notre Collectivité. Nous devons veiller à la construction d'une communauté de vie unie, tolérante, responsable, bienveillante, démocratique et laïque. Et pourquoi vous parlez-il de laïcité le catholique que je suis ? Eh bien parce que je souhaite vous faire partager cet extrait du dernier livre de Delphine Horvilleur qui, dans notre petit microcosme chaud-de-fonnier, trouve tout son sens :

"La laïcité n'oppose pas la foi à l'incroyance. Elle ne sépare pas ceux qui croient que Dieu veille, et ceux qui croient aussi ferme qu'il est mort ou inventé. Elle n'a rien à voir avec cela. Elle n'est fondée ni sur la conviction que le ciel est vide ni sur celle qu'il est habité, mais sur la défense d'une terre jamais pleine, la conscience qu'il y reste toujours une place pour une croyance qui n'est pas la nôtre. La laïcité dit que l'espace de nos vies n'est jamais saturé de convictions, et elle garantit toujours une place laissée vide de certitudes. Elle empêche une foi ou une appartenance de saturer tout l'espace. En cela, à sa manière, la laïcité est une transcendance. Elle affirme qu'il existe toujours en elle un territoire plus grand que ma croyance, qui peut accueillir celle d'un autre venu y respirer".

Puissions-nous, nous aussi, appliquer ce principe au champ politique et voir, dans l'intervenant de l'autre bord, en premier lieu un homme engagé, digne de respect et un partenaire qui apporte un angle de vue différent du mien.

Quant à moi, c'est en toute modestie que j'endosserai, du mieux que je le pourrai, le rôle que vous me confiez de diriger vos débats et je remercie le groupe socialiste de m'avoir fait l'honneur de me présenter à ce poste. D'autre part, je me permettrai à l'occasion de vous faire bouger ou pour le moins de vous suggérer de le faire afin de vous rappeler que la sédentarité est un phénomène de société nuisible à la santé.

Et on commence tout de suite ; tout le monde debout !

RIRES

Et on y va. Hop la, hop la, hop la !

RIRES et BROUHAHA

Mesdames, Messieurs, les conseillers généraux, les conseillers communaux, les employés de la Chancellerie, le chancelier, les représentants des médias, le public, je clos cette séance en vous invitant à noter le changement d'heure de notre prochaine séance du lundi 30 août qui

se déroulera dès 17h30, ceci afin de nous permettre de rattraper le temps perdu et de partager un repas.

Celui-ci devait se dérouler aujourd'hui mais nous a malheureusement été, et ceci contre toute attente, refusés par le SCAV. Allez comprendre pourquoi ce qui est permis ailleurs, nous est refusé ici ; les méandres de l'Administration sont décidément impénétrables.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée et un bel été.

Séance levée à 20h50

Le président :
Karim Boukhris

La secrétaire :
Ilinka Guyot

La secrétaire-rédactrice :
Esther Basse